

Analyse des données statistiques sur les familles parisiennes





Analyse des données statistiques sur les familles parisiennes



L'Observatoire des familles parisiennes a été créé en 2006 à l'initiative de la municipalité afin d'éclairer les actions à mener pour une meilleure réponse aux besoins et aux attentes des familles. Au sein de la Ville de Paris, c'est la Direction des familles et de la petite enfance (Dfpe) qui anime et coordonne l'ensemble des travaux. L'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) est chargé de sa mise en œuvre opérationnelle.

Ses objectifs sont de mieux connaître les familles parisiennes et leurs caractéristiques selon les arrondissements; de comprendre leurs évolutions dans le temps; d'analyser les usages différenciés que les familles font des services et des équipements.

L'observatoire est une structure partenariale à laquelle participent la Préfecture de Paris, la Caisse d'allocations familiales, la Direction régionale de l'Insee et le Rectorat de Paris.

Une base de données a été créée. Elle rassemble les données chiffrées existantes à l'arrondissement. Actualisée régulièrement, elle s'organise en six grandes thématiques: démographie; revenus et caractéristiques socio-économiques; logement; accueil de la petite enfance et scolarité; loisirs et vacances; action sociale.

Sommaire

Observer les familles : définitions et méthodes	7
Glossaire	9
Introduction	11
Éléments de démographie	13
Synthèse – Éléments de démographie	14
Nombre, évolution, répartition des familles parisiennes	15
899 000 Parisiens, soit 41 % de la population, vivent en familles	15
Paris gagne à nouveau des familles	16
Une répartition qui privilégie les arrondissements du nord-est et de l'ouest	19
Des familles plutôt petites	19
Les comportements matrimoniaux des Parisiens	21
Plus de célibataires et de divorcés, moins de personnes mariées	21
Une augmentation des Pacs et une stabilisation du nombre de mariages	22
Des divorces nombreux mais qui semblent avoir atteint un niveau « plafond »	23
Les naissances	24
Une tendance à la baisse entre 2002 et 2008	24
Une forte natalité	25
... mais une fécondité limitée	26
Des enfants conçus « sur le tard »	26
Profils de familles	28
Une stabilisation du nombre de familles « en couple »	28
Une forte présence des foyers monoparentaux	29
Les familles étrangères : un profil spécifique ?	31
Situation socio-économique	35
Synthèse – Situation socio-économique	36
Les professions et catégories socioprofessionnelles des parents	37
Une forte proportion de familles appartient aux catégories supérieures	37
Les familles nombreuses appartiennent plus souvent aux catégories modestes	37
De plus en plus de naissances chez les « cadres »	38
Familles et activité professionnelle	39
Des spécificités parisiennes en matière d'activité ?	39
76 % de couples bi-actifs à Paris	39
Activité et présence d'enfants en bas âge	41
Les revenus des familles	43
De hauts niveaux de revenus à Paris	43
Le revenu médian augmente sans accroissement des inégalités	43
De fortes disparités de revenus persistent entre et au sein des arrondissements	44
Les disparités se retrouvent dans les compositions des revenus	45
Des disparités de revenus selon la configuration familiale	46
Près de la moitié des foyers monoparentaux non imposés	47
Les familles précaires	49
20 % des familles vivent sous le seuil des bas revenus	49
7 % des familles perçoivent les minima sociaux	49

Les familles parisiennes et le logement.....	51
Synthèse – Les familles parisiennes et le logement	52
La « contrainte logement »	53
Les caractéristiques du parc de logements.....	55
Des prix et des loyers toujours très élevés	55
Une partie des familles logées trop à l'étroit	55
L'évolution de l'offre de logements en direction des familles.....	56
Les familles et le logement social	58
Une présence forte des familles dans le parc social	58
17 % des familles demandeuses d'un logement social	58
Les familles bénéficiaires d'aides au logement.....	59
Les familles bénéficiaires d'un prêt aidé pour l'accession à la propriété.....	61
Les services et les équipements destinés aux familles	63
Synthèse – Les services et les équipements destinés aux familles	64
L'accueil de la petite enfance.....	65
Des spécificités parisiennes en matière d'accueil de la petite enfance	65
Une progression du nombre de places en crèches et de la garde à domicile	66
Le mode d'accueil de la petite enfance corrélé au niveau de vie	67
La scolarité des enfants	69
Après un sommet en 2005, les effectifs scolaires connaissent une légère baisse.....	69
Les effectifs du secteur privé à la baisse dans le primaire, à la hausse dans le secondaire..	70
3 300 enfants scolarisés en enseignement spécialisé.....	72
Le retard scolaire en recul	73
Autour de l'école	75
Une fréquentation en hausse des restaurants scolaires et des activités périscolaires.....	75
Des aides à la scolarité et aux loisirs soutiennent un grand nombre de familles	78
Familles et aides sociales	81
La protection de l'enfance en danger	81
Familles et aide sociale municipale.....	81

Directeur de la publication : Francis Rol-Tanguy

Directrice de la rédaction : Dominique Alba

Étude réalisée par : Émilie Moreau avec le concours de Mathilde Aladame

Sous la direction de : Audry Jean-Marie

Traitements statistiques : Sandra Roger

Cartographie : Marie-Thérèse Besse

Cartographie et maquette : Apur

Photos de couverture : la première en haut ©Apur/Abron, les suivantes ©Apur

Observer les familles : définitions et méthodes

Les définitions de la famille

Pour l'Insee, les familles sous un sous-ensemble des ménages, un ménage étant constitué de l'ensemble des personnes habitant une même résidence principale. Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée, soit d'un couple (deux personnes de sexe différent, cohabitant dans un même logement, mariées ou non) et le cas échéant de ses enfants présents dans le logement, soit d'un parent et de ses enfants. Ne sont pris en compte que les liens de vie en couple et de filiation directe (parent/enfant)¹. Dans une famille, l'enfant doit être célibataire (lui-même sans enfant).

Dans la présente étude, une définition statistique précise a été retenue. Par le terme de famille, on désigne les ménages comprenant au moins un adulte et au moins un enfant de moins de 25 ans avec qui il entretient un lien de filiation. Le terme de « famille » englobe donc les couples avec au moins un enfant de moins de 25 ans et les foyers monoparentaux avec au moins un enfant de moins de 25 ans.

La définition utilisée pour l'analyse ne retient pas, contrairement à celle de l'Insee, les couples sans enfants de moins de 25 ans. Cette catégorie recouvre en effet une grande diversité de situations. Cela peut être :

- un jeune couple qui n'a pas d'enfant mais qui en aura probablement plus tard ;
- un couple avancé en âge qui n'a pas eu d'enfant ;
- un couple qui a des enfants mais qui n'habitent plus avec leurs parents ;
- un couple dont les enfants vivent encore avec leurs parents, mais ont plus de 25 ans.

Ces situations n'ayant rien de commun, il a été décidé de ne pas les englober à la catégorie « familles » et de les considérer de manière indépendante.

Par ailleurs, conformément aux préconisations du Conseil consultatif des familles parisiennes, le terme de foyer monoparental sera préféré à celui de « famille monoparentale », utilisé par l'Insee. En effet, il désigne un foyer composé d'un parent vivant seul avec son ou ses enfants de moins de 25 ans. Le deuxième parent, même s'il ne réside pas dans le même logement, peut être présent et impliqué dans l'éducation de ses enfants.

Les limites de l'observation des familles

Plusieurs difficultés méthodologiques apparaissent lorsque l'on tente de caractériser et, plus généralement, d'observer les familles.

Une première limite est d'ordre « temporel » : les données statistiques, des recensements notamment, font état d'une situation sans tenir compte des événements qui ont pu conduire à cette situation ni de ceux qui pourront en découler. Cette contrainte est forte dans le contexte actuel des familles dites « flexibles » ou « mobiles ». Un foyer monoparental recensé à un instant « t » a pu être une famille en couple peu de temps auparavant (couple marié qui a divorcé), et peut le redevenir quelque temps plus tard (famille recomposée). Les chiffres ne peuvent fournir la mesure de toutes les dimensions familiales qui se font, par définition, dans un temps long.

Une deuxième limite est d'ordre « spatial ». Les statistiques correspondent la plupart du temps à une unité de logement : elles apportent un certain nombre d'informations sur des personnes partageant la même résidence principale, que ces personnes aient ou non des liens familiaux entre elles. Or, l'unité logement apparaît de plus en plus limitée pour rendre compte des réalités familiales. Une personne vivant seule peut être la mère ou le père d'enfants qu'elle (ou il) voit fréquemment. Deux personnes vivant seules peuvent vivre une relation stable et durable et constituer un couple « non-cohabitant ».

Enfin, une dernière limite est d'ordre « géographique ». Il est intéressant de pouvoir comparer différents territoires afin d'en faire ressortir les spécificités. Il ne faut pas oublier cependant que les limites de ces territoires influent fortement sur le contenu des données. Paris, par exemple, correspond à un cœur d'agglomération. Cette situation « centrale » explique que la population parisienne présente des caractéristiques démographiques très spécifiques.

Ces différentes limites mettent en évidence la nécessité d'exploiter et d'interpréter les données relatives aux familles avec précaution en tenant compte du prisme déformant des statistiques et de leur caractère réducteur.

1 – Cette définition n'englobe pas la « famille élargie » qui comprend les oncles et tantes, les grands-parents, les cousins et les neveux, les petits-enfants.

Glossaire

Famille : dans l'étude, une famille désigne un groupe d'au moins deux personnes vivant dans le même logement, comprenant au moins un adulte et au moins un enfant de moins de 25 ans ayant un lien de filiation avec l'un des adultes. Il s'agit soit d'un couple (deux personnes de sexe différent, mariés ou non) avec enfant(s), soit d'un foyer monoparental. Dans une famille, l'enfant doit être célibataire et lui-même sans enfant.

Foyer monoparental : un foyer monoparental est constitué d'un parent qui vit sans conjoint avec son ou ses enfants de moins de 25 ans (célibataires et n'ayant pas d'enfant) dans un même logement.

Ménage : un ménage est défini par l'Insee comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut aussi bien comprendre une seule personne, qu'une famille, ou bien encore que des colocataires.

Famille recomposée : une famille recomposée désigne un couple d'adultes, mariés ou non, vivant avec au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée.

Famille nombreuse : une famille est dite nombreuse lorsqu'elle comprend trois enfants ou plus.

Famille immigrée : une famille immigrée est une famille dont la personne de référence (l'homme d'un couple ou le parent du foyer monoparental) est immigrée. Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs).

Famille étrangère : une famille étrangère est une famille dont la personne de référence (l'homme d'un couple ou le parent du foyer monoparental) est de nationalité étrangère. La population étrangère se compose de personnes qui n'ont donc pas la nationalité française (qu'elles soient nées en France ou à l'étranger). Les populations étrangères et immigrées ne se confondent pas totalement : un immigrés n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs).

Population active : la population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi. Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Une part de l'évolution, depuis 1999, de la population active ayant un emploi peut être liée à ce changement.

Couple bi-actif : on entend par couple bi-actif un couple ayant au moins un enfant de moins de 25 ans, dans lequel les deux parents sont actifs.

Foyer fiscal : un foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : un couple non marié dans lequel chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux.

Seuil des bas revenus : le seuil des bas revenus est désormais fixé à 60 % du revenu médian par unité de consommation de la population d'âge actif et hors étudiants. Son montant est calculé à partir de l'enquête nationale des revenus fiscaux et sociaux réalisée par l'Insee. Au 31 décembre 2008, le seuil des bas revenus s'établissait à 903 euros par unité de consommation.

Introduction

L'Observatoire des familles s'est doté d'une base de données pour observer les familles et leur évolution.

Un premier rapport a été réalisé en 2007. Il a mis en évidence des évolutions importantes telles que la légère hausse du nombre de familles après des décennies de diminution, le recul de l'âge des mères à la naissance, la forte présence des foyers monoparentaux ou encore la « contrainte logement » qui pèse fortement sur les familles à Paris.

Une actualisation s'imposait pour présenter et interpréter les données collectées de 2007 à 2009. Par rapport à la première édition, le rapport 2010 présente des avancées :

- il bénéficie de plus longues séries statistiques ; et surtout des données du recensement 2006, qui ont permis d'actualiser de nombreux indicateurs de structure ;
- il prend mieux en compte les dimensions métropolitaines et donne à voir les continuités démographiques et sociologiques au-delà du périphérique parisien.

L'analyse s'organise autour de quatre grandes thématiques. Elle présente dans une première partie les principales caractéristiques démographiques des familles parisiennes, en précisant leur nombre, leurs profils et leur processus de formation. Elle détaille dans une deuxième partie la situation socio-économique des familles en analysant notamment le temps de travail des parents, les revenus des familles et la pauvreté. La question du logement des familles est abordée dans une troisième partie, à travers l'offre de logement, les statuts d'occupation des familles et leur accès au logement social. Enfin, une quatrième et dernière partie porte sur le recours aux services et aux équipements, qu'il s'agisse de l'accueil de la petite enfance, des écoles, des loisirs, ou encore de l'action sociale.

Chiffres clefs sur les familles à Paris (2006)

- 254 000 familles, soit 22,5 % des ménages (34 % en France)
- 900 000 personnes vivant en familles, soit 41 % de la population (52 % en France)
- 28 % de foyers monoparentaux (20 % en France)
- 48 % de familles d'un enfant (43 % en France), 17 % de familles de trois enfants et plus (19 % en France)
- 33 % de familles propriétaires (46 % en Ile-de-France), 25 % de familles locataires HLM (31 % en Ile-de-France)
- 76 % de couples bi-actifs (77 % en France)

Source : Insee, recensement 2006

1 | Éléments de démographie

On trouvera dans ce chapitre une présentation des principales caractéristiques démographiques des familles parisiennes : nombre, profils, processus de formation (migrations, naissances et comportements matrimoniaux).

Synthèse – Éléments de démographie

En 2006, 254 000 familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans vivent à Paris. Elles sont 10 000 de plus qu'en 1999. Elles représentent 22,5 % des ménages parisiens. En comptant les parents et les enfants, ce sont 898 800 parisiens, soit 41 % de la population, qui vivent en famille à Paris.

Cette légère hausse interrompt une baisse continue depuis les années cinquante. Elle profite particulièrement aux familles de deux enfants ou plus (+ 9 300 familles de 1999 à 2006). La croissance du nombre de familles concerne tout le centre de l'agglomération parisienne : ce sont les Hauts-de-Seine (+ 17 800 familles) et la Seine-Saint-Denis (+ 17 400) qui en gagnent le plus. Plus largement, entre 1999 et 2006, l'Ile-de-France a gagné 76 000 familles, dont la majorité dans les quatre départements du centre de l'agglomération (+ 54 000 familles).

Plusieurs spécificités parisiennes ressortent en matière de démographie familiale. La forte natalité constitue une première particularité de la capitale. On compte 14,5 naissances pour 1 000 habitants en 2006 à Paris au lieu de 13,1 naissances pour 1 000 habitants au niveau national. L'écart s'explique par la forte proportion des jeunes adultes dans la population, ces âges étant ceux de plus forte fécondité. La fécondité des parisiennes est en revanche assez faible (1,62 enfant par femme à Paris contre 1,98 en France en 2006) en raison du poids des personnes seules. Par ailleurs, la tendance est, à Paris comme en France, à l'augmentation de l'âge moyen des mères à la naissance. Il est de près de 32 ans en 2008 dans la capitale (31 ans en Ile-de-France et 30 ans en France).

Après une période de hausse entre 1997 et 2002, le nombre de naissances enregistre une décroissance progressive depuis 2002 à Paris, quoique irrégulière, jusqu'à atteindre 30 623 naissances domiciliées en 2008. Cette légère baisse (- 5 % entre 2002 et 2008) contraste avec les évolutions régionale (+4,1 % sur la même période) et nationale (+4,5 %).

En termes de comportements matrimoniaux, on observe que la proportion de personnes mariées ne cesse de baisser à Paris et en France. D'après les résultats du recensement 2006, seulement 36 % des parisiens de 15 ans et plus sont mariés (leur part était de 42 % en 1990). Parallèlement, la part des célibataires, déjà très élevée à Paris, continue d'augmenter, passant de 47,2 % en 1999 à 50,3 % en 2006. Elle augmente dans les mêmes proportions en Ile-de-France et en France mais reste bien inférieure (41,4 % en Ile-de-France, 36,0 % en France). La part des divorcés semble quant à elle avoir atteint un plafond : comme en 1999, les personnes divorcées représentent 7,7 % des Parisiens en 2006. La part des divorcés en Ile-de-France et en France se rapproche du taux parisien en 2006 : ils représentent respectivement 7,2 % et 7,0 % de la population.

Les familles parisiennes se distinguent par un nombre d'enfants légèrement inférieur aux moyennes régionale et nationale. Elles comprennent 1,77 enfants en moyenne en 2006 (1,75 en 1999) au lieu de 1,87 enfants en petite couronne et en Ile-de-France et 1,83 en France (1,86 en 1999). C'est surtout la « contrainte logement » qui conduit une partie des familles qui s'agrandissent à quitter la capitale. On note toutefois une légère augmentation des proportions de familles de 2 ou 3 enfants au cours de la période récente.

Paris accueille par ailleurs une proportion élevée et croissante de foyers monoparentaux (foyers formés d'un parent seul vivant avec au moins un enfant de moins de 25 ans). En 2006, ils représentent 27,6 % des familles parisiennes (contre 25,8 % en 1999), soit une part bien plus importante qu'en Ile-de-France (23 %) et qu'en France (20 %). Paris dispose d'une offre de services en termes de transports publics, d'équipements d'accueil pour les jeunes enfants, de logement social et d'aides socio-éducatives qui représente pour ces familles un puissant facteur d'attraction.

Comme d'autres grandes métropoles, la capitale se singularise enfin par la présence de nombreuses familles d'origine étrangère. Les familles dont la personne de référence est de nationalité étrangère représentent plus d'une famille parisienne sur cinq (19 % des familles). La part des familles dont la personne de référence est immigrée s'élève quant à elle à 31 %.

Nombre, évolution, répartition des familles parisiennes

Comme les autres centres d'agglomération, Paris accueille relativement peu de familles. Leur nombre a fortement décliné de l'après-guerre à la fin des années 1990. Ce mouvement de baisse est aujourd'hui interrompu et les données statistiques récentes témoignent plutôt d'une légère augmentation du nombre de familles.

899 000 Parisiens, soit 41 % de la population, vivent en familles

Paris accueille 254 000 familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans en 2006. Elles sont 10 000 de plus qu'en 1999, soit une augmentation de 4,1 %. Cette évolution contraste avec celles observées au niveau régional ou national, où la part des familles s'est contractée durant la période (-0,9 pts en Ile-de-France, -2,3 pts en France).

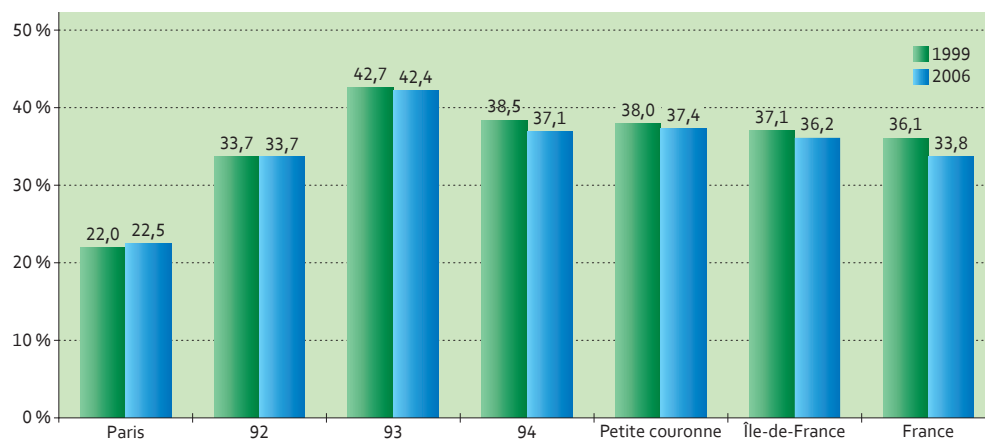
En 2006, les familles représentent 22,5 % des ménages parisiens contre 36 % des ménages en France et 37 % en Ile-de-France.

Le chiffre peut sembler faible à première vue mais l'appréciation est à relativiser, Paris étant le cœur d'une grande agglomération. C'est le propre des centres-villes que de concentrer une forte proportion d'étudiants, de jeunes actifs et de personnes âgées, alors que les familles sont plus largement accueillies dans les secteurs périphériques. À Lyon par exemple, dont les limites sont comme pour Paris celles d'un centre dense, la proportion de familles est proche de celle observée dans la capitale (23,8 %). À l'inverse, la proportion de familles est deux fois plus importante (46 %) dans les départements de la Grande Couronne, qui forment la périphérie de l'agglomération parisienne.

Parmi les départements limitrophes, c'est en Seine-Saint-Denis que la part des familles dans les ménages est la plus importante (42,4 %) alors qu'elle est plus faible dans les Hauts-de-Seine (33,7 %).

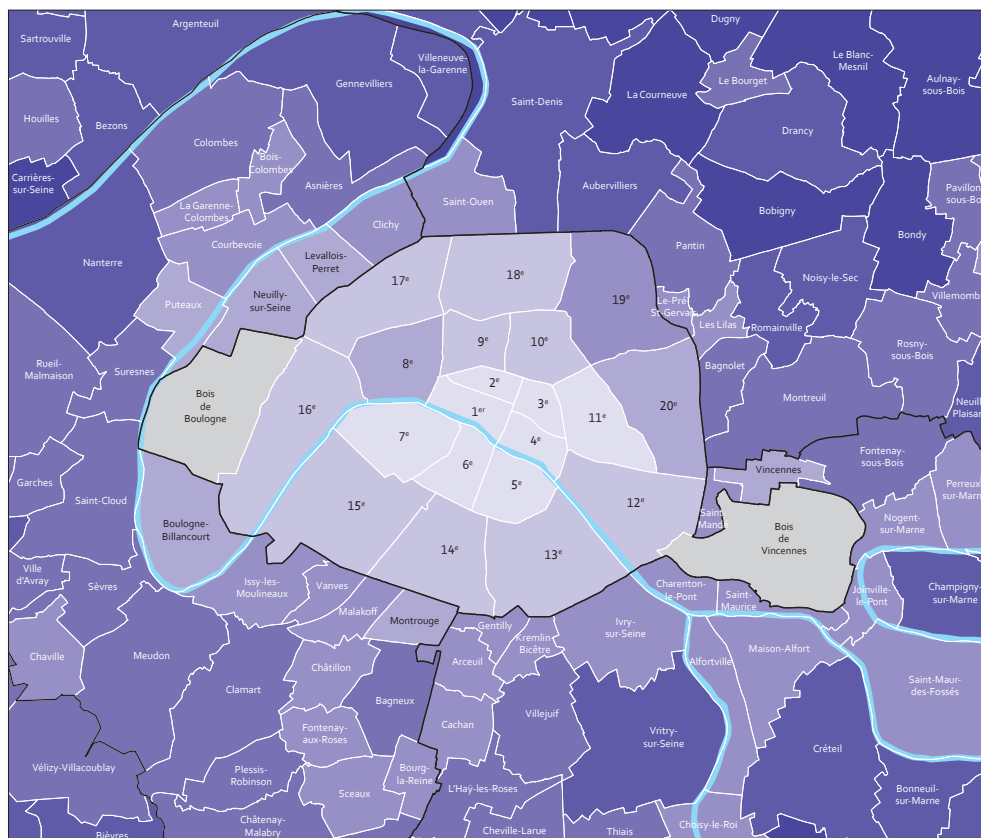
Part des familles dans les ménages

Insee, recensements



À Paris, les familles rassemblent 899 000 personnes, parents et enfants confondus, soit 41 % des 2,181 millions d'habitants de la capitale. Elles forment le groupe de population le plus important devant celui des personnes seules (582 000 personnes soit 27 % de la population) et celui des couples sans enfant, mariés ou non (452 000 personnes soit 21 % de la population). Les autres (soit 11 % de la population) sont des adultes vivant en colocation, des ménages avec des enfants adultes, ou encore des personnes vivant en collectivité.

Même si les personnes vivant en familles constituent le premier groupe numérique à Paris, celles-ci restent proportionnellement moins nombreuses qu'au niveau national ou régional. Plus de la moitié des Franciliens (56 %) et des Français (52 %) vivent en effet dans un ménage comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans. C'est en Seine-Saint-Denis que la composante familiale de la population est la plus marquée (61 % des habitants vivent en famille).



Les familles avec enfant(s) de moins de 25 ans Centre d'agglomération

Part des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans, dans le total des ménages

- plus de 45 %
- de 40 à 45 %
- de 35 à 40 %
- de 30 à 35 %
- de 25 à 30 %
- de 20 à 25 %
- moins de 20 %

Moyenne :
Paris = 22,5 %
Petite couronne = 37,4 %

0 2,5 km

Source :
Recensement de la population, Insee 2006



Paris gagne à nouveau des familles

50 000 familles de moins entre les années 1960 et la fin des années 1990

Paris accueillait plus de 300 000 familles dans les années 1960. La plupart étaient logées très à l'étroit. Aux recensements de 1954 et 1962, les résidences principales de la capitale comprenaient plus d'une personne par pièce en moyenne.

Paris. Évolution de la taille des ménages

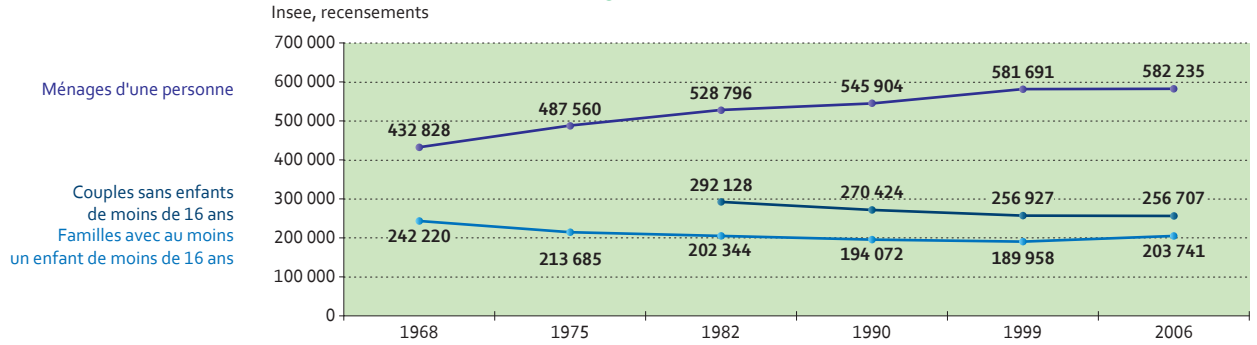
Insee, recensements

	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	Évolution 1999-2006	Évolution 1990-1999
Taille moyenne des ménages (nombre de personnes)	2,35	2,29	2,19	2,02	1,94	1,92	1,87	1,88	0,6	-2,6
Taille moyenne des résidences principales (nombre de pièces)	2,23	2,24	2,32	2,41	2,45	2,49	2,52	2,6	3,2	1,2
Nombre de personne par pièce	1,06	1,02	0,95	0,84	0,79	0,77	0,74	0,71	-4,1	-3,9

Un desserrement s'est produit tout au long de la deuxième moitié du 20^e siècle. La taille des ménages s'est fortement réduite entre 1954 et 1999 alors que la taille moyenne des résidences principales augmentait sur la même période. Au final, le nombre moyen de personnes par pièce s'est réduit (de 1,06 personnes par pièce en 1954, il est passé à 0,74 personnes par pièce en 1999, soit une réduction de 30 %).

Ce desserrement s'est traduit par une forte baisse du nombre des familles. Le nombre de familles avec enfant(s) de moins de 16 ans (seul indicateur disponible sur le temps long) a diminué de plus de 20 % en 30 ans à Paris. Dans le même temps, leur part au sein des ménages est passée de 21 % à 17 %. Il est probable que la baisse du nombre de familles date des années 1950, début du « dépeuplement » de Paris (- 700 000 habitants entre 1954 et 1999), mais les chiffres ne sont pas disponibles pour l'illustrer. On sait que sur les 700 000 habitants perdus sur la période, 165 000 étaient des enfants de moins de 15 ans (24 %). Entre les recensements de 1990 et de 1999, la dépopulation s'est ralentie mais Paris a encore perdu 14 000 familles en neuf ans soit 1 500 familles par an.

Paris. Evolution du nombre de ménages selon la composition



10 000 familles de plus entre 1999 et 2006

En 2006, 254 000 familles vivent à Paris. Elles sont 10 000 de plus qu'en 1999, soit une augmentation de 4,1 %. Ces 10 000 familles supplémentaires avec enfants de moins de 25 ans sont en majorité des familles de 2 enfants (+ 6 100 familles) ou de 3 enfants (+ 2 900). Le nombre de familles avec un enfant de moins de 16 ans augmente même davantage : + 14 000 entre 1999 et 2006.

Le nombre de familles à Paris retrouve ainsi un niveau équivalent à celui du début des années 1980. Il augmente dans 16 des 20 arrondissements parisiens. Entre 1999 et 2006, les 19^e et 20^e arrondissements enregistrent la plus forte progression. Considérés ensemble, ils gagnent 4 200 familles.

La croissance du nombre de familles concerne tout le centre de l'agglomération parisienne : ce sont les Hauts-de-Seine (+ 17 800 familles) et la Seine-Saint-Denis (+ 17 400) qui en gagnent le plus. Le Val-de-Marne en compte 9 000 supplémentaires. Plus largement, entre 1999 et 2006, l'Île-de-France a gagné 76 000 familles, dont la majorité au centre de l'agglomération (+ 54 000 familles). En 2006, ce sont ainsi 924 751 familles qui vivent au centre de l'agglomération.

Évolution des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans Coeur d'agglomération

Évolution du nombre de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans

Hausse

- plus de 15 %
- de 10 à 45 %
- de 5 à 10 %
- moins de 5 %

Baisse

- moins de 5 %
- de 5 à 10 %
- plus de 10 %

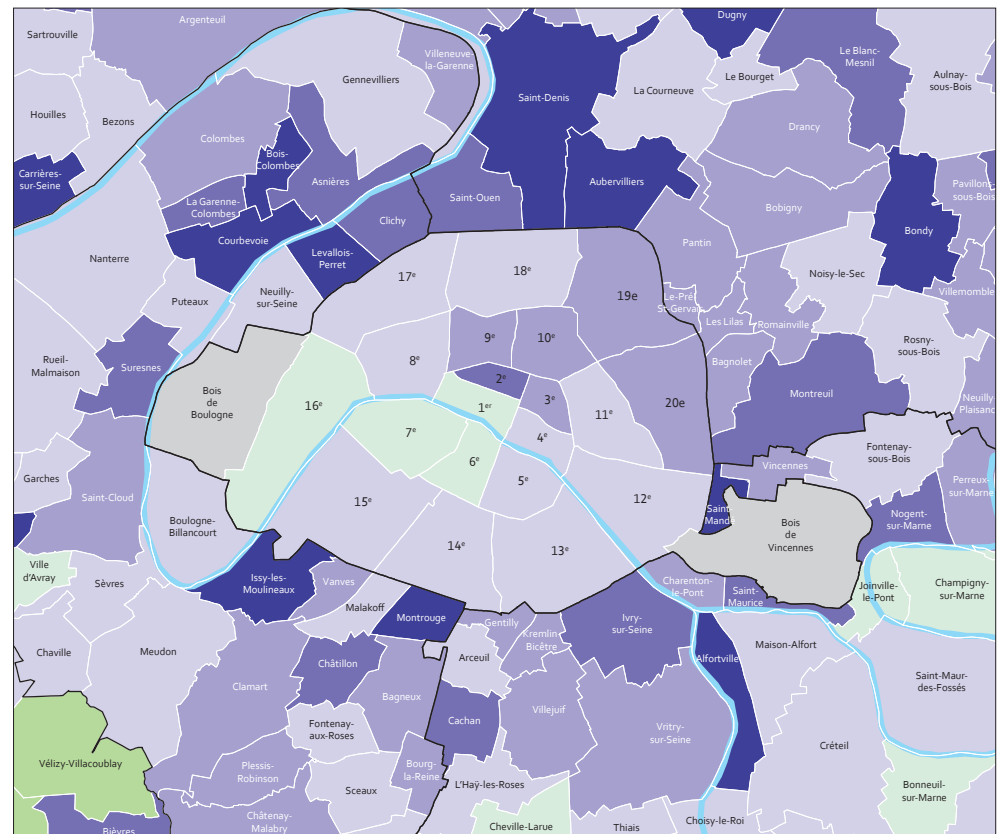
Moyenne :

Paris = + 4,0 %

Petite couronne = + 7,0 %

0 2,5 km

Source :
Recensement de la population,
Insee 1999 et 2006



Au centre de l'agglomération, l'augmentation touche surtout les familles de deux enfants (+ 23 900 familles). Les petites familles restent les plus nombreuses, même si la part des familles ayant un enfant diminue (44 %, - 1,3 points). La part des familles de 3 enfants ou plus a augmenté (20 % en 2006, + 0,7 points) au centre de l'agglomération, alors qu'elle a baissé en France métropolitaine (19 %, - 1,4 points) : la part des familles avec 3 enfants ou plus de moins de 25 ans est ainsi désormais plus élevée dans le centre de l'agglomération parisienne qu'en France métropolitaine.

Les familles parisiennes comptent au total 450 000 enfants de moins de 25 ans en 2006, soit 16 000 de plus qu'en 1999.

L'augmentation du nombre de familles s'inscrit dans un contexte général d'augmentation de la population, mais s'effectue à un rythme légèrement plus rapide (+ 0,6 %, en moyenne par an, contre + 0,4 % pour l'ensemble de la population). L'évolution du nombre de familles dans la plupart des arrondissements parisiens est semblable à celle de la population, sauf dans quatre arrondissements centraux. Dans les 1^{er} et 6^e arrondissements, la population augmente et le nombre de familles diminue. Inversement dans les 4^e et 8^e arrondissements, le nombre de ménages familiaux augmente légèrement alors que la population diminue.

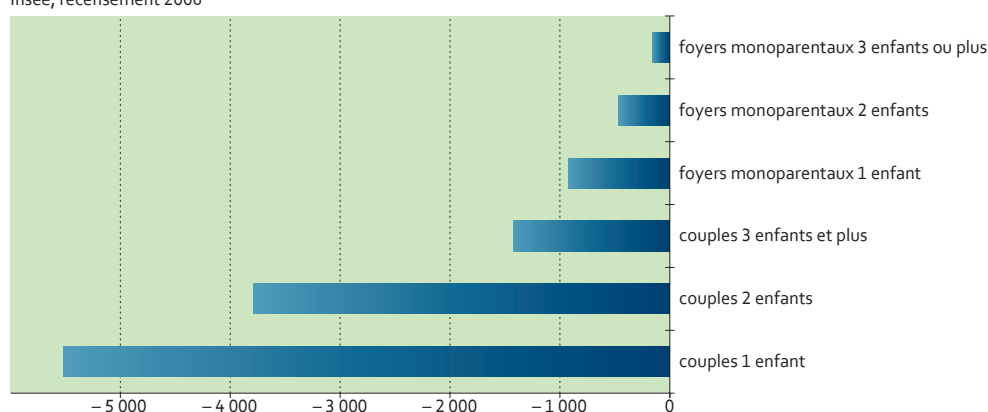
La période 1999-2006 correspond, en effet, à des années de forte natalité, favorable à l'augmentation du nombre de familles. Le nombre de naissances s'est maintenu à un niveau élevé et la natalité a sensiblement augmenté entre les deux périodes.

Le nombre de ménages d'une personne, qui avait fortement augmenté de 1968 à 1999, s'est quant à lui stabilisé sur la période récente. Les personnes seules demeurent néanmoins très majoritaires à Paris, formant plus d'un ménage sur deux (51,5 %).

Les migrations résidentielles freinent la hausse du nombre de familles

Entre 2001 et 2006, Paris présente un déficit migratoire annuel de 12 000 familles. Les ménages familiaux dont la personne de référence a quitté Paris entre 2001 et 2006 pour le reste de la métropole sont plus nombreux que ceux ayant fait le chemin inverse (24 000 sont entrés et 85 000 sont partis sur la période).

Paris. Solde migratoire annuel des familles entre 1999 et 2006
Insee, recensement 2006



Globalement ce déficit s'amplifie, notamment pour les couples avec enfants. Le taux de migration annuel en 2006 est de - 4,2 % contre - 3,3 % en 1999. Cette hausse du déficit migratoire est particulièrement marquée pour les couples avec un enfant : le taux de migration annuel de ces familles passe de - 2,6 % en 1999 à - 5,6 % en 2006.

À l'inverse les familles ayant 3 enfants ou plus, monoparentales ou en couple, quittent moins souvent Paris en 2006 qu'en 1999. Les départs de familles se font surtout au profit de la petite couronne. En effet la part de la petite couronne dans le déficit migratoire des familles à Paris est de 45 % en 2006, contre 40 % en 1999. La part de la grande couronne diminue sensiblement : elle ne représente plus que 18 % du solde migratoire des familles en 2006 contre 22 % en 1999. La part de la province reste stable (37 %).

Une répartition qui privilégie les arrondissements du nord-est et de l'ouest

La présence des familles avec enfants sur le territoire parisien reste liée à la structure du parc de logements. Les familles résident principalement là où sont localisés les appartements de 3 pièces et plus. À Paris, elles sont surtout présentes dans les arrondissements du nord-est, qui comptent beaucoup de logements sociaux et, à un moindre degré, dans les arrondissements de l'ouest où sont localisés de grands appartements haussmanniens.

Les familles forment de 25 à 30 % des ménages dans les 8e, 19e et 20e arrondissements, alors qu'elles n'atteignent pas 18 % des ménages dans les 1er, 2e, 4e et 6e arrondissements. La moyenne parisienne est de 22,5 %.

Les familles avec enfant(s) Centre d'agglomération

Part des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans, dans le total des ménages

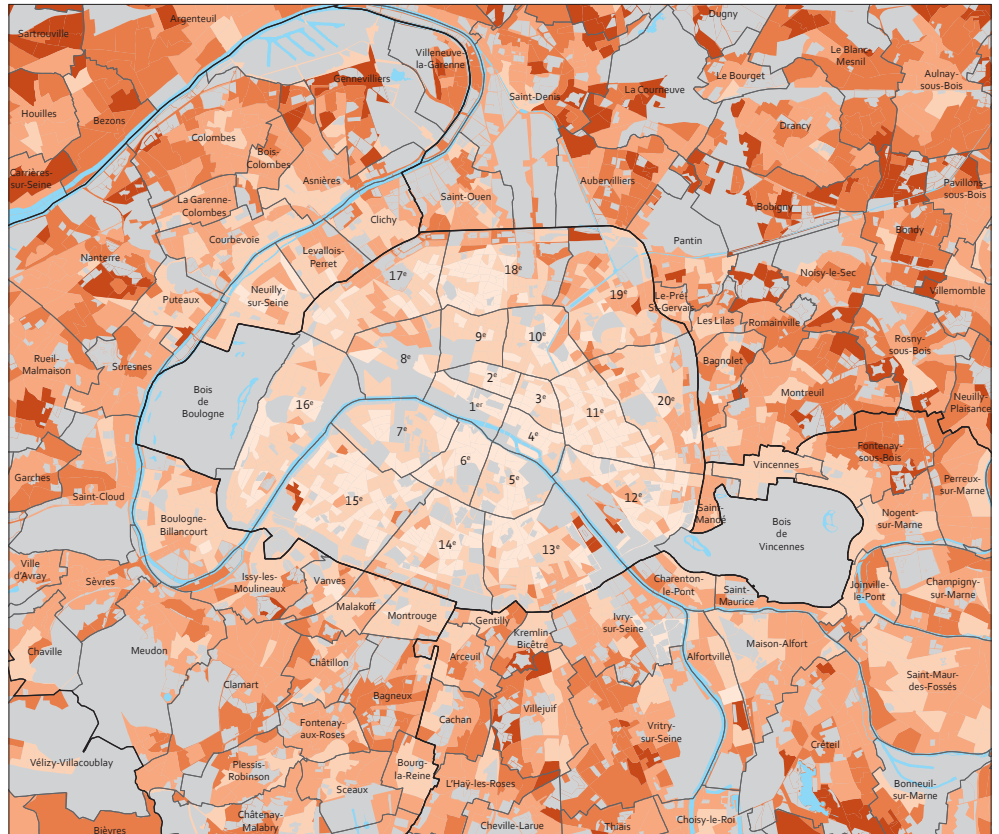
- plus de 50 %
- de 40 à 50 %
- de 30 à 40 %
- de 20 à 30 %
- moins de 20 %

Moyenne Paris = 22,5 %

Les emprises des principaux équipements et espaces verts, ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent en gris.

0 2,5 km

Source :
Recensement de la population, Insee 2006

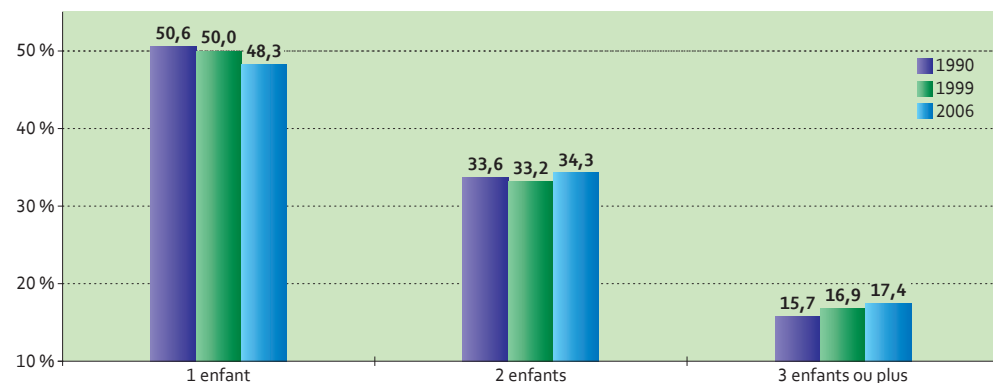


Des familles plutôt petites

La hausse du nombre de familles à Paris observée entre 1999 et 2006 profite particulièrement à celles de deux enfants ou plus. Parmi les 10 000 familles supplémentaires à Paris, 6 100 sont des familles de deux enfants et 3 200 des familles de trois enfants ou plus.

Paris. Evolution du nombre de familles avec enfants de moins de 25 ans

Insee, recensements



Ainsi la part des familles comptant un seul enfant diminue dans la capitale. Elle n'est plus que de 48,3 % en 2006 au lieu de 50,0 % en 1999. Elle reste cependant nettement plus importante que dans l'ensemble de la région (42,3 %) et qu'en France (42,7 %).

Malgré ces évolutions récentes, les familles parisiennes demeurent plutôt petites. En moyenne une famille comprend 1,77 enfants de moins de 25 ans à Paris contre 1,87 en petite couronne et en Ile-de-France et 1,83 en France. Parmi les départements français, c'est en Seine-Saint-Denis que les familles comprennent le plus d'enfants (1,96 en moyenne en 2006).

C'est surtout la contrainte logement qui explique la surreprésentation des familles d'un seul enfant à Paris, les familles ayant tendance à quitter la capitale lorsqu'elles s'agrandissent.

Les comportements matrimoniaux des Parisiens

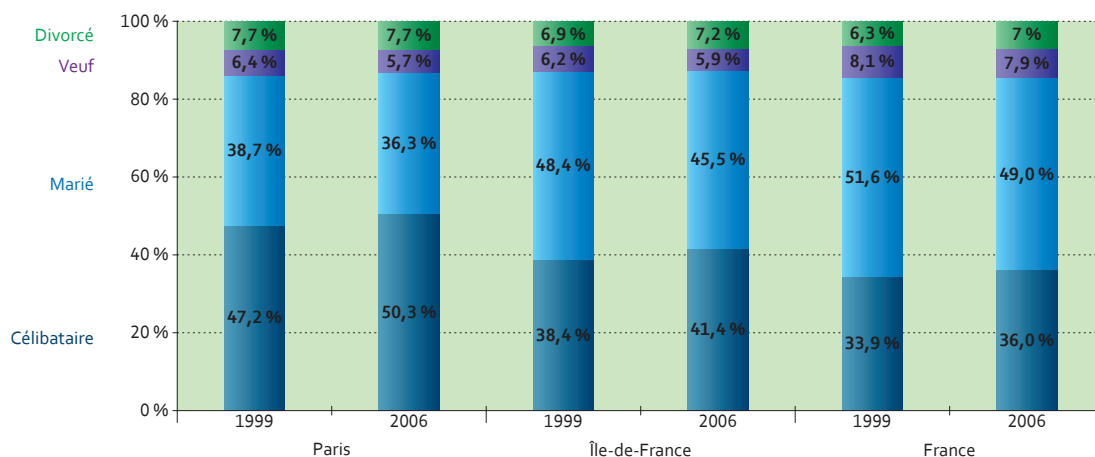
Depuis des années, les modalités de vie en couple évoluent. Le recul du mariage, l'augmentation des unions libres et des divorces s'observent sur le long terme dans la capitale comme en France.

Plus de célibataires et de divorcés, moins de personnes mariées

L'une des principales évolutions concerne la proportion de personnes mariées qui n'a cessé de diminuer ces dernières années.

Etat matrimonial de la population des ménages de 15 ans et plus

Insee, recensements 1999 et 2006

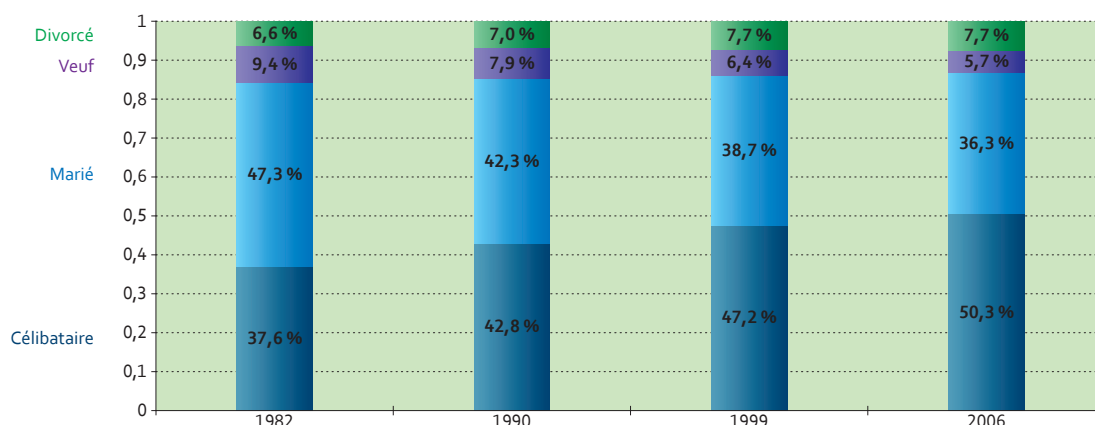


36 % des Parisiens sont mariés

La part des personnes mariées dans la population âgée de 15 ans et plus a continué de baisser entre 1999 et 2006. À Paris, la proportion de personnes mariées, déjà particulièrement faible en 1999, a diminué au même rythme qu'en Ile-de-France ou en France sur la période. En 2006, seulement 36 % des Parisiens de 15 ans et plus sont mariés. Leur part était de 39 % en 1999, de 42 % en 1990 et de 47 % en 1982.

Paris. Etat matrimonial de la population de 15 ans et plus

Insee, recensements 1982-2006



Une forte proportion de célibataires et de divorcés

Parallèlement à la réduction de la proportion de personnes mariées, la part des célibataires, déjà très élevée à Paris, continue d'augmenter, passant de 47,2 % en 1999 à 50,3 % en 2006. Elle augmente dans les mêmes proportions en Ile-de-France et en France mais reste bien inférieure (41,4 % en Ile-de-France, 36,0 % en France).

La part des divorcés semble quant à elle avoir atteint un plafond : comme en 1999, les personnes divorcées représentent 7,7 % des Parisiens en 2006. La part des divorcés en Ile-de-France et en France se rapproche du taux parisien en 2006 : ils représentent respectivement 7,2 % et 7,0 % de la population.

Une augmentation des Pacs et une stabilisation du nombre de mariages

Une forte augmentation du nombre de Pacs

Le Pacte civil de solidarité (Pacs) constitue un mode de conjugalité en plein essor. Promulgué le 15 novembre 1999, il établit des droits et des obligations entre les deux contractants, en termes de soutien matériel, de logement, de patrimoine, d'impôts et de droits sociaux. Il est en revanche sans effet sur les règles de filiation et de l'autorité parentale si l'un des contractants est déjà parent.

Évolution des Pacs (au lieu du jugement)

Ministère de la Justice — Répertoire Général Civil

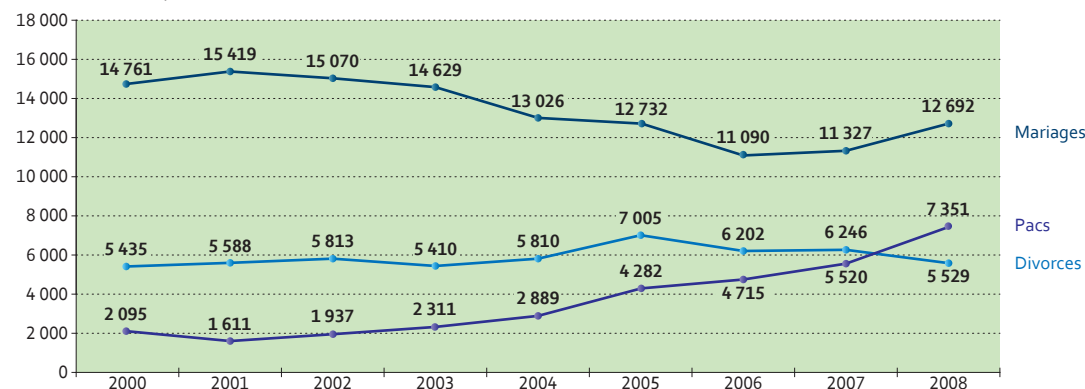
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Évolution annuelle moyenne 2000-2008
Paris	2 095	1 611	1 937	2 311	2 889	4 282	4 715	5 520	7 351	27,9 %
Ile-de-France	5 065	3 804	5 006	6 211	7 896	13 063	16 313	20 909	28 304	51,0 %
France	22 276	19 632	25 311	31 585	40 093	60 473	77 362	100 023	146 084	61,8 %

Après avoir légèrement baissé en 2001, le nombre de contrats signés ne cesse d'augmenter à Paris et en France : plus de 7 400 contrats ont été signés à Paris en 2008. Il se conclut désormais plus d'un PACS (1,2) pour deux mariages à Paris.

L'adhésion que rencontre le Pacs est particulièrement forte à Paris puisque le taux de contrats signés pour mille habitants est presque deux fois plus élevé qu'en France (2,16 pour mille habitants en 2006 contre 1,22 pour mille habitants au niveau national). Mais aujourd'hui, la province « rattrape » la capitale : le nombre de Pacs progresse plus vite au niveau national (+ 69 % entre 2000 et 2008) qu'à Paris (+ 32 %).

Paris. Evolution des mariages, Pacs, divorces (2000-2008)

Insee, État Civil, Répertoire Général Civil



Après une longue période de baisse, un léger regain du nombre de mariages à Paris

La montée en puissance du Pacs s'est accompagnée entre 2000 et 2006 d'une baisse des mariages domiciliés dans la capitale comme en France. À Paris, leur nombre est passé de 14 761 mariages en 2000 à 11 090 mariages en 2006 soit une baisse annuelle moyenne de - 3,5 % en six ans.

Le nombre de mariages semble avoir atteint un niveau plancher en 2006 à Paris. Il a ensuite connu une légère hausse en 2007 et 2008. En 2008, 12 700 mariages ont été contractés dans la capitale, ce qui marque un retour au niveau de 2003.

Sur la période 2001-2008, l'évolution du nombre de mariages à Paris a suivi le même rythme qu'en Ile-de-France et en France.

Évolution des mariages (domiciliés)

Insee, État Civil

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Évolution annuelle moyenne 2000-2008
Paris	14 764	15 419	15 070	14 629	13 026	12 732	11 090	11 327	12 692	-1,6 %
Île-de-France	64 328	63 592	62 596	62 626	59 529	59 808	56 286	55 749	54 884	-1,6 %
France	301 119	291 354	281 386	277 296	272 915	277 299	267 544	267 959	260 610	-1,5 %

Au-delà des tendances, le taux de nuptialité (nombre de mariages pour 1 000 habitants) reste plus élevé dans la capitale qu'au niveau national. En 2006, on dénombre 5,1 mariages pour 1 000 habitants à Paris, au lieu de 4,2 pour 1 000 en France entière. Ces différences s'expliquent, au moins en partie, par la forte présence des 29-40 ans dans la population parisienne, ces tranches d'âges étant souvent celles au cours desquelles les unions s'officialisent.

Des divorces nombreux mais qui semblent avoir atteint un niveau « plafond »

Depuis les années 1960, le nombre de divorces n'a cessé d'augmenter, signe de l'instabilité croissante des unions. Il semble néanmoins avoir atteint un niveau plafond en 2005, au niveau national comme aux niveaux régional et parisien.

Évolution des divorces (au lieu de jugement)

Ministère de la Justice — Répertoire Général Civil

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Évolution annuelle moyenne 2000-2008
Paris	5 435	5 588	5 813	5 410	5 810	7 005	6 202	6 246	5 529	0,2 %
Île-de-France	23 188	23 046	24 150	25 466	26 196	30 625	27 192	26 835	24 916	0,8 %
France	116 723	115 388	118 686	127 966	134 601	155 253	139 147	134 477	132 594	1,5 %

En 2005, 7 000 divorces ont été prononcés : la nette augmentation du nombre de divorces entre 2004 et 2005 a vraisemblablement résulté de la nouvelle législation adoptée en mai 2004 qui modernise et simplifie la procédure de divorce². Depuis 2006, les effectifs semblent marquer un retour au niveau – déjà élevé – observé au début des années 2000.

Il se conclut ainsi aujourd'hui dans la capitale environ 44 divorces pour 100 mariages³.

Les divorces sont plus fréquents dans la capitale qu'au niveau national mais l'écart est faible : en 2004, on enregistre 2,5 divorces pour mille personnes à Paris contre 2,1 en Ile-de-France et en France.

2 – La loi maintient les quatre cas de divorce (par consentement mutuel, par acceptation du principe de la rupture du mariage, pour altération définitive du lien conjugal, pour faute) mais les modifie. Par exemple, en cas de divorce par consentement mutuel une seule audience suffit (au lieu de deux précédemment) pour faire entériner le divorce par le Juge aux affaires familiales. Autre exemple : l'altération définitive du lien conjugal consiste désormais en la « cessation de la communauté de vie entre les époux lorsqu'ils vivent séparés depuis deux ans lors de l'assignation du divorce ». Le délai était de six ans précédemment.

3 – Cela ne veut pas dire que 44 % des mariages se concluent par un divorce. Ce ne sont pas des mêmes couples dont il s'agit dans les deux chiffres.

Les naissances

Depuis plus de 20 ans, la courbe des naissances évolue à Paris à l'intérieur d'un couloir statistique délimité par un palier bas qui se situe un peu en dessous de 30 000 naissances annuelles et un palier haut, un peu au-dessus de 32 000.

Après une période de hausse entre 1997 et 2002 comparable à celle observée en Ile-de-France et en France, le nombre de naissances connaît une légère tendance à la baisse depuis 2002, qui contraste avec les évolutions régionale et nationale.

Une tendance à la baisse entre 2002 et 2008

Entre 2002 et 2008, le nombre de naissances domiciliées observe une légère tendance à la baisse

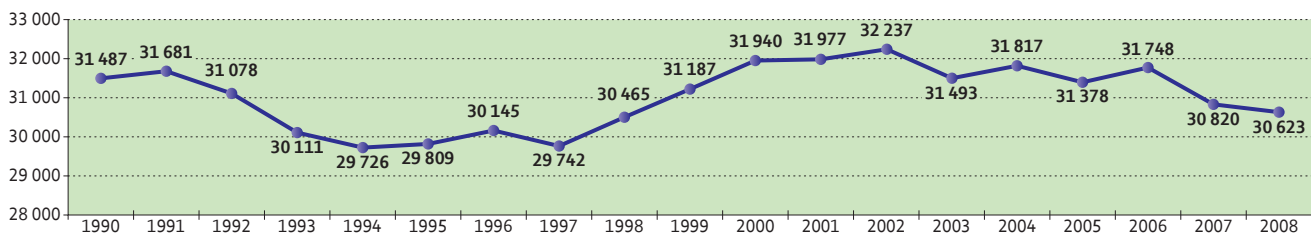
À Paris la natalité est restée collée à son palier bas au cours des années 1993 à 1997 avec environ 30 000 naissances par an pendant cette période, puis elle a brusquement rejoint le palier haut entre 1998 et 2002. Le passage du palier bas au palier haut s'est donc effectué en un temps très court (années 1998-1999-2000), suscitant un accroissement subit de la demande d'accueil dans les équipements de la petite enfance.

Depuis 2002, les effectifs enregistrent une décroissance progressive, quoique irrégulière, jusqu'à atteindre 30 623 naissances domiciliées en 2008.

Cette légère tendance à la baisse (- 5,0 % entre 2002 et 2008) contraste avec l'augmentation du nombre de naissances constatée en Ile-de-France (+ 4,1 % sur la même période) et en France (+ 4,5 %).

Paris. Évolution des naissances domiciliées entre 1990 et 2008

Insee, État Civil



Malgré une tendance à la baisse du nombre de naissances dans la capitale, des effectifs en hausse dans les 9^e, 12^e, 13^e et 18^e arrondissements

Entre 2002 et 2008, le nombre de naissances suit une légère tendance à la baisse à Paris⁴ (- 0,8 % de taux de variation moyen annuel). Mais des différences apparaissent entre les arrondissements.

La diminution du nombre de naissances sur la période considérée concerne 15 arrondissements sur 20. Cette baisse est particulièrement marquée dans les 2^e, 3^e, 4^e, 7^e et 11^e arrondissements (diminution annuelle moyenne supérieure à 2 %). Elle est plus modérée dans les 8^e, 19^e, 16^e, 14^e, 1^{er}, 6^e, 10^e, 17^e, 20^e et 15^e arrondissements (taux de variation moyen annuel compris entre - 0,1 % et - 2 %).

Seuls les 9^e, 12^e, 13^e et 18^e arrondissements connaissent une hausse du nombre de naissances entre 2002 et 2008, à l'inverse de la tendance parisienne. Les effectifs des naissances domiciliées sont stables dans le 5^e arrondissement.

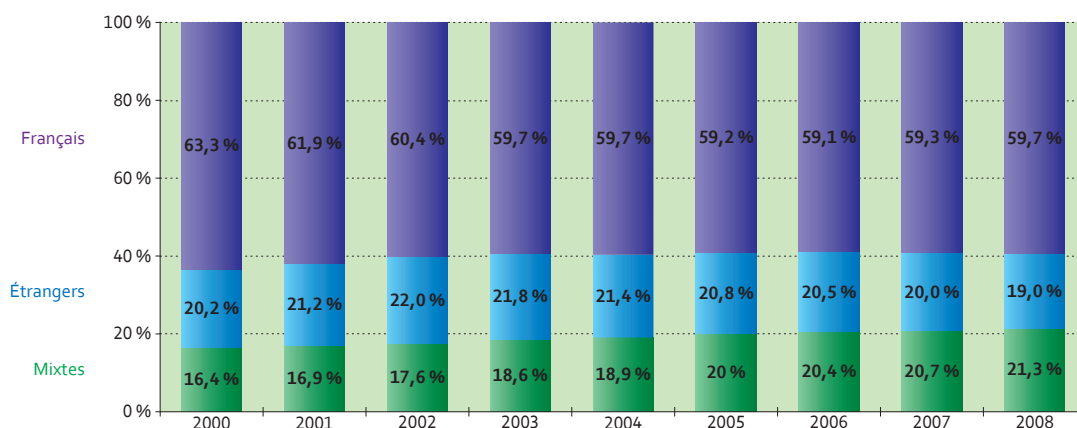
Les couples mixtes soutiennent la natalité

La proportion d'enfants nés de parents « mixtes » (un parent de nationalité étrangère et un parent de nationalité française) augmente à Paris. Elle est passée de 16,4 % de l'ensemble des naissances en 2000 à 21,3 % en 2008, alors que celle des enfants ayant deux parents étrangers ou deux parents français connaît une légère baisse depuis 2000 (- 5,9 % pour les enfants nés de parents étrangers, - 5,7 % pour les enfants nés de parents français).

4 – Le nombre de naissances s'est accru sur la même période au niveau régional (taux de variation moyen annuel de + 0,7 %) et national (taux de variation moyen de + 0,75 %).

Paris. Evolution des naissances selon la nationalité des parents entre 2000 et 2008

Insee, État Civil



Ainsi en 2008, 6 511 enfants sont nés d'un couple mixte (5 245 en 2000), 5 830 de deux parents étrangers (6 464 en 2000) et 18 282 de deux parents français (20 231 en 2000). Cette évolution fait écho à l'augmentation des mariages mixtes.

Cette tendance n'est pas spécifique à Paris. La proportion d'enfants nés d'unions « mixtes » augmente sur l'ensemble du territoire national (de 8,6 % à 12,6 % des naissances entre 2000 et 2008⁵). Les proportions sont néanmoins plus élevées dans la capitale qu'en France, en raison du poids de la population étrangère dans la population parisienne.

Moins de naissances hors mariage à Paris qu'en Île-de-France et en France

Les enfants naissent de plus en plus souvent de parents non mariés. En 2006, 52 % des enfants sont nés hors mariage en France contre 46 % en 2004, et 36 % dix ans plus tôt. La part des enfants nés hors mariages est plus élevée encore pour les premiers enfants. En effet, comme une partie des parents officialisent leur union après la naissance d'un enfant, les naissances issues de couples mariés sont moins souvent des premières naissances.

Les naissances hors mariage se développent à Paris et en Île-de-France, mais dans des proportions moindres. Elles représentent 44 % en Île-de-France et 43 % à Paris en 2006, qui faisait pourtant figure de précurseur dans les années 1980⁶.

Une forte natalité...

La natalité, c'est-à-dire le nombre de naissances pour mille habitants, est plus élevée à Paris qu'au niveau national.

En 2006, le taux brut de natalité est de 14,5 naissances pour mille habitants à Paris contre 13,1 pour mille au niveau national. Le taux parisien est cependant inférieur au taux régional, particulièrement élevé (15,8 pour mille). La forte natalité de Paris s'explique par le poids des 25-39 ans dans la population, ces âges étant ceux de plus forte fécondité. Les 25-39 ans représentent en effet 27,5 % de la population parisienne en 2006 contre 20,0 % de la population française.

Répartition de la population par tranches d'âge

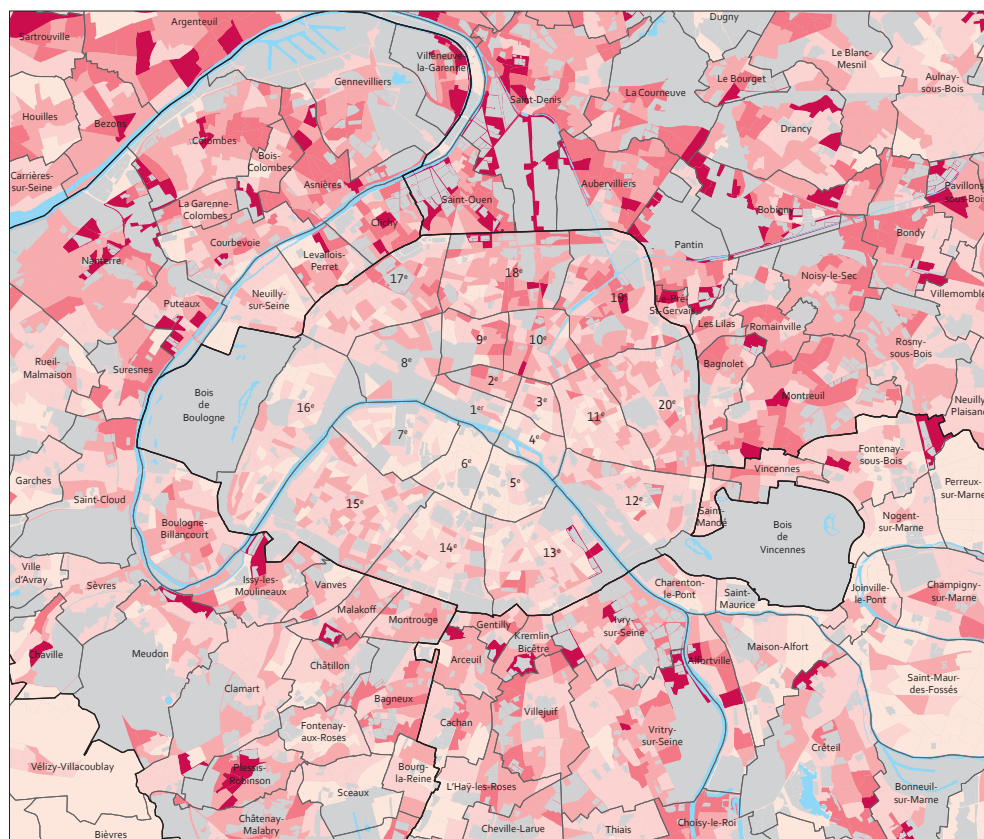
Insee, recensements 1999 et 2006

	2006			1999		
	Paris	Île-de-France	France métropolitaine	Paris	Île-de-France	France métropolitaine
Moins de 18 ans	17,1 %	23,3 %	22,2 %	16,9 %	23,7 %	23,0 %
18 à 24 ans	10,6 %	9,7 %	9,0 %	10,7 %	9,6 %	9,1 %
25 à 39 ans	27,5 %	23,4 %	20,0 %	27,8 %	24,7 %	21,9 %
40 à 59 ans	26,0 %	27,1 %	27,4 %	25,7 %	26,2 %	25,5 %
60 à 74 ans	11,4 %	10,5 %	13,0 %	11,5 %	10,5 %	13,5 %
75 ans et plus	7,4 %	6,1 %	8,3 %	7,4 %	5,4 %	7,1 %

5 – Source : Ined

6 – « Les naissances hors mariages augmentent moins vite en Île-de-France qu'en Province », Faits et chiffres, Insee Île-de-France, Juillet 2006.

Des différences de taux de natalité apparaissent entre les arrondissements. Les 5^e et 6^e arrondissements enregistrent les valeurs minimales (8,7 naissances pour mille habitants en 2006 dans le 6^e, 9^e, 8^e dans le 5^e) tandis que les 18^e et 10^e enregistrent les valeurs maximales, près de deux fois plus élevées (plus de 18 naissances pour mille habitants).



Répartition des naissances Centre d'agglomération

Nombre de naissances domiciliées pour 1 000 habitants

- plus de 25
- de 20 à 25
- de 15 à 20
- de 10 à 15
- moins de 10

Moyenne Paris = 14

Les emprises des principaux équipements et espaces verts, ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent en gris.

0 2,5 km

Sources :
État civil, Insee 2008; Recensement de la population, Insee 2006



... mais une fécondité limitée

Si la natalité est globalement forte, la fécondité des Parisiennes (nombre moyen d'enfants par femme) est en revanche plus faible à Paris⁷ qu'aux niveaux régional ou national. L'indicateur conjoncturel de fécondité est de 1,62 enfants par femme à Paris contre 2,02 en Île-de-France et 1,98 en France⁸. La Seine-Saint-Denis est toujours le département le plus fécond de France métropolitaine avec 2,38 enfants par femme.

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cet écart. Il se relie d'abord à la forte proportion de personnes seules dans le groupe des 20-39 ans à Paris. Parmi les couples, la fécondité est la même à Paris qu'en France. Mais le célibat étant plus répandu à Paris, et les couples proportionnellement moins nombreux, la fécondité par femme y est plus faible. La moindre fécondité des parisiennes tient également à leur niveau de qualification plus élevé qu'au niveau national. Des études montrent en effet que les plus diplômés ont en moyenne moins d'enfants et deviennent parents plus tardivement que les peu diplômés⁹.

La fécondité des parisiennes (1,62 enfants par femme) reste forte si on la compare à celle des femmes d'autres pays industrialisés. Elle est, par exemple, supérieure à la fécondité des Allemandes, des Portugaises, des Grecques ou encore des Italiennes qui ont en moyenne 1,4 enfants au cours de leur vie¹⁰. Au niveau national, la dernière valeur s'établit à 2,0¹¹ enfants par femme en 2009, et maintient la France en tête des pays de l'Union Européenne aux côtés de l'Irlande, de la Norvège et de l'Islande.

Des enfants conçus « sur le tard »

Aux niveaux national et parisien, deux facteurs concourent à une augmentation de l'âge moyen des mères à la naissance : il s'agit, d'une part, de la baisse des naissances issues de très jeunes femmes et, d'autre part, de la hausse des naissances dites « tardives ».

L'âge moyen¹² des mères à la naissance (quel qu'en soit le rang) s'est accru depuis 30 ans.

7 – L'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

8 – Données 2006

9 « Calendrier de constitution des familles et âge de fin des études », Histoire de familles, histoires familiales, les cahiers de l'Ined, 2005.

10 – Source : Population et Sociétés n° 458, Ined, juillet-août 2009.

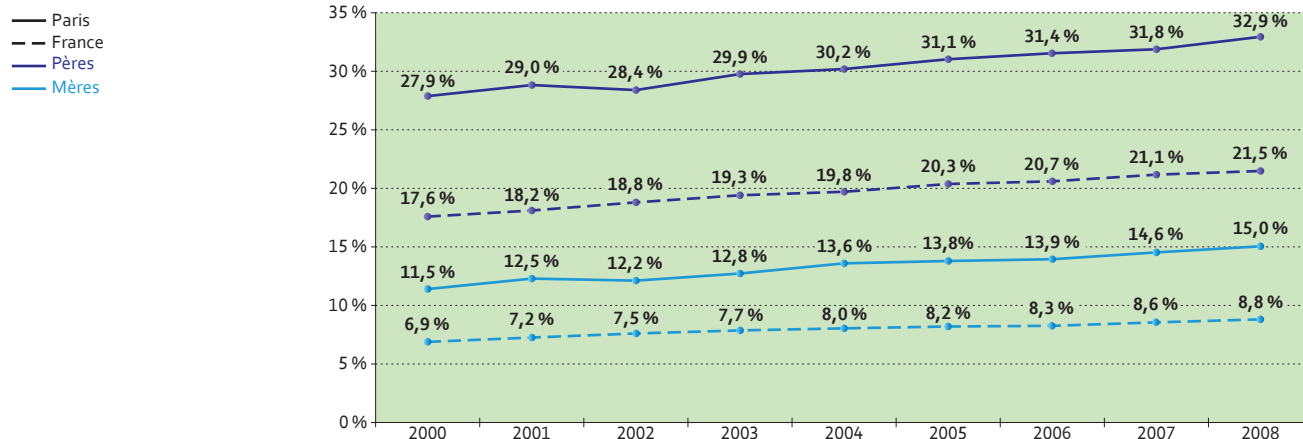
11 – Op. cit.

À Paris, il est de près de 32 ans en 2008, au lieu de 31 ans en 2000. Les tendances sont les mêmes aux niveaux régional et national. Mais les mères parisiennes continuent d'avoir en moyenne un an de plus que les mères franciliennes (31 ans) et deux de plus que les mères françaises (30 ans).

Les parents sont en effet de plus en plus nombreux à avoir des enfants après 37 ans. Leur part dans l'ensemble des naissances a augmenté de manière quasi-constante entre 2000 et 2008. En 2008, 15 % des mères d'enfants nés dans l'année (soit 4 605 mères) sont âgées de plus de 37 ans, alors que leur part n'était que de 12 % en 2000.

Proportion des parents âgés de plus de 37 ans dans l'ensemble des naissances

Insee, État Civil



Les pères sont aussi concernés car ils sont plus de deux fois plus nombreux que les mères à avoir des enfants après 37 ans. La part des pères âgés de plus de 37 ans est ainsi passée de 28 % en 2000 à 33 % en 2008, soit un effectif de 10075 pères. Les mêmes tendances sont observées au niveau régional et national mais à un degré moindre. Au niveau des arrondissements parisiens, l'âge des parents le plus élevé est atteint dans les 7^e, 1^{er}, 6^e, 8^e, 16^e arrondissements.

La parenté tardive recouvre une grande diversité de situations¹³. Elle est moins liée que par le passé à l'importance des familles nombreuses. Pour les plus qualifiés, la parenté tardive peut témoigner d'un investissement professionnel important qui décale de fait l'âge du premier enfant. Elle peut aussi résulter des recompositions familiales, en particulier pour les hommes, du fait de nouvelles unions donnant lieu à de nouvelles naissances. Elle est enfin une caractéristique des « femmes inactives », et des immigrés, dont une partie correspond à l'autre extrémité de l'échelle sociale.

12 – Cet âge ne doit pas être confondu avec celui des mères qui accouchent de leur premier enfant, qui est d'environ deux ans plus jeune. Mais, en raison de la mauvaise qualité des données recueillies sur le rang des enfants au moment de leur déclaration à la mairie, aucun calcul précis de l'âge moyen à la première naissance ne peut être proposé pour les années récentes.

13 – BESSIN M., LEVILAIN H., REGNIER-LOILLIER A., 2005, « Avoir des enfants sur le tard », op. cit.

Profils de familles

L'objet de ce chapitre est de dénombrer et de décrire les deux grands profils familiaux : les couples avec enfants et les foyers monoparentaux. Les familles étrangères, nombreuses dans la capitale, font l'objet d'un développement spécifique.

Une stabilisation du nombre de familles « en couple »

Répartition des familles dans les ménages

Insee, recensement 2006

	Paris		Île-de-France		France	
Nombre de familles	254 414	22,5 %	1 748 589	36,2 %	8 803 092	33,8 %
- dont familles en couple	184 298	16,3 %	1 352 092	28,0 %	7 017 616	26,9 %
- dont foyers monoparentaux	70 116	6,2 %	396 497	27,8 %	1 785 476	6,8 %
Nombre de ménages	1 131 595	100,0 %	4 829 356	100,0 %	23 069 047	100,0 %

Au nombre de 184 298 en 2006 à Paris, les couples avec au moins un enfant de moins de 25 ans représentent les trois quarts des familles parisiennes (72 %) et rassemblent 16 % des ménages. Ces valeurs sont moins élevées dans la capitale, qui accueille une forte proportion de célibataires avec ou sans enfants, qu'aux niveaux régional (77 % des familles et 28 % des ménages) et national (80 % des familles et 27 % des ménages). Au total, 344 000 enfants¹⁴, soit 76,5 % de l'ensemble des enfants parisiens, vivent avec leurs deux parents.

Une stabilisation du nombre de familles en couple

La diminution du nombre de familles en couple s'est donc interrompue à Paris entre 1999 et 2006. Alors qu'entre 1999 et 2006, Paris avait connu une baisse de 18 550 familles en couple (- 9,3 % sur la période), la capitale gagne 2 864 couples avec enfants entre 1999 et 2006 et la part des familles en couple reste stable (16,3 % en 2006, comme en 1999). Cette évolution contraste avec la tendance nationale toujours orientée à la baisse (- 93 000 familles sur la période).

Paris. Évolution de la part des familles dans les ménages

Insee, recensements : 1990, 1999 et 2006

	2006		1999		1990		Évolution 1999-2006	
Nombre de familles	254 414	22,5 %	244 154	22,0 %	258 108	26,3 %	9 900	4,0 %
- dont familles en couple	184 298	16,3 %	181 434	16,3 %	199 984	18,3 %	2 864	1,6 %
- dont foyers monoparentaux	70 116	6,2 %	63 080	5,7 %	58 124	5,3 %	7 036	11,2 %
Nombre de ménages	1 131 595	100,0 %	1 110 912	100,0 %	1 094 988	100,0 %	20 683	1,9 %

Paris. Répartition des familles en couples selon le statu matrimonial des deux parents

Insee, recensement 2006

	Paris		Île-de-France		France	
Mariés	142 981	77,6 %	1 044 888	77,3 %	5 375 956	76,6 %
Célibataires	27 098	14,7 %	207 653	15,4 %	1 161 721	16,6 %
Autres	14 220	7,7 %	99 551	7,4 %	479 940	6,8 %
Total	184 298	100,0 %	1 352 092	100,0 %	7 017 616	100,0 %

22 % des couples parisiens avec enfants ne sont pas mariés

En 2006, 22 % des couples avec enfants (soit 41 318 couples) ne sont pas mariés. Ce taux a connu une nette augmentation entre 1999 et 2006, passant de 18 % à 22 %.

Ce taux est légèrement inférieur à la moyenne nationale (23 %) ¹⁵. En tendance, la proportion des couples mariés au sein des couples avec enfants diminue moins rapidement à Paris qu'en France sur la période 1999-2006. Elle est passée de 86 % en 1990 à 82 % en 1999 puis 78 % en 2006 à Paris. Cette réduction se fait au profit des couples de célibataires dont la part passe de 12 % en 1990 à 15 % en 2006 et au profit des couples « autres » (voir paragraphe suivant).

14 – Enfants de moins de 25 ans.

15 – Données, Insee, recensement 1999.

Environ 19 500 « familles recomposées » à Paris

Une partie des couples avec enfants correspondent à des familles dites « recomposées ». Une famille recomposée comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints¹⁶. L'augmentation des divorces et des séparations rend ces situations de recomposition familiale de plus en plus fréquentes, alors qu'elles étaient liées par le passé aux remariages après veuages. Dénombrer les familles recomposées s'avère un exercice difficile en raison des carences d'informations statistiques sur le sujet. Les données décrivent des configurations familiales sans que l'on connaisse les événements ayant produit ces configurations.

Une méthode permettant d'estimer le nombre de familles recomposées parisiennes consiste à appliquer à la population parisienne les ratios nationaux calculés par l'Insee¹⁷. On sait qu'en France, les familles recomposées représentent environ 7,7 % des familles avec un enfant mineur de moins de 18 ans¹⁸. Rapporté aux 254 414 familles recensées à Paris¹⁹, on obtiendrait environ 19 500 familles recomposées²⁰. Mais cette estimation ne tient pas compte des spécificités de la population parisienne. Paris compte, par exemple, une forte proportion de foyers monoparentaux au regard de la population nationale.

De futurs travaux, réalisés dans le cadre de l'Observatoire des familles parisiennes, notamment la prochaine enquête « Famille et logements » coréalisée avec l'Insee en 2011, permettront d'affiner ces données.

Les couples avec enfants ont en moyenne plus d'enfants que les foyers monoparentaux

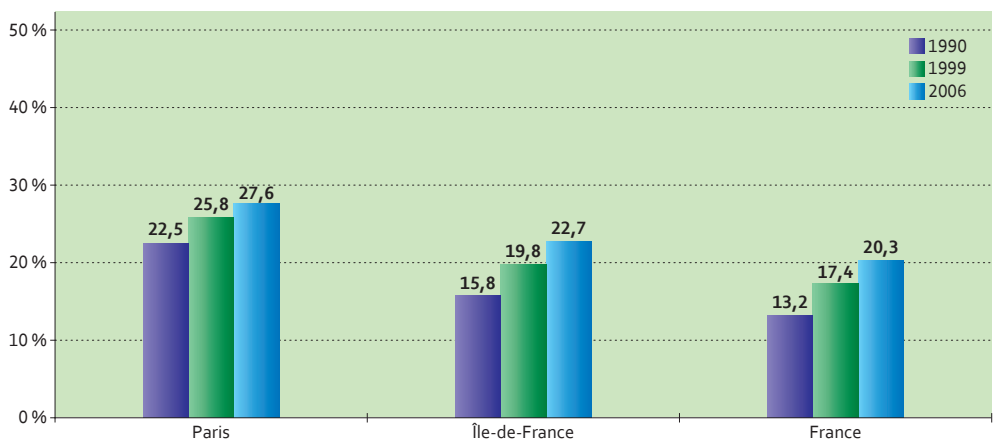
Les couples avec enfants, qu'ils soient mariés ou non, ont en moyenne plus d'enfants que les familles formées d'un seul parent et de ses enfants. Une majorité des couples avec enfants ont au moins deux enfants (57,5 %) alors que 42,5 % n'en ont qu'un seul. En terme de localisation géographique, les couples sont plus présents dans les 7^e, 8^e, et 16^e arrondissements où ils représentent plus de 78 % des familles, alors qu'ils sont moins de 70 % dans les 13^e, 14^e, 18^e et 20^e.

Une forte présence des foyers monoparentaux

Un foyer monoparental est constitué d'un parent qui vit sans conjoint avec son ou ses enfants dans un même logement. Le nombre de foyers monoparentaux continue d'augmenter. À Paris, il s'élève à 70 000 en 2006, en augmentation de 7 000 unités depuis 1999. Le taux d'accroissement annuel moyen est supérieur à celui de l'ensemble des familles (+ 1,5 % sur la période). La part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles s'est ainsi accrue : elle s'élève à 27,6 % au lieu de 25,8 % en 1999. La hausse a toutefois été moins forte entre 1999 et 2006 à Paris qu'à d'autres échelons territoriaux, les familles monoparentales étant déjà fortement représentées dans la capitale. Bien que le nombre de parents seuls continue d'augmenter plus rapidement chez les hommes, leur part dans les familles monoparentales reste minoritaire (15 % en 2006, contre 13,6 % en 1999).

Part des foyers monoparentaux parmi les familles avec enfants

Insee, recensements : 1990, 1999 et 2006



16 – Définition Insee
17 Les phénomènes de reconstitution familiales à Paris, Ville de Paris, FORS, mai 2010
18 – Source : Insee recensement 2006.
19 – Familles parisiennes ayant des enfants de moins de 25 ans. Source : Insee, recensement 2006.
20 – Si l'on rapporte cette proportion de 7,7 % au nombre de familles parisiennes ayant au moins un enfant mineur de moins de 18 ans (212 465), et non de moins de 25 ans, on obtient alors l'estimation suivante : 16 400 familles recomposées.

Une grande diversité de situations

La monoparentalité recouvre une grande diversité de situations²¹. Cela peut désigner aussi bien une jeune femme hébergée par ses parents avec son enfant qu'un veuf vivant avec ses deux enfants majeurs mais encore à charge.

Cette notion n'induit pas nécessairement l'inexistence d'un deuxième parent. Même s'il ne réside pas dans le domicile familial « principal », son investissement auprès des enfants peut être tout à fait important.

Près de 28 % des familles sont des foyers monoparentaux

En 2006, 70 115 familles soit 27,6 % des familles parisiennes sont des foyers monoparentaux. Au total, 106 015 enfants, soit 23,5 % des enfants parisiens de moins de 25 ans, vivent dans un foyer composé d'un seul parent.

Ces foyers composés d'un seul parent sont beaucoup plus présents à Paris qu'en Île-de-France ou qu'en France où ils forment respectivement 23 % et 20 %²² des familles. Cela s'explique d'abord par des séparations plus fréquentes à Paris. En 2008, on enregistre 2,5 divorces pour mille personnes à Paris contre 2,1 en Île-de-France et en France. L'offre de services en termes de transports publics, d'équipements d'accueil pour les jeunes enfants, de logement social et d'aides socio-éducatives peut aussi jouer un rôle dans le maintien de ces familles dans la capitale.

La majorité sont des mères vivant seules avec leur(s) enfant(s), mais leur part diminue

Dans la très grande majorité des cas (85 %), un foyer monoparental parisien est constitué d'une femme qui vit seule avec son (ou ses) enfant(s). 59 600 mères de familles parisiennes se trouvent dans cette situation. En d'autres termes, à Paris, près d'une mère de famille sur quatre (24 % en 2006 ; 23,1 % en 1999) vit seule avec son ou ses enfant(s), même si le père peut aussi s'en occuper et concourir à leur éducation et à leur entretien.

La part des foyers monoparentaux dans lesquels le parent est une femme a cependant légèrement diminué depuis 15 ans (elle était de 88,0 % des foyers monoparentaux en 1990 et de 86 % en 1999). Cette tendance illustre le développement de la garde des enfants au domicile du père après la séparation. Elle contraste avec la réduction constante de la proportion d'hommes dans les parents de foyers monoparentaux observée jusqu'en 1990, qui s'expliquait par la diminution du veuvage, et par l'importance des séparations, où la mère conservait alors généralement la garde des enfants. La proportion des pères élevant seul leur(s) enfant(s) demeure relativement faible : 10 540 hommes sont concernés à Paris : ils forment 15 % des foyers monoparentaux (13,6 % en 1999) et 5,4 % des pères de familles (4,5 % en 1999).

À partir des années 1980, la pratique d'une résidence alternée, qui permet à l'enfant de vivre tour à tour avec chacun de ses parents après une séparation ou un divorce, s'est développée. Depuis 2002, la possibilité d'une résidence alternée est prévue par la loi et symboliquement mentionnée, dans le code civil, avant même la garde chez l'un des parents. Dans ces situations, le quotient familial est désormais partagé entre les deux parents.

D'après les données de la Direction générale des impôts, le nombre de foyers fiscaux ayant déclaré à charge des enfants « en résidence alternée » est en forte augmentation. Leur effectif s'élève à 4 836 en 2006 contre 2 953 en 2004 (+ 64 % en 2 ans). Ils se répartissent entre 1 700 foyers monoparentaux (36 %) et 3 100 couples recomposés avec enfants (64 %).

Moins de veufs, plus de célibataires et de divorcés

À Paris, la répartition des foyers monoparentaux selon le statut matrimonial se caractérise par une surreprésentation des célibataires. Les données issues des fichiers de la caisse d'allocations familiales de Paris indiquent qu'en 2008, plus d'un parent de foyer monoparental sur deux est célibataire (51,4 %). Près de 23 % des parents de foyers monoparentaux sont séparés, et 20 % divorcés.

21 – DREES, 2003, Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale, les résultats de l'enquête famille de 1999, Études et Résultats, n° 218, février, 11p.

22 – Les foyers monoparentaux ne sont pas sur représentés à Paris quand on les rapporte à l'ensemble des ménages en raison du poids prépondérant des personnes seules.

Paris. Répartition des foyers monoparentaux allocataires selon leur statut matrimonial

CAF de Paris

	2001		2008		Évolution 2001-2008	
Célibataires	21 638	49,5 %	24 882	51,4 %	3 244	15,0 %
Veufs	3 152	7,2 %	2 873	5,9 %	- 279	- 8,9 %
Divorcés	8 507	19,5 %	9 555	19,7 %	1 048	12,3 %
Séparé	10 403	23,8 %	11 070	22,9 %	667	6,4 %
Statut non précisé	34	0,1 %	34	0,1 %	0	0,0 %

Les foyers monoparentaux sont de petites familles, fréquemment logées dans le parc social

Les foyers monoparentaux sont souvent de petites familles mais la part des familles avec 2 enfants ou plus augmente en 1999 et 2006. En 2006, les foyers monoparentaux n'ayant qu'un enfant connaît une légère baisse : elle concerne 44 388 familles soit 63,3 % des foyers monoparentaux, contre 65,8 % en 1999. En revanche, la part des personnes seules vivant avec 2 enfants a augmenté et concerne 26,3 % des foyers monoparentaux en 2006 (24,6 % en 1999). Et un peu plus de 10 % d'entre elles ont trois enfants ou plus, ce qui représente un effectif de 7 291 familles.

Ces familles résident dans tous les quartiers de la capitale. Mais elles sont plus représentées dans les 13^e, 14^e, 18^e et 20^e arrondissements où leur part dépasse 30 % des familles. Elles forment 35 % des familles dans les secteurs d'habitat social, avec des pics avoisinant les 45 % dans certains quartiers prioritaires (Porte de Vanves dans le 14^e, Danube-Solidarité dans le 19^e).

Les foyers monoparentaux

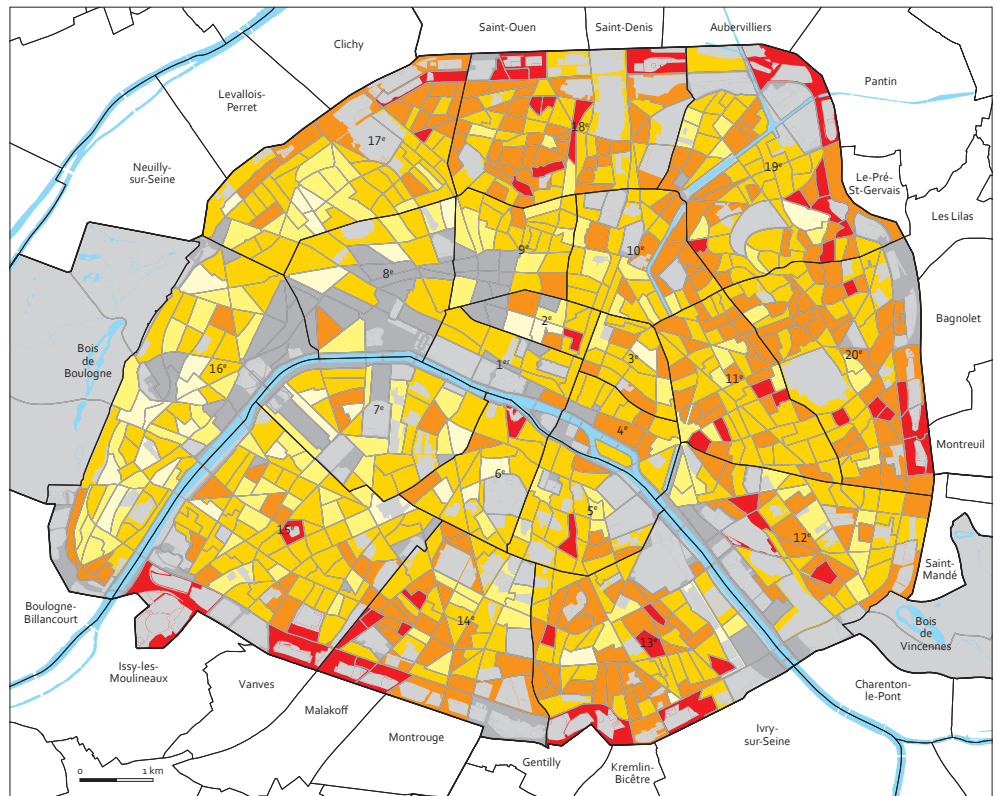
Part des foyers monoparentaux dans l'ensemble des familles

- moins de 15 %
- de 15 à 20 %
- de 20 à 30 %
- de 30 à 50 %
- plus de 50 %

Moyenne Paris : 27,6 %

Les IRIS de moins de 20 familles et les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Insee, recensement de la population 2006



Les familles étrangères : un profil spécifique ?

Les familles étrangères sont surreprésentées au sein des familles parisiennes. Elles forment 19 % des familles parisiennes, contre 16 % en Ile-de-France et 8 % en France. Les familles étrangères sont ici définies en fonction de la nationalité de la personne de référence de la famille²³. La population étrangère se compose des personnes qui n'ont pas la nationalité française (qu'elles soient nées en France ou à l'étranger). Elle forme 15 % de la population parisienne. La population immigrée englobe quant à elle toutes les personnes nées étrangères à l'étranger

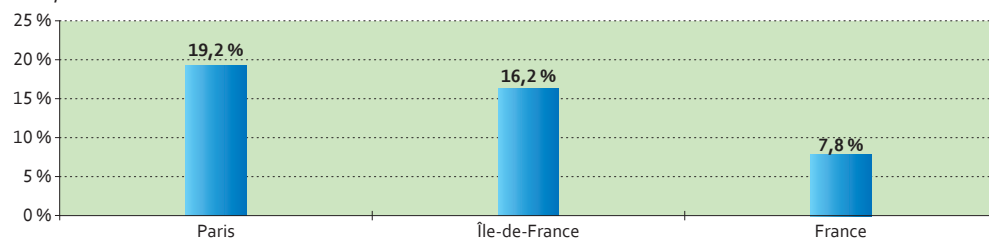
23 – La personne de référence de la famille est l'homme du couple ou le parent du foyer monoparental.

qui vivent aujourd'hui en France. Cette population se compose pour la plus grande partie d'étrangers mais aussi de personnes qui ont acquis la nationalité française. Le recensement de 2006 dénombre 436 500 Parisiens « immigrés », 20 % de la population en 2006. Les populations étrangères et immigrées ne se confondent donc pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et, réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs).

À Paris, la population étrangère se distingue du reste de la population parisienne par une

Part des familles étrangères dans l'ensemble des familles

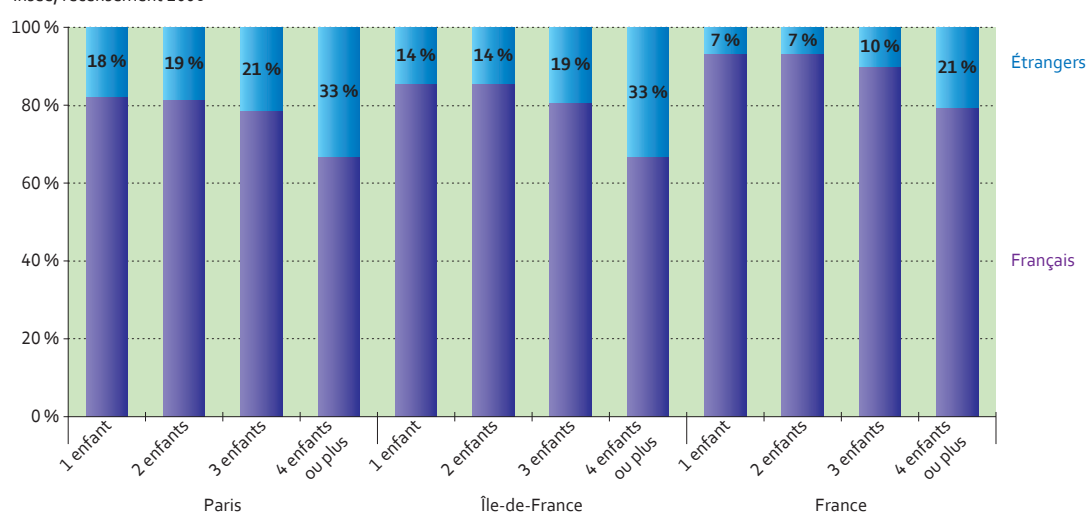
Insee, recensement 2006



structure des ménages beaucoup plus familiale. Les ménages dont la personne de référence est étrangère forment 14 % des ménages parisiens. Le poids des familles étrangères dans l'ensemble des familles est plus important. Au nombre de 48 871 en 2006, elles représentent près d'une famille parisienne sur cinq (19 % des familles). La part des familles dont la personne de référence est immigrée s'élève quant à elle à près de 31 % des familles parisiennes (l'effectif est de 80 000 familles). Les trois-quarts des familles étrangères (75 %) proviennent de l'extérieur de l'Union Européenne à 27 (72 % en Ile-de-France, 68 % en France).

Part des familles étrangères dans l'ensemble des familles

Insee, recensement 2006



Des familles plus nombreuses et moins souvent séparées que l'ensemble des familles

Les familles étrangères et immigrées ont en moyenne plus d'enfants que la totalité des familles. Une majorité d'entre elles (respectivement 56 % et 57 %) ont au moins deux enfants contre 52 % pour les familles parisiennes dans leur ensemble. Les familles de quatre enfants ou plus forment près de 9 % des familles étrangères ou immigrées, contre seulement 5 % pour l'ensemble des familles.

Autre spécificité des familles immigrées à Paris : elles sont moins souvent séparées. La proportion de foyers monoparentaux parmi les familles immigrées avoisine les 26 % alors que la valeur pour l'ensemble des familles parisiennes est de 28 %.

En termes de localisation géographique, les familles immigrées ou étrangères sont très présentes dans les arrondissements du nord et du centre-nord de la capitale (2^e, 10^e, 18^e, et 19^e arrondissement).

1 260 dossiers de demande de regroupement familial à Paris en 2009

Le regroupement familial est la procédure qui permet au ressortissant étranger régulièrement installé en France d'être rejoint, sous réserve de remplir certaines conditions, par les membres de sa famille proche (son conjoint et ses enfants mineurs) et de mener une vie familiale normale sur le territoire.

Le demandeur doit disposer de ressources stables et suffisantes (atteignant un montant au moins égal au SMIC mensuel) et justifier qu'il disposera à la date d'arrivée en France de sa famille d'un logement satisfaisant aux conditions minimales de confort et d'habitabilité.

À Paris, en 2009, ce sont 1 257 dossiers de demandes de regroupement familial qui ont été transmis par l'ANAEM (Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations). Leur nombre est en nette diminution par rapport à 2005 (2 114 dossiers).

2 Situation socio-économique

Cette partie de l'étude s'attache à décrire et à analyser la situation socio-économique des familles parisiennes. Plusieurs thèmes sont abordés : les catégories socioprofessionnelles, l'activité des mères et des pères de familles, les revenus, la précarité.

Synthèse – Situation socio-économique

La situation socio-économique des familles, en termes de catégories socioprofessionnelles, d'activité, et de revenus, est en moyenne plus favorable dans la capitale, qui concentre une proportion élevée et croissante de cadres et d'emplois qualifiés qu'au niveau national.

Les familles dont la personne de référence est cadre forment 40 % des familles parisiennes (36 % en 1999). Cette proportion est largement supérieure aux taux franciliens (27 % des familles en 2006, 24 % en 1999) et français (17 % des familles en 2006, 14 % en 1999) et reflète la répartition par catégorie socio-professionnelle de la population parisienne (41 % des parisiens sont cadres).

Entre 2000 et 2008, la part des naissances issues de parents cadres se maintient à un niveau élevé et oscille entre 11 500 et 12 000 naissances par an. En 2008, 36 % des enfants nés à Paris ont au moins l'un de leurs parents cadre ou profession intellectuelle supérieure. La part des naissances issues de parents ouvriers poursuit quant à elle sa baisse, passant de 9 400 naissances en 2000 à 7 800 en 2008.

Les familles parisiennes déclarent en moyenne des revenus plus élevés que la moyenne nationale. D'après les données de la Direction générale des impôts, le revenu déclaré moyen²⁴ (avant abattement) des foyers fiscaux avec enfants est de 62 800 euros à Paris en 2006, contre 44 300 euros en Île-de-France, et 34 600 euros en France. Selon la même source, les familles non imposées sont nettement moins représentées dans la capitale : 43,5 % des foyers fiscaux avec enfants ne sont pas imposés en 2006, au lieu de 55 % en France. Les écarts de revenus sont cependant contrebalancés par le « coût de la vie » particulièrement élevé à Paris.

Les moyennes ne doivent pas masquer les fortes disparités qui existent entre les familles. La dispersion des revenus déclarés est très large dans la capitale. Avec plus de 254 000 familles, Paris regroupe toutes les catégories sociales et tous les niveaux de revenus. Le quart des familles parisiennes les plus aisées ont déclaré plus de 65 400 euros en 2006 soit quatre fois plus que le quart des plus modestes (moins de 14 700 euros). Ces écarts de revenus ont une traduction spatiale qui oppose le centre/ouest et l'est de la capitale. Quatre arrondissements (6^e, 7^e, 8^e et 16^e) se détachent en termes de revenu médian des familles (plus de 60 000 euros). Parallèlement, les 18^e et 19^e arrondissements affichent les revenus les plus bas (moins de 20 000 euros). Le revenu médian déclaré par les familles du 7^e est le plus élevé (77 000 euros). Il est quatre fois supérieur au plus faible, enregistré dans le 18^e (19 200 euros).

Ces disparités se retrouvent dans la répartition géographique des familles « à bas revenus ». D'après les données de la Caisse d'allocations familiales de Paris, elles sont au nombre de 52 427 en 2008 (20,6 % des familles). Mais les proportions de familles pauvres sont nettement supérieures dans les 18^e et 19^e arrondissements dans lesquels environ une famille sur trois est allocataire à bas revenus (respectivement 36 % et 33 %).

Globalement, la pauvreté est surtout répandue parmi les foyers monoparentaux (39,3 % d'entre eux sont pauvres) et parmi les familles de trois enfants et plus (27 % sont pauvres). La situation la plus défavorable est celle des parents seuls à la tête d'une famille de trois enfants ou plus : plus de la moitié d'entre eux (53,6 %) vivent en dessous du seuil de bas revenus.

En matière d'activité enfin, la part des couples bi-actifs a davantage augmenté au niveau national que dans la capitale. En 2006, la part des couples bi-actifs est un peu moins élevée à Paris qu'en France (75,6 % des couples avec enfants à Paris, 77,1 % en France). Les taux observés en petite couronne et au niveau régional sont légèrement supérieurs au taux parisien (76,0 % en petite couronne, 77,5 % en Île-de-France).

24 – Les revenus déclarés (ou fiscaux) correspondent à la somme des ressources déclarées par les contribuables. Ce sont donc des revenus avant redistribution et non des revenus disponibles qui seraient utilisables pour une approche des niveaux de vie. Pour cela, il faudrait ajouter aux revenus déclarés les revenus sociaux non déclarés (RMI, minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement...) et soustraire la fiscalité (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière...).

Les professions et catégories socioprofessionnelles des parents

Une forte proportion des pères et des mères de famille appartient, à l'image des parisiens dans leur ensemble, aux catégories socioprofessionnelles supérieures²⁵. Les données les plus récentes, issues de l'état civil, montrent une progression de ces catégories.

Une forte proportion de familles appartient aux catégories supérieures

Les familles dont la personne de référence est cadre forment 40 % des familles parisiennes. Cette proportion est largement supérieure aux taux franciliens (27 % des familles) et français (17 % des familles) et reflète la répartition par catégorie socio professionnelle de la population parisienne (41 % des parisiens sont cadres). La proportion de familles cadres a progressé entre 1999 et 2006 à Paris (+3 points) comme au niveau national (+2 points).

À l'opposé, la capitale compte relativement peu de familles dans lesquelles la personne de référence appartient aux catégories « ouvriers » ou « employés ». Ces familles ne forment que 26 % des familles parisiennes au lieu de 38 % au niveau régional et 45 % au niveau national.

25 – La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles dite PCS définie par l'Insee classe la population selon la profession (ou l'ancienne profession), la position hiérarchique et le statut (salarié ou non). L'un des niveaux d'agrégation proposé est celui des groupes socioprofessionnels en 8 postes : agriculteurs exploitants, artisans, exploitants et chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, ouvriers, retraités, autres sans activité professionnelle.

Répartition des familles (avec enfants de moins de 25 ans) selon la PCS de la personne de référence

Insee, recensements 1999 et 2006

	2006			1999		
	Paris	Île-de-France	France	Paris	Île-de-France	France
Agriculteur exploitants	0,0 %	0,2 %	2,3 %	0,0 %	0,2 %	2,7 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,9 %	6,5 %	7,5 %	9,3 %	7,3 %	7,9 %
Cadres, professions intellectuelles supérieures	40,1 %	26,6 %	16,3 %	36,0 %	23,6 %	13,9 %
Profession intermédiaires	17,3 %	27,3 %	21,0 %	16,6 %	21,4 %	20,2 %
Employés	15,0 %	17,6 %	15,9 %	16,1 %	17,6 %	15,5 %
Ouvriers	10,9 %	20,0 %	29,0 %	13,9 %	23,4 %	32,4 %
Retraités	3,7 %	3,6 %	3,4 %	3,4 %	3,0 %	3,0 %
Autres sans activité professionnelle	5,1 %	4,2 %	4,7 %	4,6 %	3,7 %	4,4 %
Ensemble	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Les familles nombreuses appartiennent plus souvent aux catégories modestes

Répartition des familles selon la PCS de la personne de référence

Insee, recensements 1999 et 2006

	2006				1999			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants ou +	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants ou +
Agriculteur exploitants	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6,6 %	8,8 %	9,7 %	9,2 %	7,8 %	10,5 %	11,5 %	11,1 %
Cadres, professions intellectuelles supérieures	38,8 %	43,3 %	40,6 %	28,2 %	34,0 %	40,0 %	37,8 %	25,8 %
Profession intermédiaires	19,0 %	16,9 %	14,3 %	11,4 %	18,6 %	16,2 %	12,9 %	8,8 %
Employés	16,1 %	13,5 %	14,3 %	16,6 %	18,0 %	14,0 %	14,2 %	14,9 %
Ouvriers	9,0 %	11,2 %	13,5 %	21,7 %	12,1 %	13,6 %	16,7 %	27,4 %
Retraités	5,0 %	2,1 %	2,3 %	4,5 %	4,5 %	2,1 %	2,1 %	4,6 %
Autres sans activité professionnelle	5,4 %	4,2 %	5,7 %	8,3 %	5,0 %	3,6 %	4,7 %	7,3 %
Ensemble	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Des disparités apparaissent en fonction du nombre d'enfants que compte la famille. En particulier, les familles ayant deux enfants appartiennent plus souvent que les autres aux catégories supérieures (43,3 % d'entre elles sont cadres). Les parents de familles nombreuses appartiennent, quant à eux, plus souvent aux catégories sociales modestes. Dans 38,3 % des familles de quatre enfants et plus par exemple, la personne de référence est « ouvrier » ou « employé ».

De fortes disparités de catégories socioprofessionnelles apparaissent selon les arrondissements de résidence.

Plus des deux tiers des familles de trois enfants et plus ont un des deux parents cadre ou profession intellectuelle supérieure dans les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e et 16^e arrondissements, alors que cette part est inférieure à 22 % dans les 18^e, 19^e et 20^e. À l'inverse, les parents de familles nombreuses des trois arrondissements du nord-est sont pour la grande majorité d'entre eux employés et ouvriers (plus de 55 %).

De plus en plus de naissances chez les « cadres »

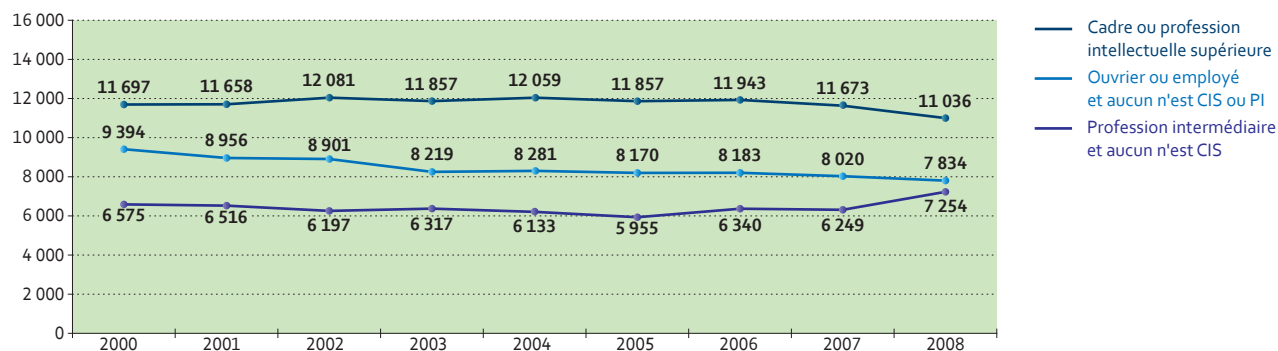
Entre 2000 et 2008, la part des naissances issues de parents cadres se maintient à un niveau élevé et oscille entre 11 500 et 12 000 naissances par an. La part des naissances issues de parents ouvriers poursuit quant à elle sa baisse, passant de 9 400 naissances en 2000 à 7 800 en 2008.

Ces tendances s'expliquent davantage par des évolutions sociodémographiques observées à Paris et des mutations de l'emploi observées plus largement en France que par une augmentation supposée de la natalité chez les cadres.

D'après les données du fichier de l'état civil, 36 % des enfants (11 036 enfants) nés à Paris en 2008 ont au moins l'un de leur parents cadre ou profession intellectuelle supérieure. 24 % des enfants (7 834 enfants) sont issus d'un couple dans lequel l'un des parents au moins exerce une profession intermédiaire et 26 % (7 834 enfants) d'un couple ou l'un des parents au moins est ouvrier ou employé.

Paris. Evolution du nombre de naissances selon la profession d'au moins l'un des parents

Insee, État Civil



Familles et activité professionnelle

L'engagement de plus en plus important des femmes dans la vie active²⁶ a joué un rôle décisif dans les transformations de la famille. Les enfants sont de moins en moins nombreux à avoir un parent « au foyer ». L'augmentation de la bi-activité des couples pose la question de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Des spécificités parisiennes en matière d'activité ?

Entre 1999 et 2006, la part des couples bi-actifs a plus augmenté au niveau national que dans la capitale. En 2006, la part des couples bi-actifs²⁷ est un peu moins élevée à Paris qu'en France (75,6 % des couples avec enfants à Paris, 77,1 % en France). Les taux observés en petite couronne et au niveau régional sont légèrement supérieurs au taux parisien (76,0 % en petite couronne, 77,5 % en Ile-de-France).

Paris, Île-de-France, France. Taux d'activité²⁸

Insee, recensement 2006

	Paris	Île-de-France	France
Taux d'activité des hommes (de 15 ans et plus)	69,5 %	68,7 %	63,1 %
Taux d'activité des femmes (de 15 ans et plus)	59,2 %	59,1 %	52,0 %
Taux d'activité des mères	82,4 %	83,0 %	81,5 %
Taux d'activité des pères	92,3 %	93,2 %	93,6 %
Taux de bi-actifs	75,6 %	77,5 %	77,1 %

Il est intéressant de noter que l'écart provient d'une moindre activité des pères : 92,2 % des pères parisiens sont actifs contre 93,6 % des pères en France.

De manière générale, Paris se distingue peu de la situation française en matière d'activité des parents. En revanche, on observe une spécificité nationale par rapport à la situation d'autres pays industrialisés. Ainsi, les mères françaises – et parisiennes – se caractérisent à la fois par une bonne insertion dans le marché du travail et une forte fécondité.

76 % de couples bi-actifs à Paris

Les statistiques relatives au rythme professionnel des parents sont essentielles pour définir l'offre en matière d'accueil des enfants, qu'il s'agisse de la petite enfance, des loisirs, ou des activités autour de l'école.

À Paris, 75,6 % des couples avec enfants sont bi-actifs²⁹, ce qui correspond à un effectif de 139 400 couples. Cette forte proportion de bi-actifs ne signifie pas que les taux d'activité des pères et des mères soient symétriques. Au contraire, l'inactivité reste beaucoup plus répandue parmi les mères de familles que parmi les pères.

Paris. Rythme professionnel des pères et des mères des couples avec enfants

Insee, recensement 2006

	Paris		Petite couronne		Île-de-France	
	Mères	Pères	Mères	Pères	Mères	Pères
Temps complet	54,0 %	89,5 %	54,8 %	91,4 %	55,5 %	93,2 %
Temps partiel	18,4 %	6,8 %	17,2 %	5,0 %	17,7 %	3,9 %
Chômage	12,2 %	0,4 %	12,3 %	0,3 %	11,8 %	0,3 %
Sans activité professionnelle	15,4 %	3,3 %	15,8 %	3,3 %	15,0 %	2,7 %
Effectif total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

26 – La population active comprend au sens du recensement les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi.

27 – La « bi-activité » signifie que dans les couples avec au moins un enfant de moins de 25 ans les deux parents sont actifs.

28 – Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs et la population totale correspondante.

29 – Source : Insee, recensement de la population de 1999, sondage au 1/20^e.

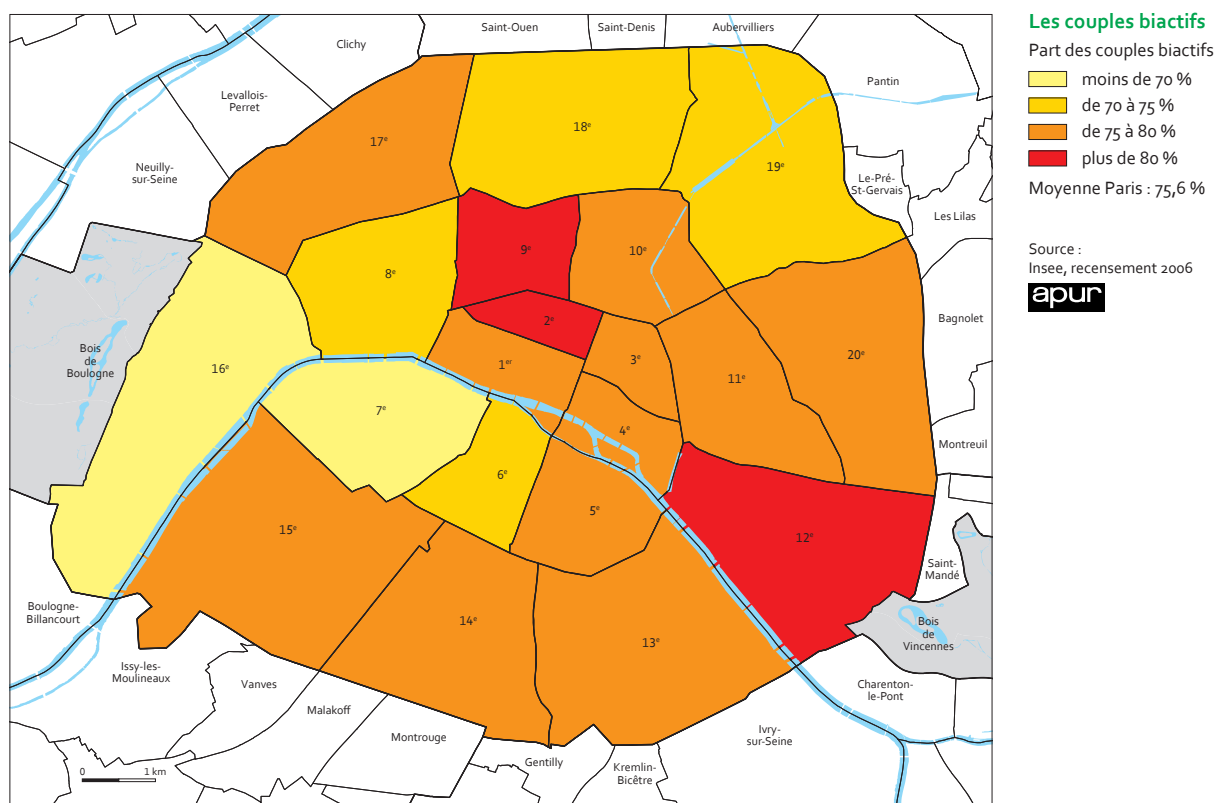
Par ailleurs, au sein de ces couples, les rythmes professionnels sont très différents entre les femmes et les hommes. 15,4 % des mères n'ont pas d'activité professionnelle et 12,2 % sont au chômage alors que seulement 3,3 % des pères sont inactifs et 0,4 % au chômage. Ces taux sont comparables à ceux observés en petite couronne et en Ile-de-France.

De plus, la part des mères exerçant un emploi à temps partiel (18,4 %) est presque trois fois supérieure à celle des pères (6,8 %). Toutefois, l'écart est encore plus accentué en petite couronne et en Île-de-France : dans les départements limitrophes seuls 5,0 % des pères exercent un emploi à temps partiel (contre 17,2 % des mères), et en Île-de-France, 3,9 % des pères sont dans cette situation contre 17,7 % des mères.

L'âge, le nombre d'enfants, la catégorie socioprofessionnelle constituent des critères déterminants pour établir la bi-activité des couples.

Moins de bi-actifs dans les arrondissements de l'ouest

On observe des différences selon l'arrondissement de résidence. Les arrondissements dans lesquels les bi-actifs sont en proportion les plus nombreux sont les 12^e, 2^e et 9^e arrondissements (plus de 80 % des couples sont bi-actifs). A contrario, les 7^e et 16^e arrondissements (moins de 70 % de bi-actifs) ont les plus forts taux de couples dans lesquels l'un des parents au moins est sans activité professionnelle.



Une forte bi-activité des jeunes et des petites familles

La bi-activité est surtout observée parmi les jeunes couples avec enfants mais elle dépend également du nombre d'enfants. Plus la famille est nombreuse, plus la part des parents dont l'un des deux est sans activité professionnelle augmente. La césure apparaît le plus souvent au troisième enfant.

Suivant la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence de la famille, la bi-activité diffère. Les taux d'activité les plus élevés sont observés dans les familles où la personne de référence est profession intermédiaire ou employé. La bi-activité est moins fréquente dans les familles de cadres et professions intellectuelles supérieures, où des niveaux de revenus plus élevés permettent plus facilement aux mères et aux pères qui le souhaitent de cesser leur activité. Elle est également moins fréquente dans les familles d'ouvriers ainsi que dans les familles d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

L'arrivée des enfants n'a pas la même incidence sur l'activité des parents suivant le milieu social. Les différences d'activité se creusent au fur et à mesure que la famille s'agrandit. En effet, dans les familles aux ressources les plus modestes, la présence d'un enfant de moins de trois ans apparaît particulièrement déterminante : la mère peut décider, compte tenu de l'apport des prestations sociales, d'abandonner une activité peu lucrative pour se consacrer

à l'éducation de ses enfants en bas-âge et éviter ainsi les dépenses induites (frais de garde, transport, etc...). Dans les familles de cadres, ce facteur joue peu puisque le taux de bi-actifs reste équivalent selon que la famille comporte ou non de jeunes enfants.

Activité et présence d'enfants en bas âge

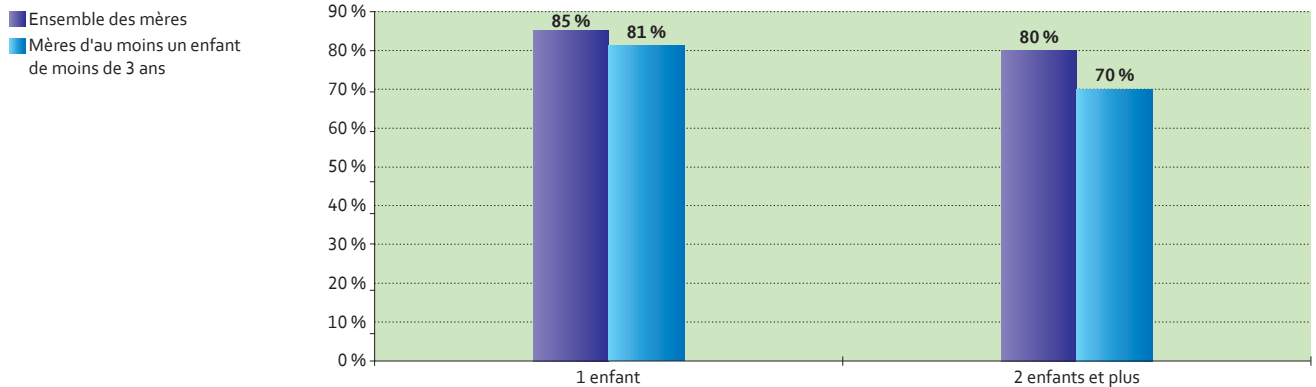
La question de l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale se pose particulièrement lorsque le ou les enfants sont en bas âge.

Il est intéressant de constater que l'âge des enfants influe relativement peu sur l'activité des mères dans les familles ne comprenant qu'un seul enfant. Les mères d'un enfant sont presque aussi nombreuses à continuer à avoir une activité professionnelle que cet enfant ait moins de trois ans ou non.

Des différences apparaissent toutefois lorsque la famille s'agrandit : 69,7 % des mères de 2 enfants dont un enfant en bas âge sont active contre 79,9 % pour celles ayant deux enfants âgés de plus de 3 ans.

Paris. Taux d'activité des mères

Insee, recensement 2006



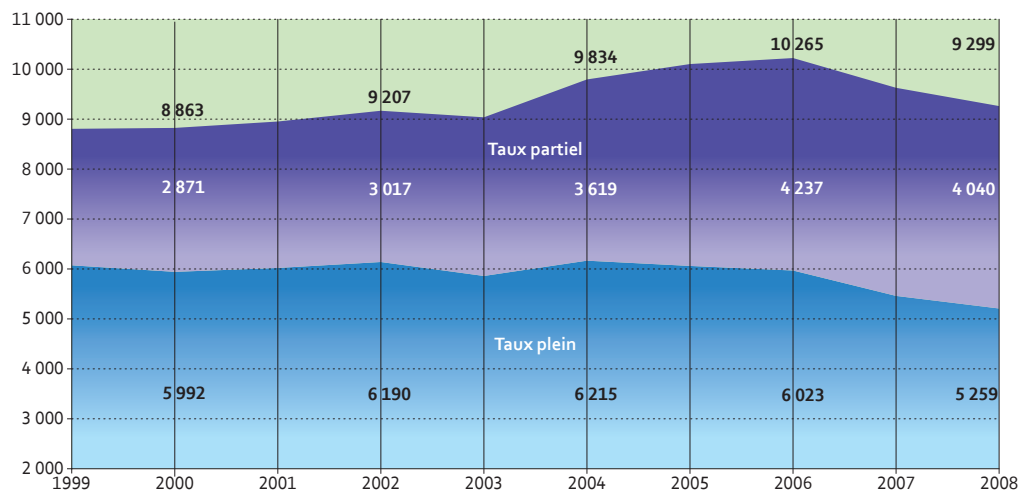
Les arrondissements dans lesquelles les mères de jeunes enfants sont les plus nombreuses à ne pas travailler sont les 7^e, 16^e, 18^e et 19^e arrondissements (taux d'activité inférieur à 76 %)

L'impact des évolutions de politique familiale sur l'activité des parents

Un nouveau dispositif a été mis en place en janvier 2004: la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Cette prestation remplace un ensemble de cinq allocations préexistantes³⁰. Son objectif est de permettre aux parents de choisir le type d'accueil qu'ils jugent préférables ou de réduire, voire suspendre, leur activité professionnelle pour se consacrer à l'éducation de leur enfant.

Paris. Familles bénéficiaires du complément de libre choix d'activité de 1999 à 2008

CAF de Paris



30 – La prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) comprend : une prime à la naissance ou à l'adoption (PN ou PA), une allocation de base (PAJE-AB), un complément de libre choix du mode de garde (PAJE-CMG), un complément de libre choix d'activité (PAJE-CA).

Le complément de libre choix d'activité (PAJE-CA), qui se substitue à l'ancienne allocation parentale d'éducation (APE), est ainsi versé aux parents qui n'exercent pas d'activité professionnelle ou qui travaillent à temps partiel pour s'occuper de leur enfant en bas âge. Le complément est, contrairement à l'ancienne allocation, attribuable dès le premier enfant (sur une durée de 6 mois uniquement). Autres différences par rapport à l'APE : les conditions d'activité professionnelle antérieures nécessaires à l'obtention de la prestation, ont été resserrées et le montant versé lorsque le parent travaille à temps partiel a été augmenté.

Il semblerait que la PAJE ait d'abord conduit un plus grand nombre de parents à cesser ou réduire leur activité pour s'occuper de leur enfant. Après trois années de forte hausse du nombre de familles bénéficiaires entre 2003 et 2006 (+ 12,9 %), le nombre de familles bénéficiant de la PAJE observe toutefois une tendance à la baisse entre 2006 et 2008, passant de 10 260 à 9 300 en 2008 (soit une baisse de 9,4 % en 2 ans). C'est surtout le nombre de bénéficiaires de cette prestation à taux plein qui a diminué (- 12,7 %)

Les revenus des familles

De hauts niveaux de revenus à Paris

Le niveau de revenus des Parisiens est élevé en moyenne. En effet, la capitale, où résident 4 % des actifs recensés en France en 2006, accueille près de 12 % des cadres. Cette surreprésentation n'a pas d'équivalent dans les grandes villes françaises, ce qui explique en grande partie le haut niveau des revenus moyens à Paris.

D'après les données de la Direction générale des impôts, les foyers fiscaux ont déclaré en 2006 un revenu moyen de 39 900 euros à Paris, de 32 500 euros en Île-de-France et de 25 500 euros en France.

Les écarts de revenus entre la capitale et les niveaux régional et national s'observent quelle que soit la composition des foyers fiscaux. Les personnes vivant seules, les couples sans enfants, les couples avec enfants et les foyers monoparentaux déclarent un revenu moyen nettement plus élevé (à profil comparable) à Paris qu'en Île-de-France et qu'en France. Le revenu déclaré moyen des foyers fiscaux avec enfants parisiens est de 62 800 euros en 2006, contre 44 300 euros en Île-de-France, et 34 600 euros en France.

Revenus moyen déclaré (en euros/an)

DGI, 2006

	Paris	Île-de-France	France
Ensemble des foyers fiscaux	39 761	32 530	25 463
Foyers fiscaux monoparentaux	35 403	25 853	19 931
Autres foyers fiscaux (couples) avec enfants	68 535	47 559	36 881
Ensemble des foyers fiscaux avec enfants	62 814	44 316	34 575
Personnes vivant seules	26 302	21 050	16 386
Autres foyers fiscaux (couples) sans enfant	66 400	48 787	36 372

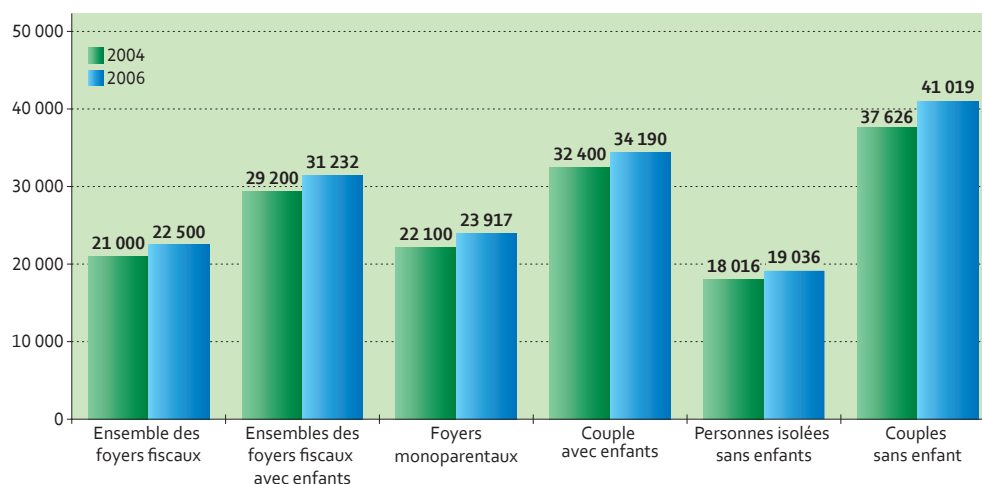
Le revenu médian augmente sans accroissement des inégalités

La moitié des foyers fiscaux avec enfants ont déclaré plus de 31 200 euros à Paris en 2006. Ce « revenu médian » sépare la population en deux groupes d'effectif égal : ceux qui déclarent moins, ceux qui déclarent plus. Le revenu médian est moins sensible aux extrêmes que le revenu moyen. Cela explique qu'il soit moins élevé.

Le revenu annuel médian déclaré par les foyers fiscaux parisiens avec enfants a augmenté de 7 % en deux ans, passant de 29 200 euros à 31 200 euros en 2006. Cette tendance n'est pas spécifique aux familles, elle concerne aussi les personnes seules (+ 7 %) et les couples sans enfants (+ 9 %).

Revenus médians annuels déclarés des foyers fiscaux

DGI, 2006

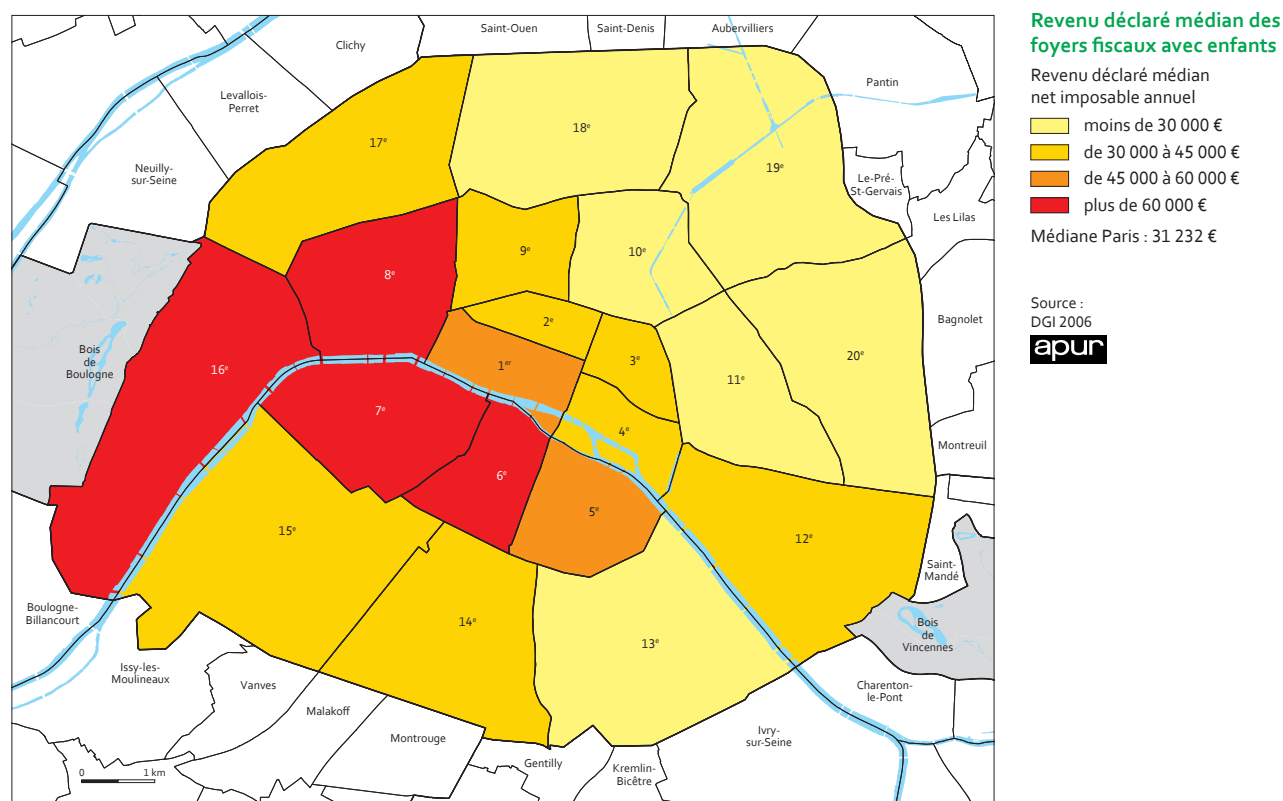


Cette augmentation du revenu médian déclaré par les foyers fiscaux ne se traduit pas par un accroissement des inégalités. Le rapport interquartile ne s'est pas modifié de 2004 à 2006, ceci quel que soit le profil : couples ou foyers monoparentaux. Il reste néanmoins élevé à Paris par rapport à d'autres territoires. Les arrondissements où l'on observe les plus fortes disparités sont les 2^e et 17^e arrondissements, tandis que dans les 5^e, 13^e, 19^e, et 20^e les écarts de revenus sont moins marqués.

De fortes disparités de revenus persistent entre et au sein des arrondissements

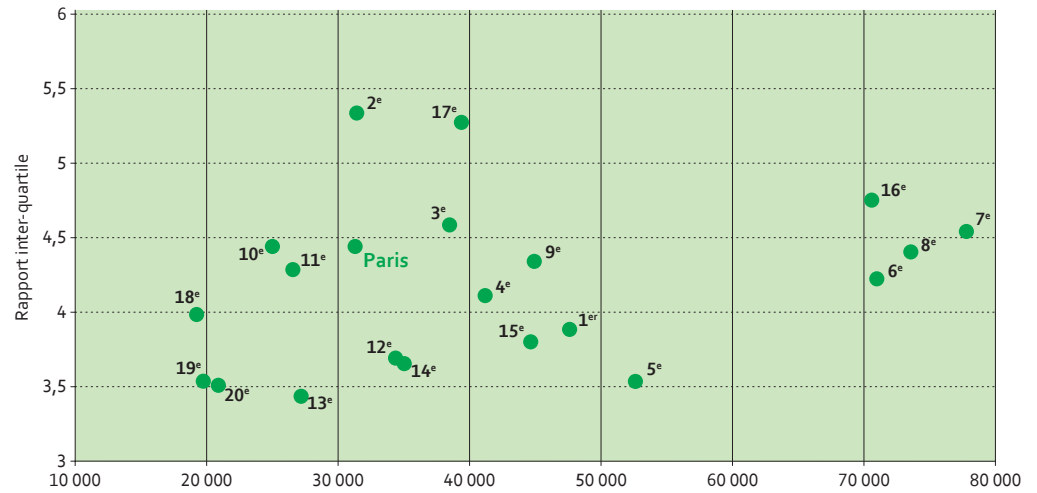
La dispersion des revenus déclarés est très large dans la capitale. Avec plus de 254 000 familles et plus d'un million de ménages, Paris regroupe toutes les catégories socioprofessionnelles et tous les niveaux de revenus. Les 25 % des familles parisiennes les plus aisées ont déclaré plus de 65 400 euros en 2006. La même année, les 25 % les plus modestes ont déclaré moins de 14 700 euros. Les 25 % les plus aisés déclarent ainsi plus de quatre fois plus que les 25 % les plus modestes.

Ces disparités ont une traduction géographique. Quatre arrondissements parisiens (6^e, 7^e, 8^e et 16^e) se détachent en terme de revenu médian des familles (plus de 60 000 euros). Parallèlement, les 18^e et 19^e arrondissements affichent les revenus médians les plus bas (moins de 20 000 euros). Le revenu médian déclaré par les familles du 7^e est le plus élevé (77 700 euros en 2006). Il est quatre fois supérieur au plus faible, enregistré dans le 18^e (19 200 euros).



Le profil social des familles apparaît assez homogène dans certains arrondissements, hétérogène dans d'autres. Les arrondissements dans lesquels les dispersions de revenus entre les foyers fiscaux avec enfants sont les plus fortes sont les 2^e et 17^e : le quart des familles les plus aisées déclarent plus de cinq fois plus que le quart des familles les plus modestes. En revanche, les écarts de revenus entre les foyers fiscaux sont moins forts dans le 13^e, 19^e et le 20^e où la population est dans l'ensemble plutôt modeste, et dans le 5^e où la population déclare des revenus globalement élevés.

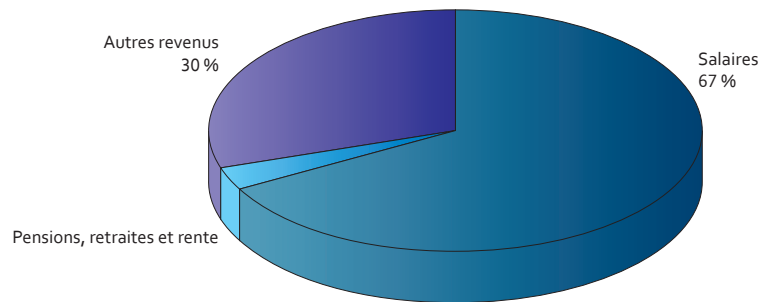
Paris. Revenus et dispersion des revenus des foyers fiscaux avec enfants
DGI, 2006



Les disparités se retrouvent dans les compositions des revenus

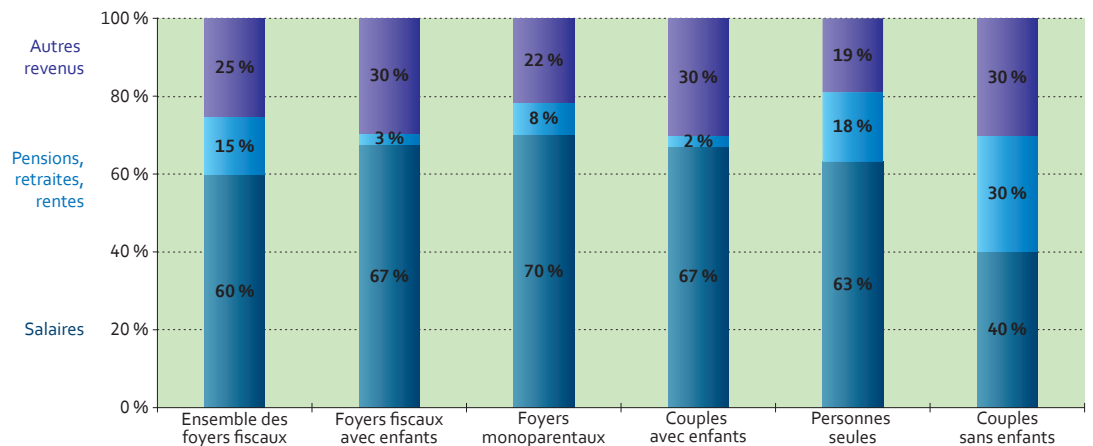
L'hétérogénéité sociale des familles parisiennes se lit aussi dans la structure de leurs revenus. Au niveau parisien, la structure des revenus des foyers fiscaux avec enfants se distingue de celle des autres foyers fiscaux par la forte part des salaires (67 %), et des « autres revenus » (30 %).

Paris. Composition des revenus des foyers fiscaux avec enfants
DGI, 2006



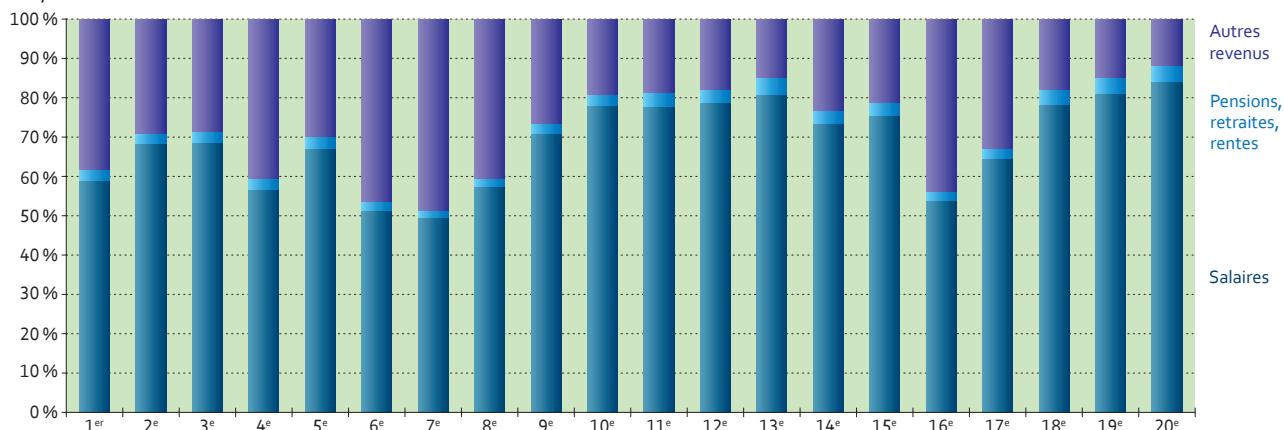
La forte part des bénéfices des indépendants et surtout des revenus fonciers ou patrimoniaux va de pair avec un haut niveau de revenu. Très forte dans les arrondissements de l'ouest, équivalente à plus de 40 % des revenus dans les 4^e, 6^e, 7^e, 8^e et 16^e, elle atteint un minimum dans l'est parisien. Au total, ces ressources représentent 30 % des revenus déclarés des familles à Paris.

Paris. Composition des revenus des familles selon le type de familles
DGI, 2006



Composition des revenus des foyers fiscaux avec enfants par arrondissement

DGI, 2006



Des disparités de revenus selon la configuration familiale

On a vu que les écarts de revenus étaient forts selon les arrondissements de résidence. Y a-t-il par ailleurs des configurations familiales plus ou moins favorables sur le plan des revenus ?

Les familles de deux enfants globalement plus aisées

D'après les données du fichier des impôts, les foyers fiscaux avec enfants déclarant les revenus les plus élevés sont les familles de deux enfants, qu'elles soient composées d'un ou des deux parents. Les revenus médians des familles (monoparentales ou en couples) d'un, de trois ou de quatre enfants ou plus sont en revanche plus faibles.

Paris. Revenu médian déclaré (en euros) des foyers fiscaux selon la composition familiale

DGI, 2006

	Personnes isolées sans enfant	Foyers monoparentaux				Couples				
		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants ou +	Sans enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants ou +
1 ^{er}	21 984	28 622	34 931	55 743	99 007	51 231	43 568	62 908	72 885	54 055
2 ^e	20 851	25 016	23 900	28 742	21 756	33 176	33 783	32 493	41 676	29 994
3 ^e	21 022	30 666	29 652	32 889	40 278	39 750	40 861	37 336	47 530	52 645
4 ^e	20 666	28 062	27 632	34 404	29 882	48 441	46 028	38 830	54 528	67 841
5 ^e	20 888	33 270	30 876	38 654	46 760	54 304	59 456	47 055	68 287	91 899
6 ^e	23 141	40 862	36 259	49 800	52 995	70 882	81 188	61 322	85 716	120 704
7 ^e	23 756	36 780	32 634	45 648	51 336	74 176	88 656	58 534	97 711	125 537
8 ^e	22 133	38 834	35 536	46 107	44 238	64 042	82 077	58 004	91 352	125 644
9 ^e	20 798	30 140	27 723	34 904	36 043	44 902	49 467	41 253	58 257	72 909
10 ^e	17 936	23 086	24 158	22 648	17 345	28 115	25 432	25 925	30 303	21 847
11 ^e	19 064	23 929	24 282	25 235	15 337	33 219	27 530	28 410	36 184	21 235
12 ^e	20 131	25 020	24 970	27 317	19 845	42 271	38 243	34 627	49 306	40 196
13 ^e	18 244	23 599	23 859	24 138	19 463	37 013	29 106	28 989	37 834	27 492
14 ^e	20 219	25 291	25 019	26 765	25 465	44 408	39 595	35 622	49 872	47 300
15 ^e	22 146	27 208	26 727	29 278	28 018	49 304	51 110	43 157	60 912	67 787
16 ^e	22 819	32 895	29 091	41 189	51 491	68 615	80 741	56 679	89 133	119 162
17 ^e	20 367	25 089	25 061	26 000	24 998	45 347	44 799	37 094	56 403	71 084
18 ^e	17 172	18 875	20 468	17 538	11 897	27 614	19 222	21 203	21 133	15 996
19 ^e	15 989	17 800	18 969	17 635	14 000	27 690	20 325	21 516	23 186	18 631
20 ^e	16 831	19 367	20 542	19 031	14 578	29 290	21 360	23 407	25 355	18 013
Paris	19 306	24 061	25 218	19 987	10 830	41 019	31 858	43 907	37 701	17 606

De très fortes disparités entre les familles nombreuses de la capitale

La répartition des revenus médians par arrondissement met en évidence de grandes disparités entre le centre/ouest et l'est de Paris (10^e, 12^e, 13^e, 18^e, 19^e, 20^e). Le revenu médian des foyers monoparentaux avec un enfant des 6^e et 8^e arrondissements (environ 40 000 €) est deux fois supérieur à celui des foyers monoparentaux avec un enfant résidant dans le 18^e, 19^e et 20^e.

Les écarts sont encore plus significatifs pour les familles nombreuses en couples : le revenu médian des couples avec 4 enfants est supérieur à 100 000 € dans les 6^e, 7^e, 8^e, et 16^e arrondissements alors qu'il tourne autour de 15 000 € pour le même type de foyers dans les 2^e, 10^e, 11^e, 18^e, 19^e, 20^e.

Les familles sont fortement positionnées aux deux extrémités de l'éventail social. À une extrémité, une partie des familles de grande taille, majoritairement logées dans les arrondissements du nord-est parisien, souvent d'origine étrangère, vivent dans la précarité. À l'autre extrémité, les familles nombreuses résidant dans les arrondissements de l'ouest, souvent propriétaires, sont parmi les ménages les plus aisés de la capitale. Les familles d'un ou deux enfants déclarent, en comparaison, des revenus moins dispersés.

Près de la moitié des foyers monoparentaux non imposés

Les écarts de revenus entre les familles parisiennes apparaissent également au travers de la part des familles non imposées.

Globalement, la proportion des foyers fiscaux non imposés est nettement inférieure à Paris (38,5 %, soit 552 749 foyers fiscaux), qui concentre une population à hauts revenus, qu'au niveau national (54,4 %).

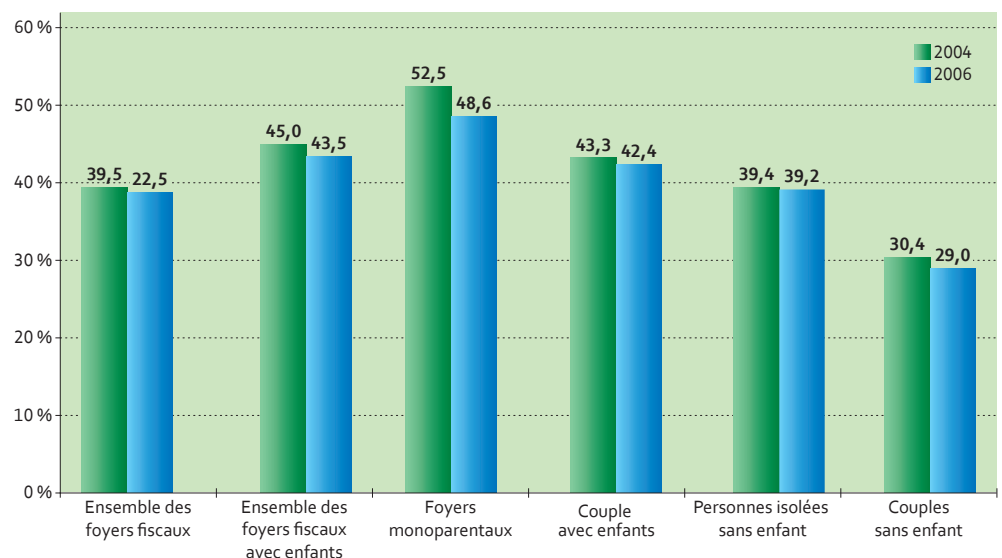
Mais les proportions varient fortement selon les types de foyers et selon les arrondissements. Les foyers fiscaux avec enfants (familles) sont plus souvent non imposés (43,5 %) que l'ensemble des foyers fiscaux (38,8 %). Près de la moitié (48,6 %) des foyers monoparentaux sont non imposés, au lieu de 42,4 % des couples avec enfants.

En tendance, on observe une baisse de la part des foyers non imposés particulièrement marquée pour les foyers monoparentaux (- 3 points) alors qu'elle reste modérée pour les autres types de foyers. Paris partage cette évolution avec l'Île-de-France et la France.

Par ailleurs, les familles nombreuses sont non imposées dans une très large majorité des cas : 88 % des foyers monoparentaux de quatre enfants ou plus sont concernés, ainsi que 77 % des couples avec enfants.

Part des familles dans les ménages

DGI, 2006



On observe également d'importantes disparités selon les arrondissements de résidence. Globalement, l'est parisien (18^e, 19^e, 20^e) concentre une plus grande part de familles non imposées (supérieure à 58 %). Les écarts sont encore plus importants pour les couples avec enfants. La part des couples avec enfants non imposés résidant dans les arrondissements du centre et de l'ouest de Paris (environ 20 %) est trois fois moins élevée que celle des foyers résidant dans les arrondissements de l'est (taux de foyers non imposés d'environ 60 %).

Foyers fiscaux non imposés

DGI, 2006

	Paris		Petite couronne		Île-de-France	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Ensemble des foyers fiscaux	552 749	38,8 %	2 711 853	41,6 %	19 383 675	54,4 %
Foyers fiscaux avec enfants	138 252	43,5 %	896 383	45,0 %	5 657 951	55,4 %
Foyers monoparentaux	26 709	48,6 %	172 247	57,8 %	990 653	71,2 %
Couples avec enfants	111 543	42,4 %	724 136	42,7 %	4 667 298	52,9 %
Personnes seules	359 842	39,2 %	1 539 185	44,0 %	11 100 366	59,9 %
Couples sans enfants	54 655	29,0 %	276 285	27,0 %	2 625 358	38,2 %

Les familles précaires

20 % des familles vivent sous le seuil des bas revenus

Les familles à bas revenus

Part des familles à bas revenus dans l'ensemble des familles

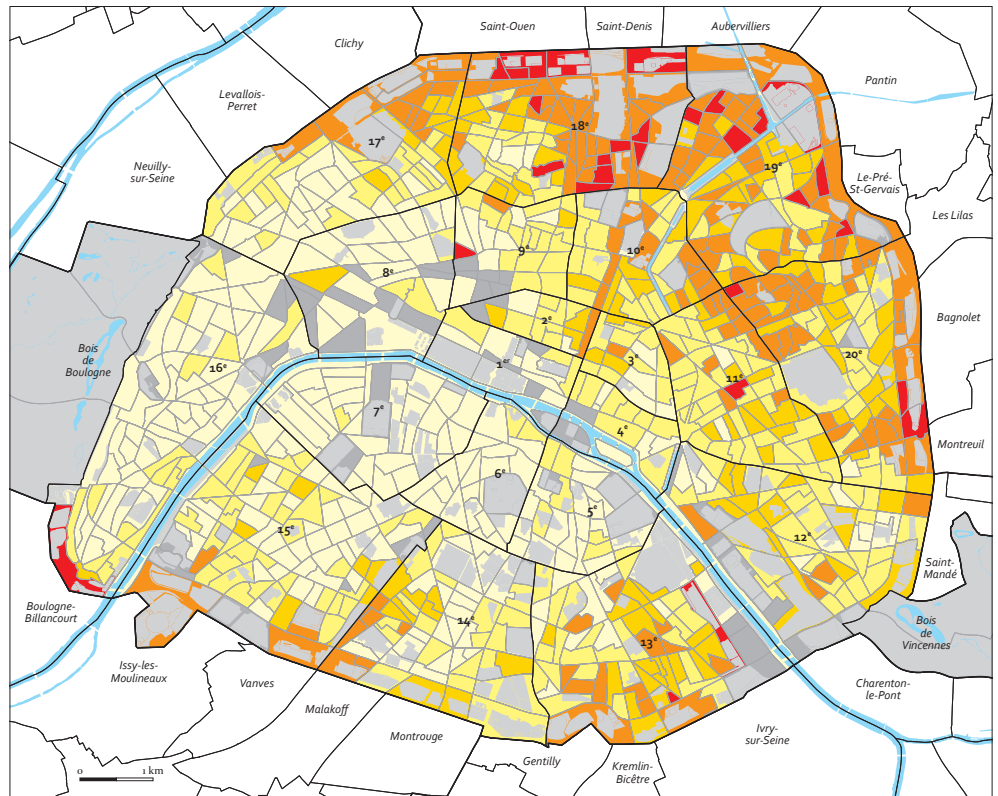
- moins de 10 %
- de 10 à 20 %
- de 20 à 30 %
- de 30 à 50 %
- plus de 50 %

Moyenne Paris : 20,6 %

Seuil des bas revenus : 903 € par unité de consommation en 2008

Les IRIS de moins de 20 familles ou de moins de 100 allocataires et les principaux équipements apparaissent en gris.

Sources : CAF 2008; Insee, recensement 2006



D'après les données de la Caisse des allocations familiales de Paris, le nombre de familles parisiennes « à bas revenus »³¹ est de 52 427 en 2008. La part des familles à bas revenus atteindrait 20,6 % environ³².

La pauvreté est surtout répandue parmi les foyers monoparentaux (39,3 % d'entre eux sont pauvres) et parmi les familles de trois enfants et plus (27 % sont pauvres). La situation la plus défavorable est celle des parents seuls à la tête d'un foyer de trois enfants ou plus : plus de la moitié d'entre eux (53,6 %) vivent en dessous du seuil de bas revenus.

Concernant la taille des familles pauvres, on observe que 24 360 ont un seul enfant (46,5 %), 16 170 en ont deux (30,8 %) et près de 11 890 en ont trois ou plus (22,7 %).

Par arrondissement, les plus fortes proportions de familles pauvres apparaissent dans les 18^e et 19^e arrondissements dans lesquels environ une famille sur trois est allocataire à bas revenus (respectivement 36 % et 33 %). Viennent ensuite les 20^e, 10^e et 11^e arrondissements (29 %, 24 % et 22 %).

Globalement, selon la même source, près de 100 000 enfants de moins de vingt ans vivent à Paris dans un foyer à bas revenus.

7 % des familles perçoivent les minima sociaux

D'après les données de la CAF de Paris, le nombre de familles parisiennes percevant les minima sociaux s'élève à 16 844 familles en 2008, soit un effectif en légère baisse par rapport à 2005 (18 870 en 2005). Les familles bénéficiaires de minima sociaux forment 6,6 % de l'ensemble des familles parisiennes³³. Les trois minima sociaux considérés sont le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation parent isolé (API) et l'allocation adulte handicapé (AAH)³⁴.

La baisse du nombre de bénéficiaires de minima sociaux s'explique principalement par la diminution du nombre de familles bénéficiaires du RMI. Le RMI est versé, sous conditions de ressources, aux personnes âgées d'au moins 25 ans ou de moins de 25 ans et ayant à leur

31 – Le seuil de bas revenus est maintenant un seuil à 60 %, calculé à partir de l'enquête de revenus fiscaux (ERF) qui fait référence pour la mesure de la pauvreté monétaire. Il s'agit bien d'une notion de « bas revenus », le concept de revenu restant avant impôt et l'échelle d'équivalence spécifique (notamment avec le +0,2 pour les familles monoparentales) étant conservée. Il s'élève à 903 euros par unité de consommation en 2008. Pour un couple avec deux jeunes enfants, ce seuil correspond à environ 1 800 euros par mois. Pour une mère ou un père seul(e) avec un grand enfant, il correspond à environ 1 350 euros par mois.

32 – Les champs sont différents : les données CAF datent de 2008 et correspondent aux familles allocataires comprenant au moins un enfant de moins de 20 ans alors que les données du recensement datent de 2006 et sont relatives aux familles comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans.

33 – Le taux correspond au nombre de familles bénéficiaires de minima sociaux (CAF, 2008) rapporté à l'ensemble des familles d'au moins un enfant de moins de 25 ans (Insee, RP 2006).

34 – Depuis le 1^{er} juin 2009, le RSA (Revenu de solidarité active) se substitue aux allocations minimum existantes comme le RMI ou l'API. En outre, il remplace les dispositifs financiers d'aide aux retour à l'emploi comme la prime pour l'emploi, le PRE ou la prime forfaitaire de retour à l'emploi.

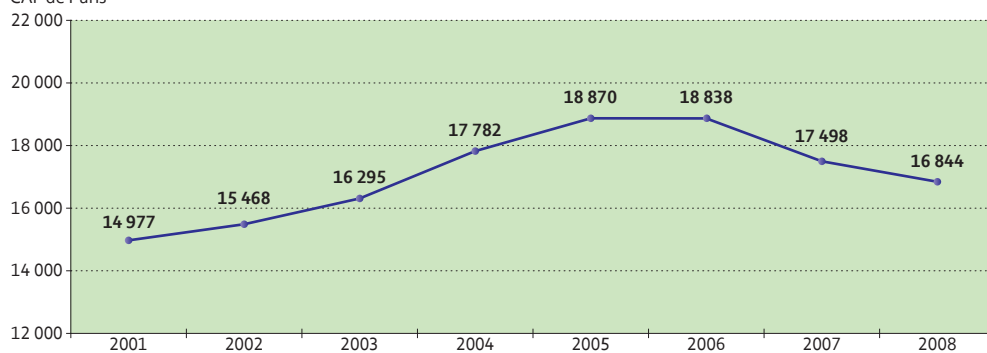
charge un ou plusieurs enfants. Le nombre de familles allocataires du RMI est de 10 175 en 2008, soit 4 % des familles parisiennes, contre 12 043 en 2005. Plus précisément, 9 % des foyers monoparentaux sont allocataires du RMI contre 2 % des familles en couples. Quant à la population des familles allocataires du RMI, elle atteint 33 293 personnes en 2008, soit 1,5 % de la population parisienne.

L'API permet au parent isolé (ou à la femme seule enceinte) de disposer temporairement d'un certain niveau de ressources, en fonction du nombre d'enfants. Elle est versée, soit pendant un an après le fait générateur de l'isolement (le veuvage, ou la séparation), soit jusqu'à ce que le plus jeune enfant à charge ait 3 ans. L'API concerne à Paris 3 499 familles en 2008, soit près de 5 % des foyers monoparentaux parisiens, contre 4 433 en 2005. Cette proportion est inférieure à celle observée au niveau national où 10,5 % des foyers monoparentaux (l'effectif est de 199 500 foyers) sont concernés.

Enfin, l'AAH est versée aux personnes de 20 à 60 ans handicapées disposant de ressources modestes, dont le handicap³⁵ entraîne l'impossibilité de travailler. Cette aide concerne 2 870 familles en 2008, soit 1,1 % des familles parisiennes.

Paris. Évolution du nombre de familles bénéficiaires de minima sociaux (RMI, API, AAH)

CAF de Paris



35 – Apprécié par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

3 Les familles parisiennes et le logement

Les familles qui résident à Paris jouissent de divers avantages dans leur vie quotidienne. En particulier, elles tirent parti d'un grand marché de l'emploi, des facilités de transports liées à la configuration des réseaux, d'un accès plus aisé aux équipements d'accueil de la petite enfance ou encore de dispositifs d'aide sociale propres à la capitale. Les attraits culturels et urbains de Paris jouent également en sa faveur. Mais en termes de choix résidentiel, les avantages de la vie à Paris sont souvent contrebalancés par les difficultés de logement qui expliquent le départ d'une partie des familles vers la banlieue ou la Province.

Synthèse – Les familles parisiennes et le logement

Paris ne manque pas d'atouts pour les familles: un marché de l'emploi de premier ordre, des facilités de transports, un important dispositif pour l'accueil de la petite enfance, des ressources éducatives, des attraits culturels et urbains... Mais ces avantages sont en partie contrebalancés par les difficultés du logement, qui s'expriment toujours avec la même acuité.

La taille des logements parisiens est une première barrière à l'accueil des familles. Les appartements de 4 pièces et plus ne représentent en 2006 que 20,1 % des logements. Cette part est restée stable entre 1999 et 2006 et demeure encore bien inférieure à celles observées en Ile-de-France (41,1 %) et en France (57,4 %).

La contrainte est également financière: le niveau élevé des prix immobiliers et des loyers est une contrainte majeure pour les familles. En 2009, le prix moyen de vente des appartements anciens s'élève à 5 689 €/m² à Paris. D'après les données des notaires, le prix d'un appartement parisien de 90 m² dépasse en moyenne 510 000 euros en 2009, soit deux fois le prix moyen d'une maison individuelle en Seine et Marne. De même, le loyer moyen d'un appartement est nettement plus élevé à Paris (19,00 €/m²) qu'en petite couronne (14,50 €/m²) ou en grande couronne (12,40 €/m²).

Dans ce contexte, le parc social joue un rôle déterminant dans le logement des familles. En 2006, une famille parisienne sur quatre (25 %) est locataire d'un logement HLM contre une famille sur six en province. C'est en petite couronne que la part des familles locataires du parc social est la plus élevée (34 % en 2006). Les proportions sont particulièrement élevées pour les foyers monoparentaux (35 % d'entre eux résident dans le parc social) et les familles de quatre enfants et plus (47 %). La part des familles propriétaires (33 %) a nettement progressé entre 1999 et 2006 (+ 4,5 points) mais reste très en deçà des moyennes régionale et nationale.

La forte présence des familles dans le parc social renvoie à l'importance de la demande de logements des familles. En 2009, 44 351 familles, soit environ 17 % des familles parisiennes, sont inscrites au fichier parisien des demandeurs de logements sociaux. Ces demandes de familles représentent près de la moitié (48,5 %) des 91 448 dossiers déposés. La part des familles demandeuses d'un logement social dans l'ensemble des familles est nettement plus élevée que celle des personnes vivant seules qui ne sont que 6 % à avoir déposé une demande de logement en 2009.

Parmi les familles, celles qui sont le plus enclines à s'inscrire au fichier des demandeurs sont les familles nombreuses (37 %) et les foyers monoparentaux (39 % d'entre eux ont déposé une demande).

Face à la forte demande familiale, la taille des logements sociaux créés constitue une donnée importante. La part des logements sociaux agréés de 4 pièces et plus s'est accrue depuis 2001, passant de 19 % à 24 % en 2005, avec toutefois de fortes fluctuations d'une année sur l'autre. Au total, 6 509 logements familiaux de quatre pièces et plus ont été agréés sur la période, soit 24 % de l'ensemble des logements agréés.

De nombreuses familles bénéficient des aides au logement de la Municipalité. En 2009, « Paris Logement Familles » concerne 23 000 familles et « Paris Logement Familles Monoparentales » près de 7 000 familles. Le nombre de bénéficiaires de cette aide a plus que doublé entre 2002 et 2009.

Enfin, la Caisse des allocations familiales de Paris est venue en aide, en 2008, à près de 54 000 familles au titre des allocations logement, soit 21 % des familles parisiennes. La moitié de ces familles habitent un logement conventionné (26 489) et perçoivent l'aide personnalisée au logement (APL), l'autre moitié (27 125 familles) bénéficient de l'allocation de logement (AL). Le nombre de familles bénéficiaires de l'APL a progressé de 18 % entre 2001 et 2008.

La « contrainte logement »

La rareté des grands logements, la prédominance du parc locatif et les prix de l'immobilier constituent des contraintes fortes pour les familles parisiennes.

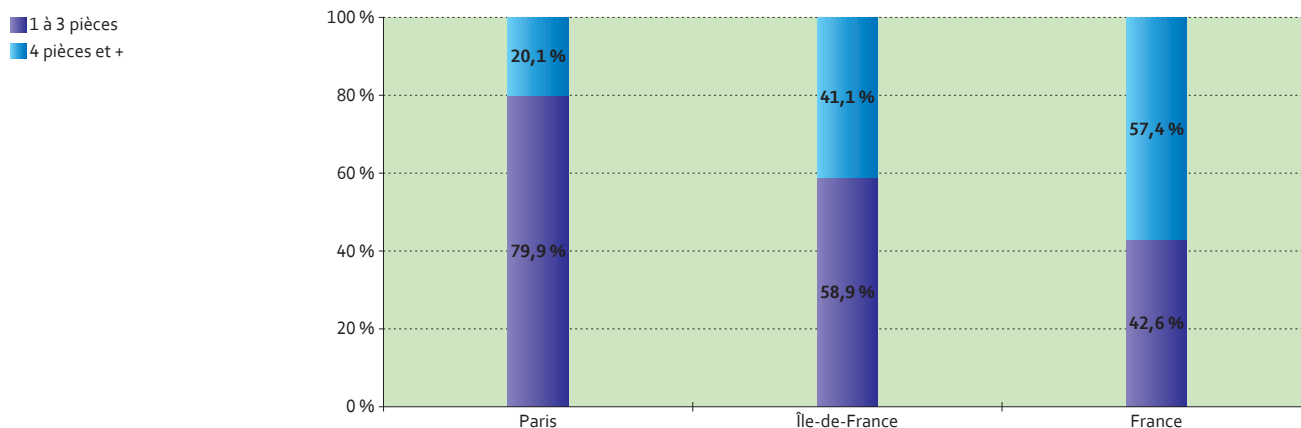
Les caractéristiques du parc de logements

Un parc de petits logements

En 2006, plus de la moitié des logements (55 %) comportent une ou deux pièces et 40 % des logements ont une surface inférieure à 40 m². Cependant, la taille moyenne des résidences principales connaît une légère augmentation depuis 1975 : en 2006, les résidences principales comportent en moyenne 2,58 pièces (2,54 en 1999).

Répartition des logements du parc selon le nombre de pièces

Insee, recensement 2006



Seuls quelques arrondissements de l'ouest, comme les 7^e, 8^e et 16^e, se distinguent par des proportions appréciables de grands logements (près ou plus du tiers de leur parc d'habitations). Cela explique que ces arrondissements soient également ceux dans lesquels les parts des familles et notamment des familles nombreuses sont élevées.

Une famille sur quatre logée dans le parc social, plus d'une sur trois pour les foyers monoparentaux

Les familles parisiennes sont pour la plupart d'entre elles locataires (62 %) et rarement propriétaires (33 %). Toutefois, la part des familles propriétaires a augmenté entre 1999 et 2006, passant de 28 % à 33 % au détriment des locataires du parc privé qui ne représentent plus que 34 % en 2006 contre 38 % en 1999. À l'inverse, les familles franciliennes sont le plus souvent propriétaires : une famille sur deux vivant en Île-de-France est propriétaire de son logement. La part des familles locataires d'un logement privé est bien moins élevée en petite couronne et en Île-de-France, qu'à Paris : la location privée concerne moins d'1/5^e des ménages en petite couronne et en Île-de-France alors qu'une famille sur trois à Paris est locataire privé. À Paris, une famille sur quatre (25 %) est logée dans le parc social. Si les familles sont plus souvent locataires d'un logement HLM qu'au niveau national, c'est en petite couronne que l'on trouve la part la plus importante de familles locataires d'un logement HLM (34 % contre 27,9 % en Île-de-France).

Les statuts d'occupation varient selon le profil des familles. Les foyers monoparentaux sont moins souvent propriétaires (23 %) et plus souvent locataires du parc social (35 %) que les familles en couples (33 % et 25 %). Les parts respectives des locataires du secteur privé, des locataires de meublés et des hébergés à titre gratuit, sont comparables pour les deux types de familles.

Les statuts d'occupation des familles diffèrent également fortement selon le nombre d'enfants. La proportion des familles locataires du secteur privé se réduit lorsque que le nombre d'enfants augmente, passant de 36,5 % des familles d'un enfant à 25,7 % des familles de 4 enfants ou plus en 2006.

À contrario les familles sont plus souvent locataires du parc social à mesure qu'elles s'agrandissent. Une césure apparaît pour les familles de 4 enfants et plus qui sont locataires du parc social pour près de 47 % d'entre elles (44 % en 1999), alors que 30 % seulement des familles de 3 enfants vivent dans un logement HLM (29 % en 1999).

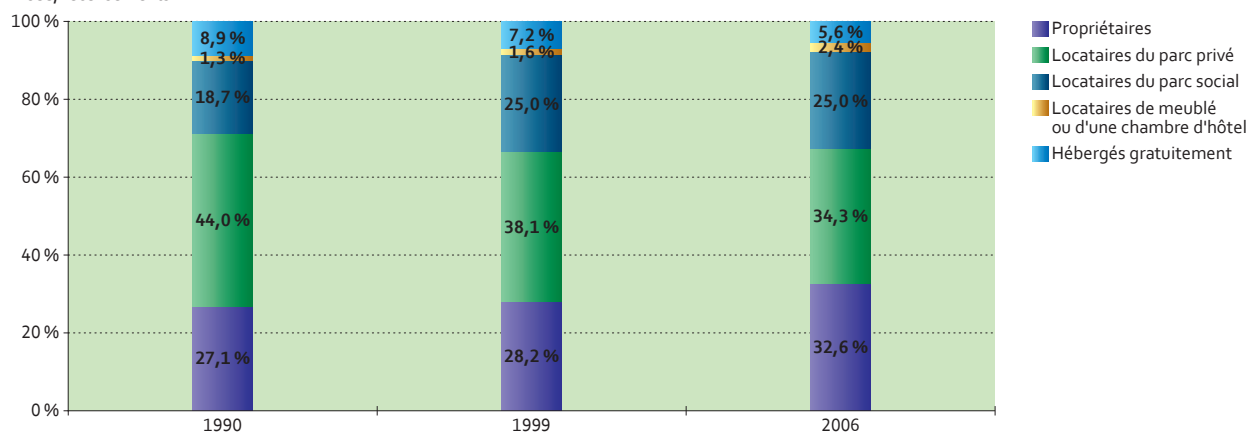
Statuts d'occupation des familles et des ménages

Insee, recensement 2006

	Paris		Petite couronne		Île-de-France	
	Ménages	Familles avec au moins un enfant de -25 ans	Ménages	Familles avec au moins un enfant de -25 ans	Ménages	Familles avec au moins un enfant de -25 ans
Propriétaires	32,8 %	32,6 %	42,5 %	41,9 %	47,2 %	49,7 %
Locataires secteur privé	38,6 %	34,3 %	23,9 %	19,9 %	24,2 %	18,3 %
Locataires parc social	16,2 %	25,0 %	28,0 %	34,1 %	22,2 %	27,9 %
Locataires meublé	6,4 %	2,4 %	2,6 %	1,4 %	3,0 %	1,2 %
Hébergés gratuit	6,0 %	5,6 %	3,0 %	2,7 %	3,5 %	2,9 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

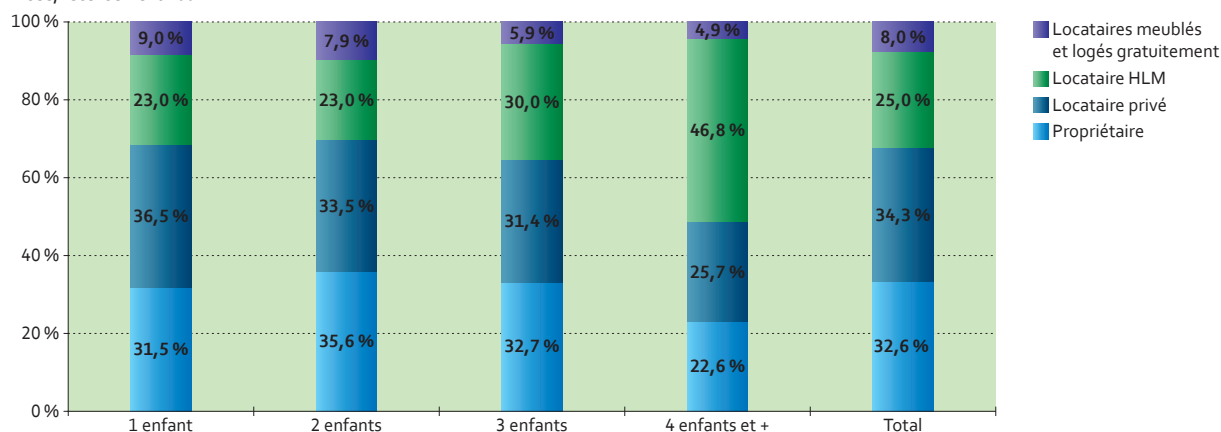
Paris. Évolution de la répartition des familles selon leur statut d'occupation

Insee, recensements



Paris. Statuts d'occupation des familles selon le nombre d'enfants

Insee, recensement 2006



Des prix et des loyers toujours très élevés

La hausse des prix et des loyers de ces dernières années a accentué les difficultés des familles pour se loger dans la capitale. Ces difficultés touchent tout particulièrement les catégories à revenus faibles et moyens qui ne peuvent accéder à la propriété.

2008, une année charnière après une décennie de hausse des valeurs immobilières

Comme dans toutes les régions françaises et plus largement en Europe, les années 2000 ont été une période de forte croissance des prix avec un volume de transactions qui se maintient à un niveau élevé. L'année 2008 a été une année charnière. Le volume annuel des transactions tombe à moins de 30 000 ventes et les prix atteignent leur maximum au troisième trimestre de l'année dans la quasi-totalité des arrondissements parisiens puis fléchissent très légèrement à partir de cette date.

Début 2009, les prix continuent de baisser. Au cours des deux premiers trimestres 2009, le prix moyen des transactions à Paris diminue sensiblement jusqu'à - 7,5 % en rythme annuel pour la première fois depuis le 2^e trimestre 1998.

Sur les deux derniers trimestres 2009, les prix repartent à la hausse dans tous les arrondissements parisiens à l'exception des arrondissements les plus chers (5^e, 6^e, 7^e arrondissement). La hausse des prix n'a pas affecté tous les arrondissements de manière égale : les arrondissements centraux se sont en tendance renchéri par rapport aux autres arrondissements.

En 2009, le prix moyen du m² s'élève à 5 689 €/m² à Paris. Il varie presque du simple au double selon les arrondissements : le prix du m² s'élève à 8 206 €/m² dans le 6^e alors qu'il est de 4 299 €/m² dans le 19^e.

Des niveaux de loyers particulièrement élevés : 19,00 €/m² en 2008

L'évolution des loyers suit celle des prix de vente de façon amortie et avec un léger décalage dans le temps. Les tensions sur le marché locatif se sont ainsi accentuées à partir de 2000 et la tension du marché locatif reste vive en 2009.

Au 1^{er} janvier 2009, le loyer moyen mensuel atteint 19,00 €/m², contre 14,50 €/m² en petite couronne et 12,40 €/m² en grande couronne. Le niveau de loyer moyen est ainsi de 969 € par mois pour 51 m² à Paris, de 782 € pour 54 m² en petite couronne et de 763 € en grande couronne. Ces valeurs sont nettement plus élevées que les loyers habituels des autres villes-centres françaises comme Lyon ou Marseille (10 à 12 euros par m²).

Une partie des familles logées trop à l'étroit

La rareté des grands logements associée à des niveaux de prix et des loyers élevés conduit une partie des familles à se loger trop à l'étroit.

Paris. Répartition des familles selon le nombre de pièces du logement

Insee, recensement 2006

	Foyers monoparentaux				En couple			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants ou +	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants ou +
1 pièce	4 015	966	241	56	4 452	2 294	608	228
2 pièces	13 941	3 122	688	271	15 282	7 782	2 229	750
3 pièces	16 937	6 624	1 541	477	29 863	20 199	5 094	1 510
4 pièces	6 430	5 135	1 611	595	17 453	21 122	7 480	3 165
5 pièces et plus	3 066	2 589	1 269	543	11 362	17 389	10 978	5 057
Total	44 388	18 436	5 349	1 942	78 413	68 786	26 388	10 711

Taux d'occupation	2006		1999	
	Monoparentaux	En couple	Monoparentaux	En couple
sur-occupation majeure	0,8 %	4,1 %	0,7 %	4,5 %
sur-occupation	16,3 %	37,2 %	16,4 %	37,5 %
occupation normale	65,7 %	52,5 %	65,2 %	51,8 %
sous-occupation	17,2 %	6,2 %	17,7 %	6,2 %

Une approche du surpeuplement peut être définie à partir du nombre de pièces du logement et du nombre de personnes de la famille : en dessous d'une pièce par personne, la taille du logement est considérée comme insuffisante. D'après cette approche, les deux tiers des familles monoparentales et plus de la moitié (52,5 %) des familles ont un logement adapté à leur taille, c'est-à-dire comprenant au moins une pièce par personne. Mais une partie des familles est logée dans des logements trop petits : 17 % des foyers monoparentaux et 41 % des familles en couple sont en situation de suroccupation. Cela représente un effectif de 88 100 familles.

Près de 30 % des familles nombreuses parisiennes (13 700 familles) vivent dans un appartement de 3 pièces ou moins. Chez les foyers monoparentaux, ce sont 45 % des familles qui sont dans cette situation. Les situations de suroccupation sont particulièrement fréquentes dans les secteurs d'habitat ancien dégradé (2^e, 10^e, 11^e et 18^e arrondissements).

L'évolution de l'offre de logements en direction des familles

Dans ce contexte, l'évolution de l'offre de logements en direction des familles dans le marché du neuf, de l'ancien et dans le parc social, constitue un enjeu majeur à Paris.

Le nombre de grands logements autorisés à la construction diminue

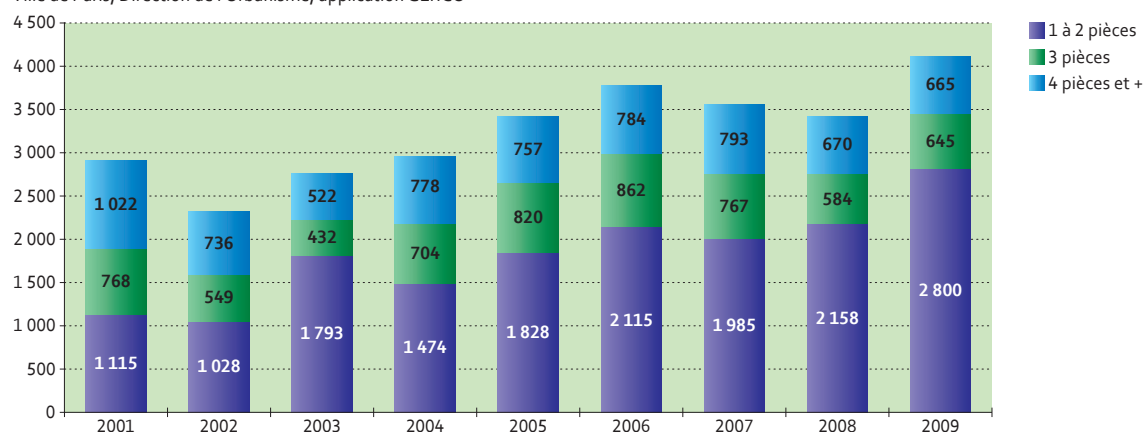
Le nombre de grands appartements construits annuellement est une donnée importante pour l'accueil des familles. L'enjeu est de faire progresser le nombre de grands logements, dont l'effectif est faible dans la capitale. Entre 1999 et 2006, le nombre de résidences principales de 4 pièces ou plus a augmenté de 11 000 unités, passant de 231 000 à 242 000 résidences principales en 2006, soit 21,8 % du parc de résidence principales contre 20,8 % en 1999.

D'après les données de la Ville de Paris, la construction nouvelle a pour effet de renforcer le poids des logements de 4 pièces et plus dans la capitale. En effet, la part des 4 pièces et plus dans le total des logements autorisés a été entre 1995 et 2007 presque chaque année supérieure à leur poids dans le parc existant (20,8 %).

En tendance, cependant, le nombre de logements de 4 pièces et plus autorisés à la construction tend à diminuer depuis 10 ans. Leur part dans le total des logements autorisés s'est réduit de plus de moitié entre 2001 et 2009 passant de 35 % en 2001 à 16 % en 2009, avec toutefois des fluctuations importantes d'une année sur l'autre (voir graphique ci-après). Le même constat s'opère pour les logements de 3 pièces, dont la part passe de 26 % en 2001 à 16 % en 2009. Dans le même temps, le nombre de logements de 1 ou 2 pièces a été multiplié par deux, et ils représentent 68 % des logements autorisés en 2009 contre 38 % en 2001. En particulier, plus de la moitié des logements autorisés chaque année restent des logements d'une pièce.

Paris. Nombre de logements autorisés selon le nombre de pièces (2001-2009)

Ville de Paris, Direction de l'Urbanisme, application GERCO

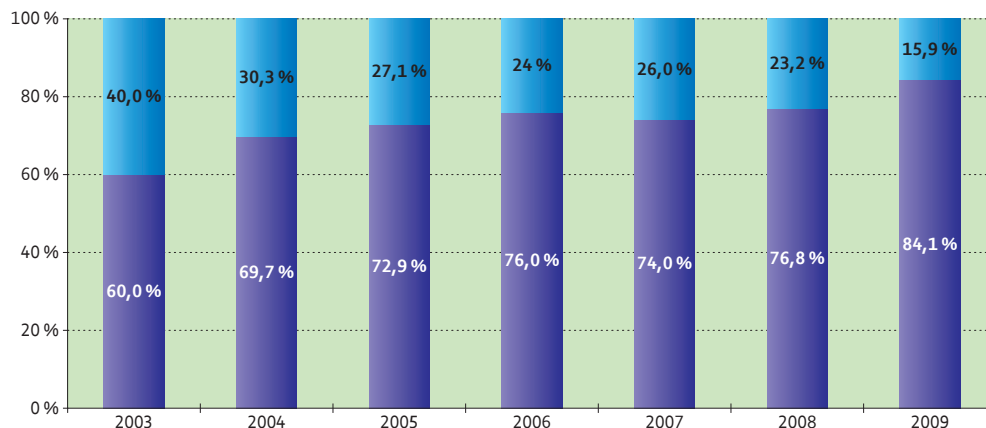


Les données relatives au marché du neuf confirme cette tendance. Ainsi, la part des grands logements dans l'ensemble des logements neufs mis en vente a nettement diminué entre 2003 (40 % de logements de 4 pièces et plus) et 2009 (16 %). À noter que ces proportions portent sur un effectif plus faible qu'auparavant. L'effectif global des logements neufs mis en vente a, en effet, nettement diminué ces dernières années traduisant la contraction du marché : de 1 050 en 2006, le nombre total de logements neufs mis en vente est « tombé » à 250 en 2009.

Paris. Répartition par taille des logements mis en vente (2003-2009)

Adil

- 1 à 3 pièces
- 4 pièces et +



Le nombre de logements sociaux agréés de 4 pièces et plus augmente

En matière de logements sociaux financés (ou agréés) à l'inverse, la part des logements sociaux de 4 pièces et plus s'est accrue de 2001 à 2009, passant de 18,7 % en 2001 à 24,0 % en 2009. Au total, 6 809 logements familiaux de 4 pièces et plus ont été agréés sur la période 2001-2009, soit 24,0 % de l'ensemble des logements agréés³⁶. Dans le même temps, c'est la part des logements de 2 ou 3 pièces qui s'est réduite, celle des logements de 1 pièce demeurant stable.

Paris. Répartition des logements sociaux familiaux financés* selon le nombre de pièces (2001-2009)

Ville de Paris, Direction du Logement et de l'Habitat

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2001-2009
1 à 3 pièces	77,4 %	66,7 %	67,1 %	73,5 %	71,6 %	73,8 %	73,0 %	76,8 %	76,0 %	73,2 %
4 pièces et plus	18,7 %	21,5 %	21,6 %	25,5 %	28,4 %	26,2 %	27,0 %	23,2 %	24,0 %	24,0 %
NR	3,8 %	11,8 %	11,3 %	1,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	2,8 %

* le champ de l'étude porte sur les opérations de logements sociaux financées par la Ville, en excluant donc les opérations non aidées par la Ville (opérations pour lesquelles les maîtres d'ouvrage n'ont pas demandé de subvention municipale).

36 – Le nombre de logements familiaux financés par la Ville entre 2001 et 2009 s'élève à 28 509 logements. Ce nombre ne comprend pas les lits des logements-foyers et les places des centres d'hébergement, ni les logements sociaux réalisés dans le cadre d'opérations non aidées par la Ville. Le nombre total de logements sociaux SRU agréés sur la période s'élève à 42 194.

Les familles et le logement social

Une présence forte des familles dans le parc social

Une forte proportion des familles résident dans le parc social : en 2006, 25 % des familles, 35 % des foyers monoparentaux et 47 % des familles de quatre enfants et plus sont locataires d'un logement HLM (contre 44 % en 1999).

La place faite aux familles avec enfants dans le parc de logements sociaux parisiens est, de fait, relativement importante eu égard à leur poids dans la population totale. D'après les résultats de l'enquête sur l'occupation du parc social³⁷ de 2006, 43 % des ménages locataires d'un logement social sont des ménages familiaux (41 % en 2003). Ces familles se répartissent entre 19,7 % de foyers monoparentaux et 23,2 % de couples avec enfants.

17 % des familles demandeuses d'un logement social

Cette place des familles dans le parc social renvoie à l'importance de la demande de logements des familles. En 2009, 44 351 familles, soit environ 17 % des familles parisiennes³⁸, sont inscrites au fichier parisien des demandeuses de logements sociaux. Ces demandes de familles représentent près de la moitié (48,5 %) des 91 448 dossiers déposés³⁹.

La part des familles demandeuses d'un logement social dans l'ensemble des familles est nettement plus élevée que celle des personnes vivant seules qui ne sont que 6 % à avoir déposé une demande de logement en 2009.

Parmi les familles, celles qui sont le plus enclines à s'inscrire au fichier des demandeuses sont les familles nombreuses (37 %) et les foyers monoparentaux (39 % d'entre eux ont déposé une demande). Les foyers composés d'un seul parent sont par ailleurs de plus en plus représentés au sein du fichier des demandeuses. Ils sont à l'origine de 23 % de l'ensemble des demandes en 2009 contre 15 % en 1992. Cette progression s'inscrit dans une tendance générale à l'augmentation de ce type de familles à Paris et en France.

Paris. Part des ménages demandeuses d'un logement social selon leur composition

Ville de Paris, Direction du Logement et de l'Habitat, 2009 ; Insee, recensement 2006

	Ménages inscrit au fichier des demandeuses (2009)	Ménages parisiens (2006)	%
Personnes seules	46 701	582 235	8 %
Familles	57 900	254 414	23 %
Familles d'un enfant	25 917	122 801	21 %
Familles de deux enfants	28 294	87 222	21 %
Familles de trois enfants	9 035	31 737	28 %
Familles de quatre enfants ou plus	4 654	12 653	37 %
Foyers monoparentaux	27 366	70 116	39 %
Couples avec enfants	30 534	184 298	17 %
Ménages	119 467	1 131 595	11 %

On compte aussi parmi les demandeuses plus d'un millier de très grandes familles. En 2009, 1 320 demandes de logement émanent de familles d'au moins 7 personnes, dont 80 émanent de familles d'au moins 10 personnes.

En terme de localisation géographique, plus de la moitié des demandes de logement de familles (50,1 %) émanent des 13^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements : ce sont également les 4 arrondissements concentrant 56 % des logements sociaux parisiens.

La part des familles demandant un logement social est particulièrement élevée dans les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements : elle atteint près de 30 % dans le 18^e (plus de 6 400 familles) et avoisine 23 % dans les 19^e et 20^e arrondissements (un peu moins de 6 000 familles). Viennent ensuite les 10^e, 11^e, 13^e, 2^e et 12^e dans lesquels entre 17 et 21 % des familles ont déposé une demande de logement social. La localisation des familles demandant un logement social recoupe la géographie de la précarité à Paris mais également celle de l'implantation des logements sociaux. En effet, une part importante des demandeuses sont déjà locataires du parc

37 – L'enquête sur l'occupation du parc social et son évolution a été instaurée par la loi du 4 mars 1996 relative au supplément de loyer solidarité et modifiée par la loi de modernisation sociale du 17 – janvier 2002. Cette loi impose aux organismes bailleurs, tous les 3 ans à compter de 1997, de transmettre au préfet avant le 30 avril de l'année de l'enquête, des renseignements statistiques après réalisation d'une enquête auprès de leurs ménages locataires. En 2003, 92 641 ménages locataires du parc social parisiens ont répondu à l'enquête.

38 – Le dénominateur est le nombre de familles d'au moins un enfant de moins de 25 ans (RP, 1999).

39 – Les statistiques ne concernent que les ménages inscrits au fichier des demandeuses et résidant à Paris. Le fichier contient également des demandes de ménages non parisiens (17 060 en 2005). Le nombre total de ménages (qu'ils résident ou non à Paris) ayant déposé une demande en 2005 est de 103 993.

social (20 % des demandeurs parisiens) et sollicitent un changement de logement. Cette part des demandeurs déjà locataires du parc social atteint 31 % dans le 13^e, 29 % dans le 20^e et près de 28 % dans le 19^e arrondissement.

Très peu de grands logements libérés chaque année

Le logement social pour les familles se heurte au déficit de grands logements sociaux libérés chaque année à Paris. La rotation locative est en effet très faible dans les grands logements. Sur 4 400 logements libérés en 2008 sur le contingent de la Ville de Paris, 58 % sont des logements de 1 à 2 pièces et seulement 18,5 % sont des 4 pièces et plus. Au final, 2 278 familles comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans ont été logées sur le contingent de la Ville de Paris en 2009. Les familles monoparentales sont fortement représentées puisqu'elles forment près de la moitié (46 %) des familles ayant bénéficié d'une attribution.

Les familles bénéficiaires d'aides au logement

54 000 familles parisiennes bénéficient des allocations logement de la CAF

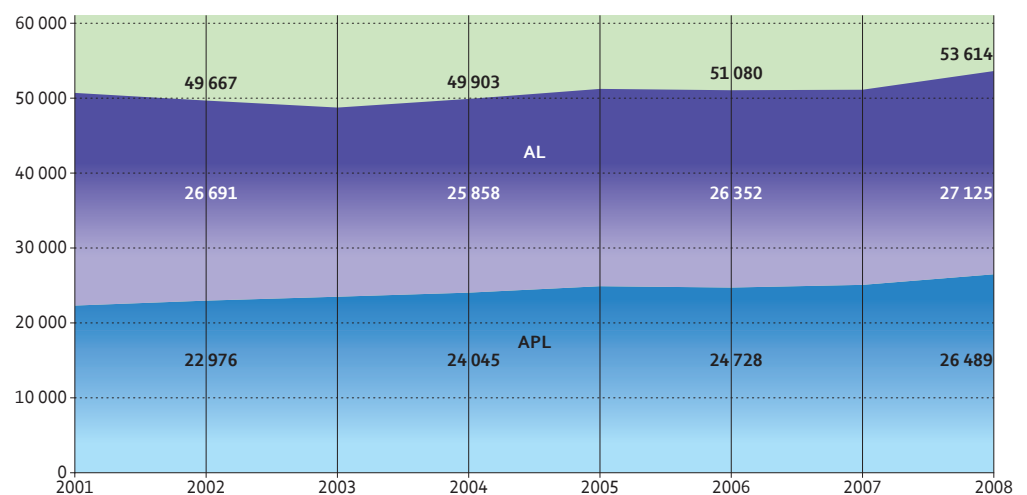
En 2008, la Caisse des allocations familiales de Paris est venue en aide à près de 54 000 familles au titre des allocations logement, soit 21 % des familles parisiennes⁴⁰. La moitié de ces familles habitent un logement conventionné (26 489) et perçoivent l'aide personnalisée au logement (APL), l'autre moitié (27 125 familles) bénéficient de l'allocation de logement (AL). En tendance, on observe que le nombre de familles bénéficiant de l'APL s'est accru entre 2001 et 2008 (+ 18 %) tandis que le nombre de familles bénéficiant de l'AL a légèrement diminué (- 4,5 %).

Globalement, les familles bénéficiaires d'allocations logement résident très majoritairement dans l'est parisien. Cette partie du territoire rassemble en effet une population à faibles revenus ainsi qu'un nombre important de logements sociaux. Les chiffres les plus élevés concernent les 18^e et 19^e arrondissements dans lesquels plus du tiers des familles sont concernées, suivis des 20^e, 10^e et 11^e arrondissements.

Les foyers monoparentaux sont les plus aidés. Toutes aides confondues (APL, AL), ils constituent 48 % des familles bénéficiaires et 37 % des foyers monoparentaux touchent une allocation logement.

Paris. Évolution des familles bénéficiaires de l'AL et de l'APL entre 2001 et 2008

CAF de Paris



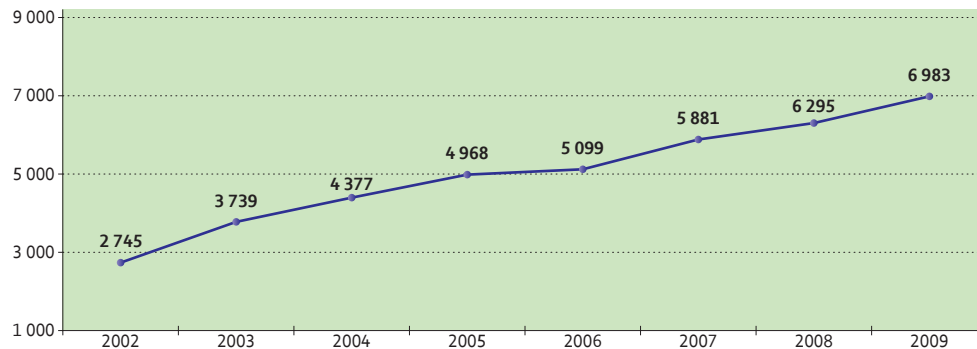
40 – Taux obtenu en rapportant le nombre de familles bénéficiaires des allocations logement au nombre de familles avec au moins un enfant de moins de 25 ans (Insee, RP 2006).

Les aides de la Ville de Paris : « Paris Logement Familles », « Paris Logement Familles Monoparentales » et « Prêt Paris Logement »

Aux allocations servies par la CAF, s'ajoutent deux prestations de la Ville de Paris. Il s'agit de l'aide « Paris Logement Familles », qui a pour cible les familles d'au moins deux enfants (ou un enfant handicapé) et de « l'Aide au Logement des Familles Monoparentales » dénommée Paris Logement Familles Monoparentales depuis le 1^{er} mars 2007. Ces deux allocations sont servies sous conditions de ressources.

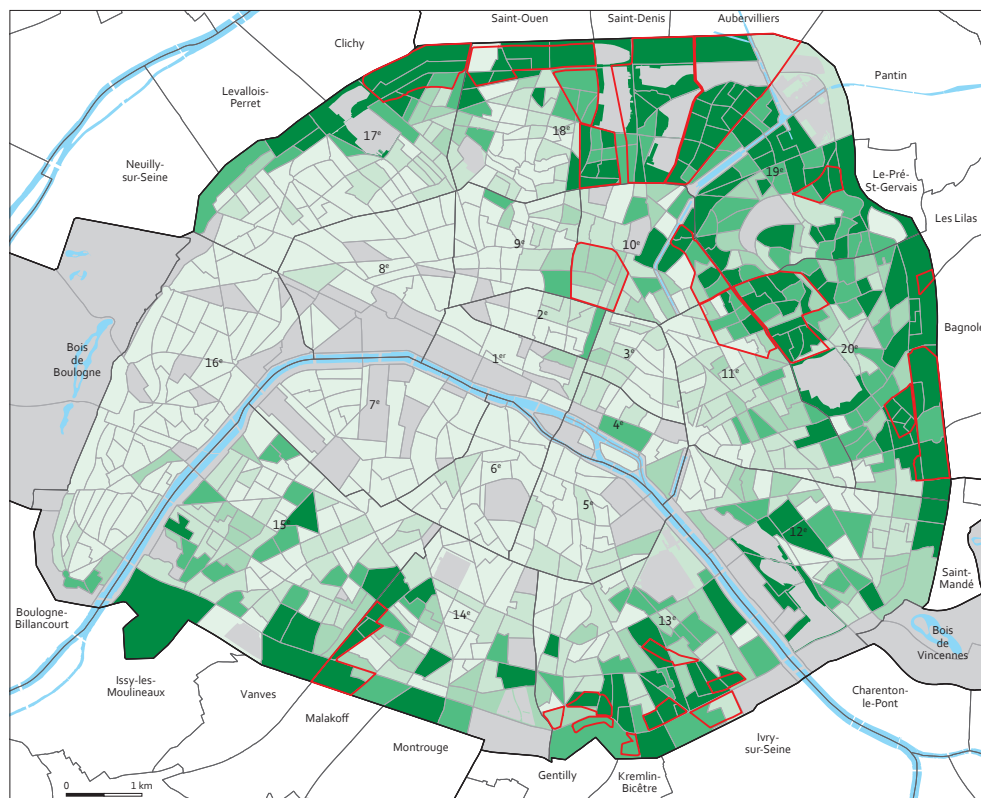
Paris. Évolution des familles bénéficiaires de l'aide «Paris Logement Familles Monoparentales» de 2002 à 2009

Ville de Paris, CASVP



En 2009, « Paris Logement Familles » concerne 23 000 familles et « Paris Logement Familles Monoparentales » près de 7 000 familles. Le nombre de bénéficiaires de cette aide a plus que doublé entre 2002 et 2009 (graphique ci-après).

En termes de localisation géographique, les familles bénéficiaires de ces aides en majorité dans les quartiers de la couronne parisiennes, et notamment au sein des quartiers prioritaires du Contrat urbain de cohésion sociale.



Logement familles

□ Périmètre CUCS

Nombre de familles recevant l'allocation

- plus de 50
- de 30 à 50
- de 20 à 30
- de 10 à 20
- moins de 10

Les IRIS ne comptant aucun bénéficiaire, ainsi que les emprises des principaux équipements apparaissent en gris.

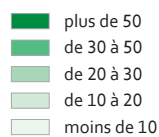
Source : CASVP 2009

apur

Logement familles monoparentales

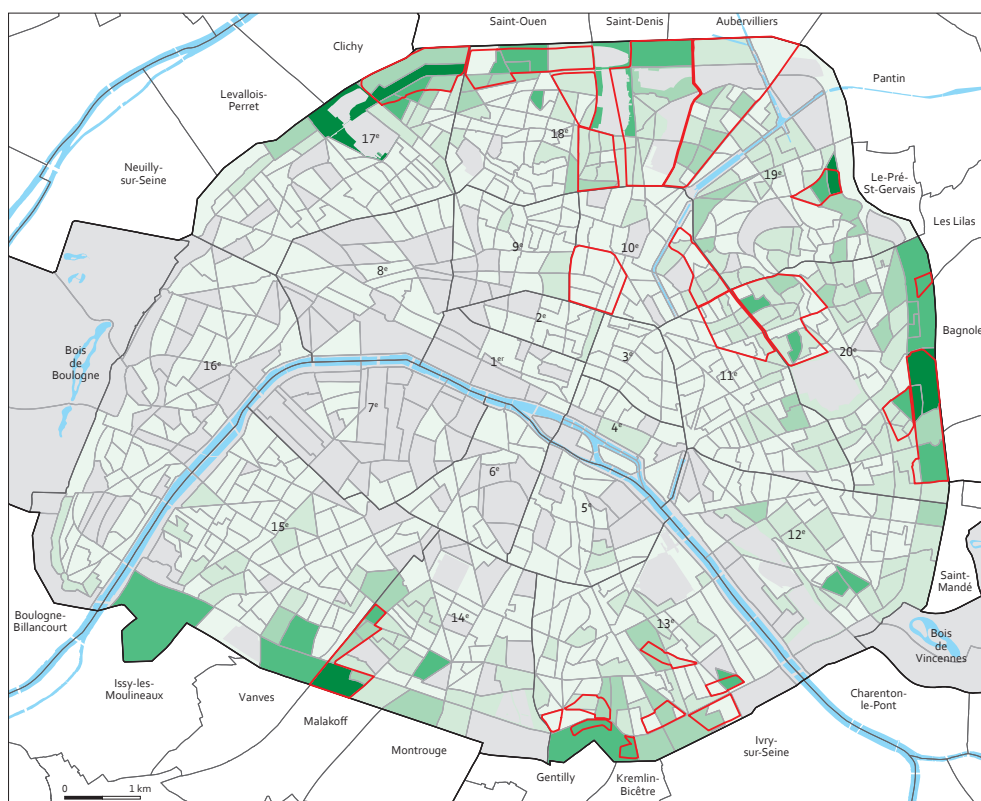
□ Périimètre CUCS

Nombre de familles recevant l'allocation



Les IRIS ne comptant aucun bénéficiaire, ainsi que les emprises des principaux équipements apparaissent en gris.

Source :
CASVP 2009



Les familles bénéficiaires d'un prêt aidé pour l'accession à la propriété

Le « Prêt Paris Logement » à 0 %, mis en place par la Ville de Paris en 2004, s'adresse pour l'essentiel à des jeunes ménages parisiens qui accèdent à la propriété, seuls ou en couples. Entre 2004 et 2008, 8 925 ménages ont bénéficié du prêt Paris Logement⁴¹. En 2008, sur les 2 682 ménages ayant bénéficié d'un prêt, 13 % sont des familles avec enfants à charge.

41 – Source : Direction du Logement et de l'Habitat.

4 Les services et les équipements destinés aux familles

La quatrième partie concerne les services et équipements en direction des familles. Les journées des familles s'articulent autour de différents temps : le temps familial, le temps de l'école (ou des modes d'accueil pour les plus jeunes), le temps des activités périscolaires, le temps des loisirs extra-familiaux... Les pouvoirs publics s'efforcent d'améliorer la vie de l'ensemble des familles dans ces différents cadres. Cette action comprend le développement des services et équipements relatifs à l'accueil de la petite enfance, la vie scolaire et périscolaire, et aussi l'action sociale envers les familles en difficulté ou fragilisées.

Synthèse – Les services et les équipements destinés aux familles

En matière d'accueil de la petite enfance l'offre parisienne en crèches (collectives et familiales) et haltes-garderies est importante et en nette progression. Entre 2005 et 2009, le nombre de places en structures d'accueil collectif pour les enfants de moins de 3 ans est passé de 25 819 à 29 199 en 2009 soit une augmentation de + 13 % en 4 ans. Cette augmentation traduit la volonté de la collectivité de répondre à la forte demande, liée entre autres raisons à la forte natalité.

Pour ce qui est de l'accueil individuel, Paris se caractérise par un recours relativement faible aux assistantes maternelles en raison de la petite taille des logements. À contrario, l'emploi d'une garde à domicile est particulièrement fréquent et continue de se développer dans la capitale.

En termes d'effectifs scolaires, après une hausse sur la période 2001-2005, le nombre d'élèves connaît une légère baisse entre 2005 et 2009. Globalement, en agrégeant les effectifs du public et du privé pour tous les niveaux d'enseignement, de la maternelle au lycée, le nombre total d'élèves scolarisés et domiciliés diminue de 845 élèves entre les rentrées scolaires de 2005 et de 2009, alors qu'il avait augmenté de 3 256 entre 2001 et 2005. Mais les évolutions sont différentes selon les niveaux. En niveau pré-élémentaire, le ralentissement des effectifs est sensible et se relie au ralentissement démographique. En élémentaire, les effectifs sont en hausse après une longue période de baisse. Au collège, les effectifs sont orientés à la baisse mais la tendance devrait s'inverser dès la rentrée 2010, en raison de l'arrivée de générations plus nombreuses. En lycée enfin, les effectifs sont également à la baisse. La part des enfants scolarisés à Paris dans le privé recule en pré-élémentaire, reste stable en élémentaire mais s'accroît au collège et au lycée. En 2009, le secteur privé représente près de 30 % des effectifs scolaires du collège, 25,4 % au lycée, 22,6 % à l'école primaire et 16,3 % à l'école maternelle.

À Paris, en 2008-2009, quatre élèves sur cinq des écoles maternelles et élémentaires publiques parisiennes sont demi-pensionnaires. Plus de 109 000 enfants parisiens déjeunent ainsi quotidiennement dans un des restaurants scolaires de la capitale. La proportion d'élèves demi-pensionnaires a augmenté passant de 72,5 % en 2001-2002 à 80 % en 2009-2010. Les taux de fréquentation des études surveillées et des « goûters récréatifs » sont également en hausse entre 2001 et 2009, passant respectivement de 22 % à 24 % et de 30 % à 31 %. Les écarts de fréquentation ne sont pas les mêmes que pour les restaurants scolaires : les activités proposées après l'école, qui fonctionnent avec des tarifs peu élevés et progressifs, sont plus fréquentées dans les arrondissements les moins favorisés.

En matière de loisirs, les données recueillies dans le cadre de l'observatoire montrent que la fréquentation des centres de loisirs a nettement progressé entre 2005-2006 et 2008-2009. En 2008-2009, 26 700 enfants (17 % des enfants scolarisés) ont fréquenté les centres de loisirs le mercredi et environ 20 000 (15 % des enfants scolarisés) pendant les petites vacances (tousaint, hiver et printemps 2008-2009). Enfin, près de 106 000 enfants ou jeunes parisiens de moins de 25 ans sont des usagers actifs⁴² des bibliothèques municipales en 2007. Il apparaît que parmi eux, ce sont les jeunes de 6 à 15 ans, et les filles, qui sont en proportion les plus nombreux à emprunter des ouvrages en bibliothèque.

Le soutien aux familles en matière d'activités scolaires et périscolaires est complété par des dispositifs d'accompagnement scolaire, de bourses, et de tarifs préférentiels pour les loisirs en familles avec, par exemple, le « Paris Pass Familles »⁴³ mis en place en octobre 2005.

La Ville de Paris apporte enfin un soutien financier aux familles parisiennes : « Paris Forfait Familles » (près de 5 000 familles nombreuses concernées en 2005, plus de 20 000 familles en 2009), et « les Avantages EDF aux familles » (33 150 familles concernées en 2009) sont deux des aides récemment mises en œuvre par la collectivité.

42 – Les usagers « actifs » sont les inscrits ayant emprunté au moins une fois dans l'année d'inscription.

43 – D'autres aides en direction des familles sont « Paris Pass Famille », « Paris Petit à Domicile », « Paris Logement Familles », l'Aide au Logement des Familles Monoparentales, l'Allocation familiale Maintien à Domicile Parent Agé, l'Allocation d'Accompagnement, l'Aide aux familles amélioration de l'habitat et l'aide aux familles chute brutale de ressources, l'Allocation pour Naissance ou adoption multiple, l'AVP aux veuves et veufs et Complément Santé, Ces différentes aides financières sont gérées par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

L'accueil de la petite enfance

Pour assurer la garde d'un enfant de moins de 3 ans, les parents peuvent faire appel à plusieurs modes d'accueil et les combiner éventuellement. Un parent peut cesser totalement de travailler pour garder son enfant, bénéficier des prestations d'accueil du jeune enfant (PAJE) et avoir recours ponctuellement à raison de quelques après-midi aux services des haltes-garderies. Les parents peuvent cumuler garde à domicile et école maternelle ou assistante maternelle pour ne citer que quelques exemples.

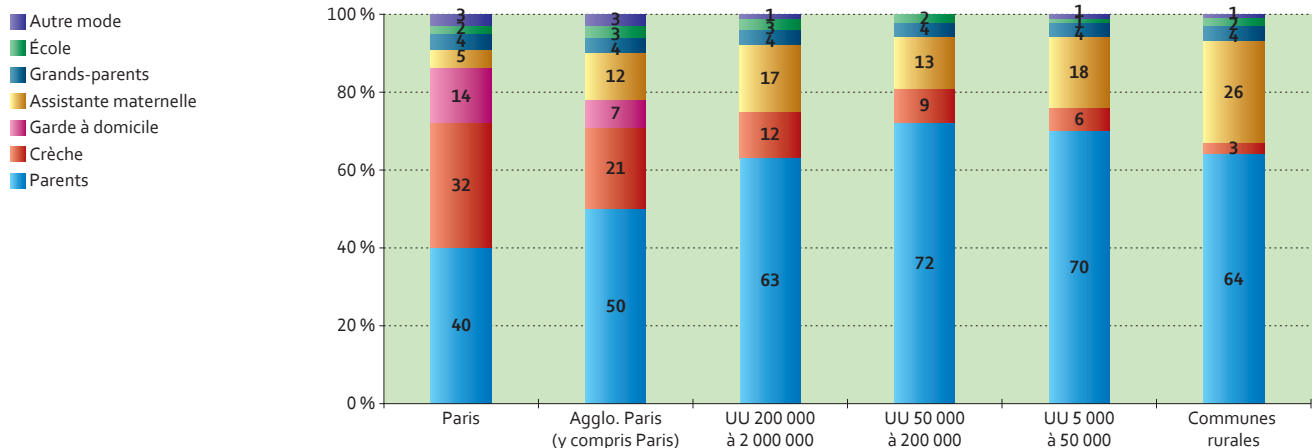
Des spécificités parisiennes en matière d'accueil de la petite enfance

La capitale présente des spécificités en termes de modes d'accueil des jeunes enfants. Paris compte 29 199 places d'accueil collectif pour les enfants de moins de 3 ans au 31 décembre 2009. Elles se répartissent entre 24 173 places en crèches familiales, parentales ou collectives (soit 32 % des moins de 3 ans), 4 146 places en halte-garderie pour un accueil plus ponctuel, 700 places accueillant des moins de 3 ans en jardins d'enfants⁴⁴, et 180 places en jardins maternels.

À côté de l'accueil collectif, 19 % des moins de 3 ans bénéficient d'un accueil individuel extra-familial au 31 décembre 2009. Ils se répartissent entre 3 702 enfants gardés par un assistant maternel agréé (5 % des moins de 3 ans) et 10 891 enfants bénéficiant d'une garde à domicile déclarée (14 %).

Paris. Répartition des moins de trois ans selon le mode d'accueil

DREES, 2007; Ville de Paris, Direction des familles et de la petite enfance, 2009
Crèches : crèches familiales et parentales, hors halte garderie



14 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés par l'un des deux parents suite à une cessation volontaire d'activité, soit 10 969 enfants. Ce dispositif financé par la CAF permet à l'un des parents de l'enfant de s'arrêter de travailler pendant 6 mois après la naissance du premier enfant ou jusqu'aux 3 ans de l'enfant lorsqu'il s'agit du deuxième enfant.

Enfin moins de 2 % des moins de trois ans sont préscolarisés en école maternelle publique et privée⁴⁵.

En dehors de ces modes d'accueil dits « formels », les familles ont recours aux grands-parents (environ 4 % des moins de 3 ans selon la DREES) ou bien à une personne extérieure à la famille (y compris une « nounou » non déclarée). Enfin, une grande partie des enfants de moins de 3 ans est gardée par leur père ou leur mère sans activité professionnelle mais ne bénéficiant pas de complément d'activité de la CAF.

L'offre importante en structures d'accueil collectif est une spécificité parisienne. Selon les mesures statistiques de la DREES⁴⁶, au 1^{er} janvier 2008, le taux d'équipement en accueil collectif était de 27 places installées pour 100 enfants à Paris contre 16 places pour 100 enfants en Ile-de-France et de 11 places pour 100 enfants en France. La proportion d'enfants accueillis en crèche est en conséquence nettement supérieure à Paris (32 %) que dans le reste du territoire.

44 – Les jardins d'enfants sont destinés aux enfants de 3 à 6 ans. Les enfants peuvent être accueillis dès l'âge de 2 ans, mais seulement si des places sont encore disponibles. Cela explique le faible taux de fréquentation des jardins d'enfants chez les moins de 3 ans à Paris (2 %).

45 – Seuls les enfants nés dans les 8 premiers mois de l'année sont autorisés à entrer à l'école pré-élémentaire ou en jardin d'enfant réduisant mécaniquement le nombre d'enfants de moins de 3 ans scolarisables.

46 – DREES, http://www.sante.gouv.fr/drees/statis/frames/frgarde_enf75.htm

En matière d'accueil individuel, Paris se caractérise par un recours relativement faible aux assistants maternels. Ce mode d'accueil est plus fréquemment utilisé dans les agglomérations de taille moyenne (20 000 à 200 000 habitants) où les logements sont plus vastes et où les prix de l'immobilier sont moins élevés⁴⁷. À Paris, l'exiguïté des logements limite le nombre de candidatures.

À contrario, l'emploi d'une garde à domicile est particulièrement développé dans la capitale. Le recours important à la garde à domicile est sans doute une réponse à l'offre relativement faible en matière d'assistants maternels.

Au final, « seulement » 40 % des jeunes enfants sont gardés de manière principale par leurs parents à Paris. Le taux s'élève à plus de 70 % dans les agglomérations de taille moyenne (20 000 à 200 000 habitants). À noter qu'une partie de ces enfants peut également bénéficier de modes d'accueil « informels » tels que les nounous non déclarées.

Une progression du nombre de places en crèches et de la garde à domicile

Les évolutions de ces dernières années en matière de mode d'accueil ont pour effet de renforcer le profil singulier de Paris.

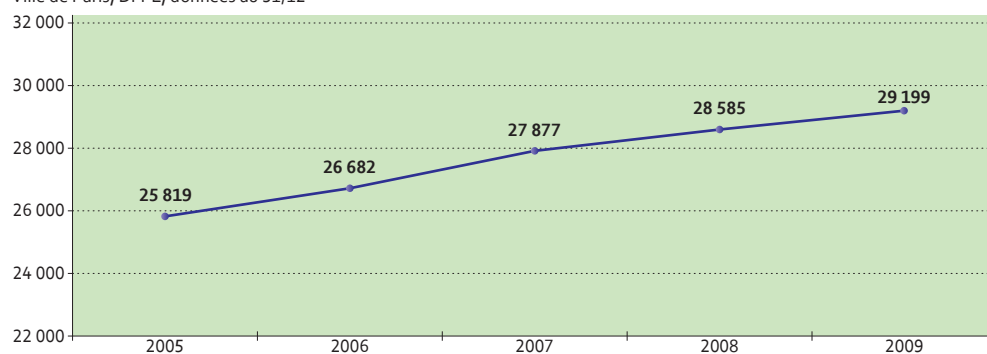
L'offre en crèches et haltes-garderies s'accroît à Paris

L'offre parisienne en crèches et haltes-garderies est en nette progression. Entre 2005 et 2009, le nombre de places en structures d'accueil collectif pour les enfants de moins de 3 ans est passé de 25 819 à 29 199, soit une augmentation de +13,0 % en 4 ans. Cette augmentation traduit la volonté de la collectivité de répondre à la forte demande.

La proportion d'enfants de moins de 3 ans accueillis en structures collectives est de fait, croissante à Paris. Elle est de 32 % en 2009 (hors haltes-garderies), soit 2 points de plus qu'en 2005 (30 %).

Paris. Évolution du nombre de places agréées dans les structures d'accueil pour enfants de moins de 3 ans

Ville de Paris, DFPE, données au 31/12



La création de places d'accueil en crèches et haltes-garderies s'est principalement concentrée au nord et à l'est de Paris, ainsi que dans le 14^e et le 15^e arrondissement. Les arrondissements du centre ont été peu concernés par l'augmentation récente de l'offre, à l'exception du 8^e et du 3^e arrondissement (taux de croissance supérieur à 15 %).

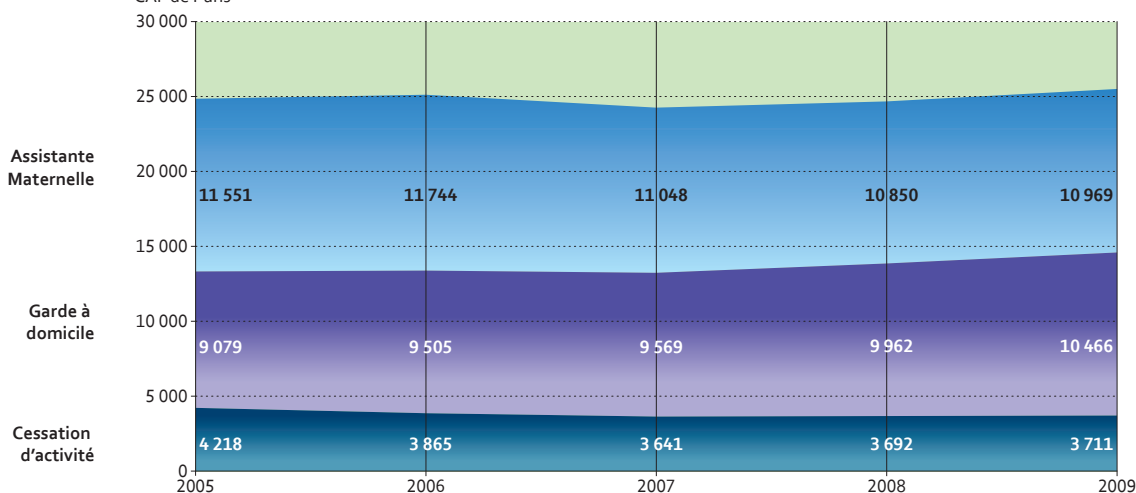
La garde à domicile se développe

La mise en place de la PAJE s'est faite progressivement à partir de 2004. Les familles parisiennes sont de plus en plus nombreuses à en bénéficier pour une garde à domicile (14 % des moins de trois ans en 2009, soit un 2 point de plus qu'en 2005), tandis que le recours à un assistant maternel est moins fréquent et en diminution (5 % des moins de trois ans). Enfin, comme il a été vu précédemment, il est intéressant d'observer qu'une part importante des enfants en bas âge sont gardés par l'un de leurs parents à la suite d'une cessation volontaire d'activité (14 % des moins de 3 ans).

47 – MAHIEU R., 2005, « Les modes d'accueil des enfants de moins de 3 ans : effets d'offre et de demande », Recherches et Prévisions, CNAF, n° 82, pp. 43-55.

Paris. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiant de la PAJE pour un accueil individuel

CAF de Paris



Une baisse importante de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans

Paris enregistre, comme l'ensemble du territoire, une baisse de l'effectif des moins de trois ans dans les écoles publiques pré-élémentaires⁴⁸. Entre 2000 et 2003, alors que la courbe des naissances était encore orientée à la hausse, la part des enfants de moins de 3 ans scolarisés en pré-élémentaire a connu une baisse importante (-52 %).

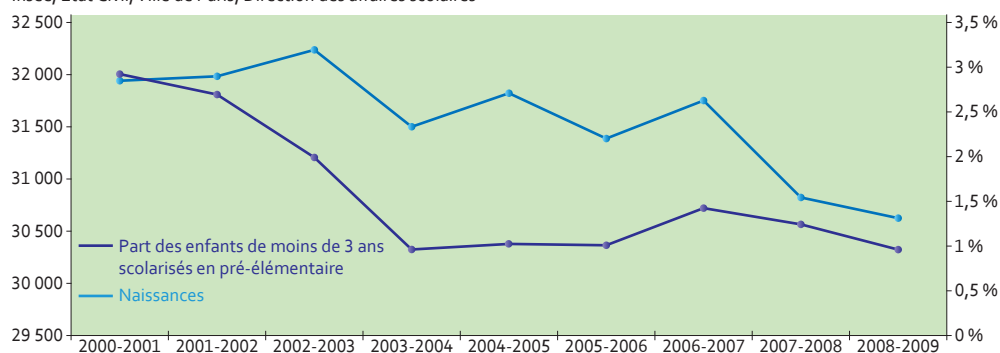
Cette forte baisse qui caractérisait le début des années 2000 semble toutefois avoir atteint un niveau plancher en 2003-2004. Depuis cette date, la proportion d'enfants de moins de 3 ans scolarisés est restée stable. En septembre 2009, ce ne sont que 324 enfants de moins de trois ans qui sont entrés à l'école publique à Paris.

En ajoutant les enfants scolarisés en école privée, l'effectif est de 931 enfants en 2009-2010 (soit 1,2 % des moins de 3 ans).

Si les évolutions sont comparables entre la capitale et le territoire national, le taux de scolarisation des enfants de moins de trois ans observé à Paris reste extrêmement faible par rapport au taux national.

Paris. Evolution des naissances et de la part des enfants de moins de 3 ans scolarisés en pré-élémentaire (public)

Insee, État Civil; Ville de Paris, Direction des affaires scolaires



Le mode d'accueil de la petite enfance corrélé au niveau de vie

L'accueil de la petite enfance varie selon le profil socio-économique des familles. Les choix en matière de mode d'accueil de la petite enfance sont en partie liés au niveau de vie des parents et à leur activité.

Les structures d'accueil collectif sont accessibles aux familles à revenus moyens ou faibles car leurs tarifs sont progressifs. La garde par une assistante maternelle ou à domicile est plus coûteuse, et plus souvent utilisée par les familles plus favorisées en termes de ressources. Le

48 – DREES, 2006, « Scolarisation et modes de garde des enfants âgés de 2 à 6 ans », Études et Résultats n°497.

CASVP propose aux familles parisiennes ayant recours à une aide à domicile pour leur enfant de moins de 3 ans une allocation complémentaire à la PAJE⁴⁹ : « Paris Petit à Domicile » (PAPADO). L'analyse des données de gestion relatives aux tranches de revenus des familles bénéficiant de cette allocation met en évidence que 62 % des familles bénéficiant de cette prestation en 2009 ont un revenu mensuel supérieur à 4000 €.

Lors de la naissance d'un enfant, les parents qui travaillent doivent choisir entre avoir recours à un mode d'accueil payant ou bien s'arrêter de travailler pour garder eux-mêmes leur enfant. Le niveau de vie du parent (souvent la mère) qui va s'arrêter de travailler intervient dans ce choix. Si le parent a une rémunération élevée, le manque à gagner sera important dans le cas où il déciderait de cesser son activité. En revanche le choix de s'arrêter de travailler est facilité lorsque renoncer à son salaire s'avère moins coûteux que de recourir à un mode d'accueil payant. Par ailleurs, pour les parents occupant des emplois à horaires particuliers (corrélés avec des faibles revenus) qui impliquent une multiplication des modes d'accueil, s'arrêter temporairement de travailler peut sembler préférable et n'entraîner au final qu'une perte minimale de revenu.

49 – En complément de la PAJE. Cette allocation est fonction de la composition et du revenu des familles. Elle peut être versée dès le premier enfant.

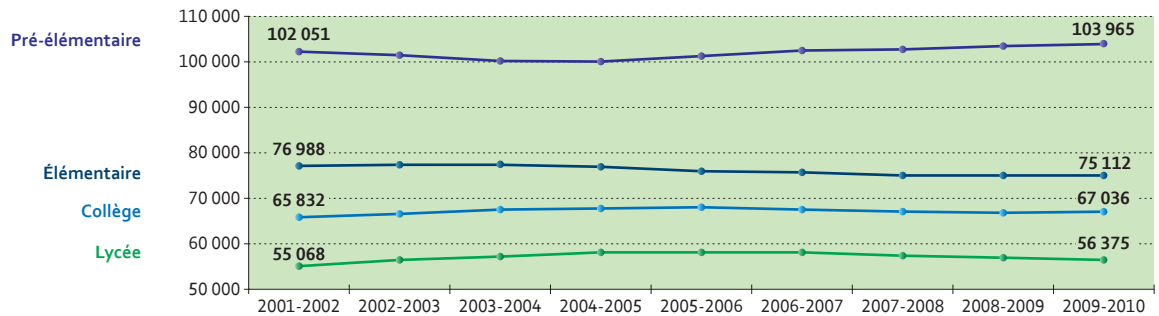
La scolarité des enfants

Les journées des enfants s'articulent autour de trois temps : le temps de l'école, le temps des activités autour de l'école (restaurants scolaires, études...), et le temps des activités de loisirs.

Après un sommet en 2005, les effectifs scolaires connaissent une légère baisse

Paris. Nombre d'enfants parisiens scolarisés en pré-élémentaire, élémentaire, collège et lycée ⁵⁰ (2001-2010)

Ville de Paris, Direction des affaires scolaires; Rectorat de Paris



Globalement, alors que les effectifs scolaires étaient en hausse sur la période 2001-2005, ils connaissent une légère baisse entre 2005 et 2009. En agrégeant les effectifs du public et du privé pour tous les niveaux d'enseignement, de la maternelle au lycée, le nombre total d'élèves scolarisés et domiciliés diminue de 845 élèves entre les rentrées scolaires de 2005 et de 2009, alors qu'il avait augmenté de 3 256 entre 2001 et 2005. Les différences d'évolutions sont toutefois marquées selon les niveaux.

1 – Les effectifs scolaires de niveau pré-élémentaire (public, privé sous contrat)

Évolution 2001 à 2005

- moins de -10 %
- de -10 à 1 %
- de 1 à 10 %
- plus de 10 %

Moyenne Paris = 3,0 %

Source :
Ville de Paris; DASCO 2006
apur

Le premier degré influencé par le ralentissement du nombre de naissances

En niveau pré-élémentaire, la légère baisse constatée entre les rentrées 2005 et 2009 (- 986 élèves entre 2005-2006 et 2009-2010) contraste avec la forte hausse observée sur la période précédente (+ 2 190 entre 2001-2002 et 2005-2006). Cette évolution est directement liée au ralentissement du nombre de naissances qui s'observe à partir de 2002 et se ressent dans les écoles maternelles avec trois ans de décalage.

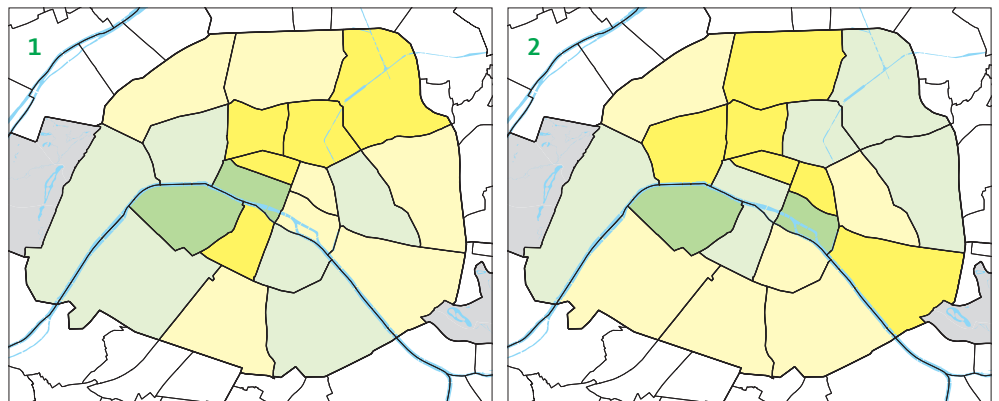
2 – Élèves domiciliés et scolarisés en niveau pré-élémentaire à Paris (public, privé sous contrat)

Évolution 2001-2002 à 2009-2010

- moins de -10 %
- de -10 à 1 %
- de 1 à 10 %
- plus de 10 %

Moyenne Paris = 3,3 %

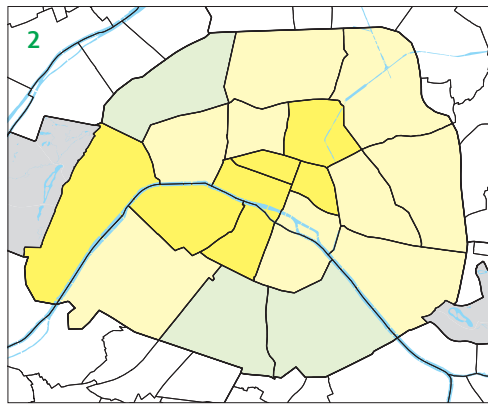
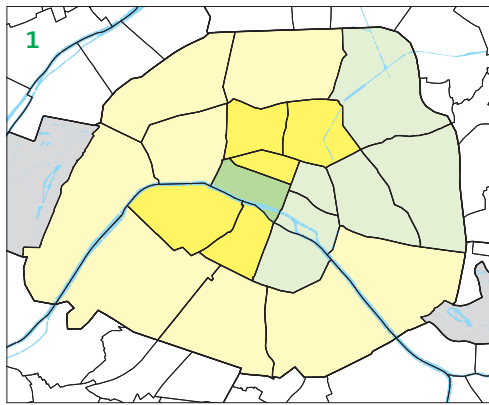
Source :
Ville de Paris; DASCO
apur



Ce sont le 7^e arrondissement qui connaît la plus forte baisse d'effectifs entre 2005 et 2009 (- 16 %), suivis des 4^e, 16^e et 19^e arrondissements (entre - 5 % et - 7 %). En revanche, les effectifs des 2^e, 8^e et 9^e progressent (entre + 5 et + 6 %).

50 – Effectifs parisiens scolarisés et domiciliés à Paris en pré-élémentaire, élémentaire (y compris classes spécialisées), collège (y compris UPI), et lycée (y compris lycée professionnel, EREA et SEGPA), dans les secteurs publics et privés sous contrat.

À l'inverse, entre les rentrées 2005 et 2009, les effectifs des parisiens scolarisés en élémentaire sont à la hausse (+ 2 696 élèves en quatre ans). Cette tendance met fin à une période de baisse entre 2001 et 2005 et résulte du sursaut démographique observé à partir de 1999. La croissance forte des effectifs du pré-élémentaire entre 2001 et 2005 se répercute à présent dans les classes de l'école élémentaire.



1 – Les effectifs scolaires de niveau élémentaire (public, privé sous contrat)

Évolution 2001 à 2005

- moins de - 30 %
 - de - 30 à - 5 %
 - de - 5 à 5 %
 - plus de 5 %
- Moyenne Paris = -2,3 %

Source :
Ville de Paris; DASCO 2005



2 – Évolution des effectifs en élémentaire et spécialisé entre 2005-2006 à 2009-2010

Évolution 2005-2006 à 2009-2010

- moins de - 3 %
 - de - 3 à 2 %
 - de 2 à 8 %
 - plus de 8 %
- Moyenne Paris = 2,7 %

Source :
Ville de Paris; DASCO



Les 1er, 2^e et 3^e arrondissements connaissent les croissances les plus fortes (+ 12-13 %) entre les rentrées 2005 et 2009. En revanche, comme pour le pré-élémentaire, c'est le 7^e arrondissement qui connaît la baisse la plus forte (- 13 %) suivis du 6^e et du 16^e arrondissement (- 5 % et - 4 %).

Le second degré : l'impact des générations et l'attractivité des lycées

Le second degré comprend l'enseignement en collège, en lycée général et technologique et en lycée professionnel.

En ce qui concerne les collégiens, la tendance observée à Paris est la même qu'au niveau national⁵¹, à savoir une diminution des effectifs en raison de l'entrée en collège de générations moins nombreuses. Cette baisse, très marquée sur la période 2001-2005 (- 1 190 enfants, soit - 1,5 %), se ralentit au cours de la période 2005-2009 (- 686 enfants, soit - 0,9 %). En 2009, 75 112 enfants parisiens sont inscrits au collège (secteur public et privé sous contrat).

La tendance à la baisse observée depuis une décennie devrait toutefois s'inverser dès la rentrée 2010, au vu des évolutions démographiques récentes. La courbe des effectifs du collège suit en effet l'évolution du nombre des enfants de 11 à 14 ans. Trois facteurs concourent à ce rapprochement⁵² : la diminution des redoublements à l'école primaire, la forte diminution du nombre d'élèves quittant le collège après la 5^e vers un CAP⁵³ avec la mise en place du collège unique et enfin, la diminution de l'usage du redoublement au collège qui a contribué à la stabilisation de la proportion d'élèves de plus de 14 ans au collège. Le regain démographique observé à partir de 1999 devrait donc être ressenti sur les effectifs du collège dès la rentrée 2010.

Les lycéens parisiens sont quant à eux au nombre de 56 375 à la rentrée 2009. Leur effectif a connu une baisse marquée sur la période 2005-2009 (- 3 %) alors que la tendance observée entre 2001 et 2005 était à la hausse (+ 5,2 %). Cette diminution des effectifs lycéens s'explique en grande partie par des générations légèrement moins nombreuses et peut-être aussi par une politique volontariste de diminution du taux de redoublement.

À ces 58 100 lycéens parisiens, s'ajoutent 16 900 lycéens scolarisés à Paris mais ne résidant pas dans la capitale. Leur part se maintient à un niveau élevé dans l'ensemble des effectifs de lycée (23 % de la totalité des effectifs de lycées, + 283 élèves entre 2005 et 2009) et reste nettement supérieure à celle des collégiens non résidant à Paris (9 % de la totalité des effectifs de collège). Ce taux élevé traduit le pouvoir d'attraction exercé par certains lycées parisiens, dont la renommée dépasse les limites de la capitale.

Les effectifs du secteur privé à la baisse dans le primaire, à la hausse dans le secondaire⁵⁴

La part des enfants scolarisés à Paris dans le privé recule en pré-élémentaire et en élémentaire mais s'accroît au collège et au lycée. Entre 2005 et 2009 elle a augmenté de près de 2 points pour les lycéens et de 1,2 point pour les collégiens. À l'inverse, la part du secteur privé se contracte légèrement dans les effectifs du pré-élémentaire (- 0,4 point) et de l'élémentaire (- 0,3 point).

En 2009, le secteur privé représente près de 30 % des effectifs scolaires du collège, 25,4 % au lycée, 22,6 % à l'école primaire et 16,3 % à l'école maternelle.

51 – MEN, Repères et statistiques, p. 96.

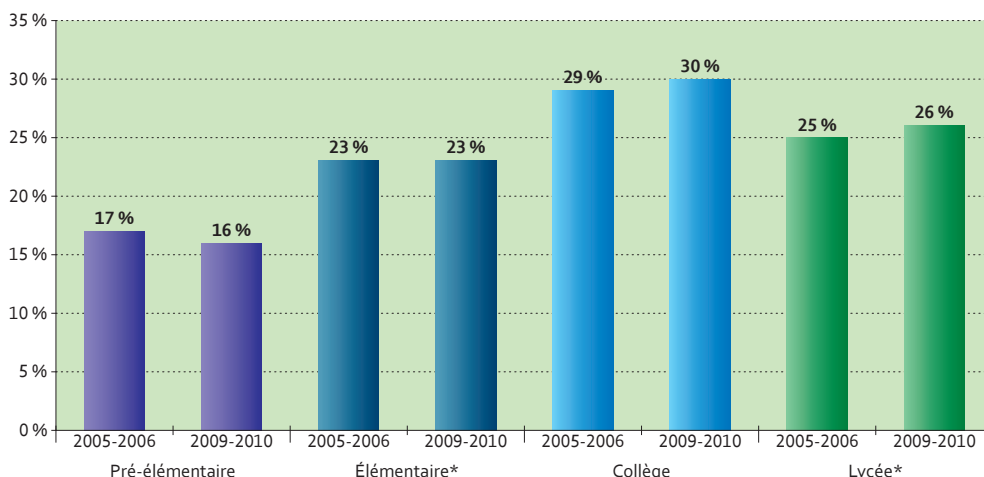
52 – Ministère de l'Éducation Nationale. Éducation & Formations n° 74, avril 2007.

53 – En France, ils ne représentent plus que 0,2 % depuis 1998.

54 – Il s'agit des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Paris. Évolution de la part du secteur privé dans les effectifs scolaires

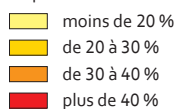
Rectorat de Paris



* Élémentaire : y compris enseignement spécialisé; Lycée : y compris enseignement professionnel

1 – Élèves scolarisés dans le privé (pré-élémentaire)

Part des élèves scolarisés dans le privé dans l'ensemble des élèves en pré-élémentaire



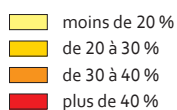
Moyenne Paris = 16,3 %

Sources :
Ville de Paris; DASCO; rectorat de Paris;
année scolaire 2009-2010



2 – Élèves scolarisés dans le privé (élémentaire)

Part des élèves scolarisés dans le privé dans l'ensemble des élèves en élémentaire



Moyenne Paris = 22,6 %

Sources :
Ville de Paris; DASCO; rectorat de Paris;
année scolaire 2009-2010

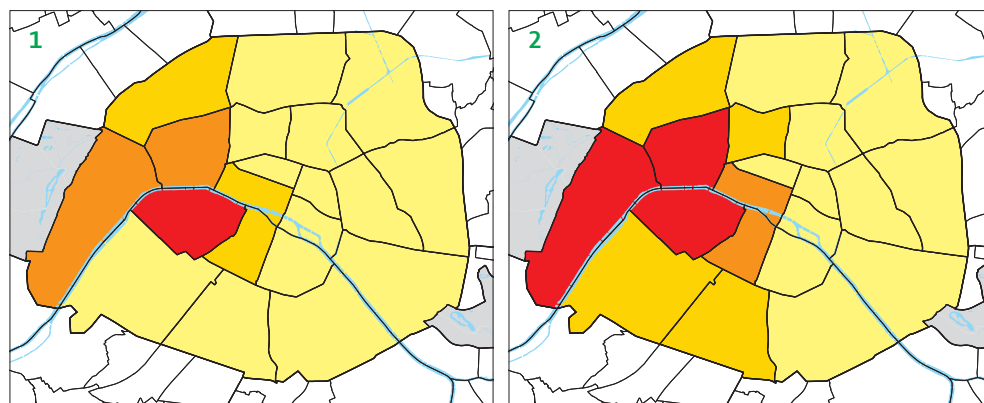


- En pré-élémentaire, les effectifs du secteur privé connaissent une légère baisse ces dernières années (– 433 élèves entre 2005 et 2009), accusant de manière plus marquée que dans le secteur public le ralentissement démographique du début des années 2000. Son importance relative par rapport au secteur public a diminué de 0,4 point en 4 ans : il accueille 16,3 % des enfants de niveau pré-élémentaire en 2009 contre 16,7 % en 2005.

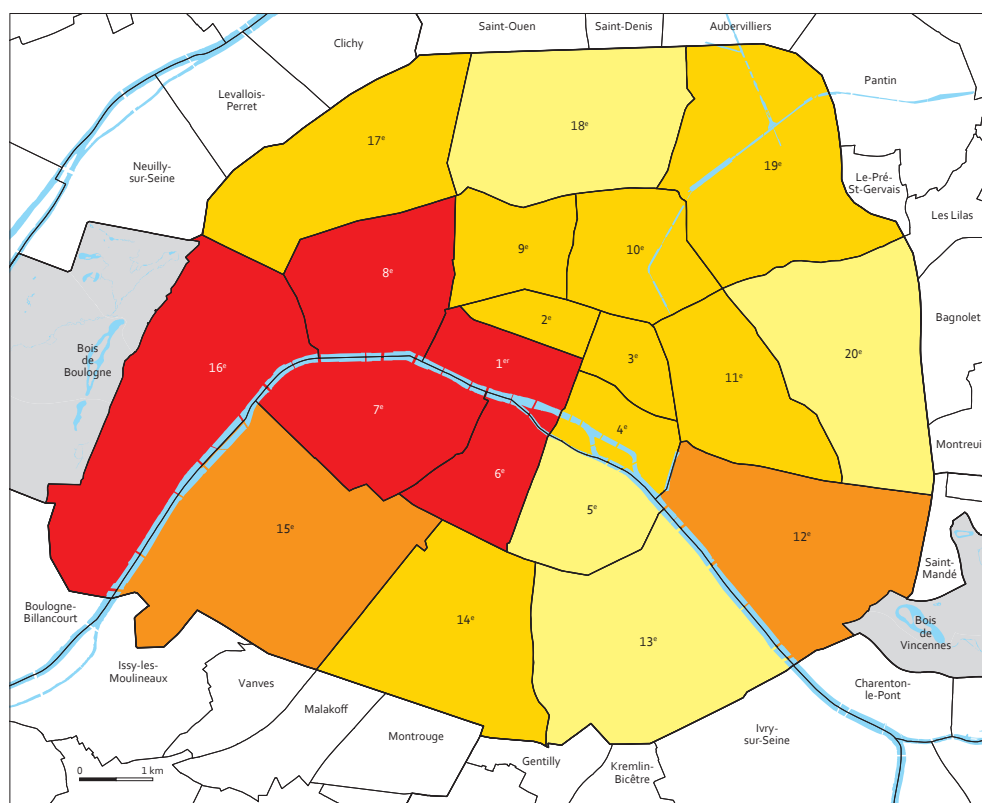
- En élémentaire, l'augmentation des effectifs observée entre 2005 et 2009 a été moins marquée dans le secteur privé (+ 1,7 %) que dans le secteur public (+ 3,0 %). La part du secteur privé est en léger recul (– 0,3 point) : en 2009-2010, les écoles du secteur privé accueillent 22,9 % des élèves de niveau élémentaire contre 22,6 % en 2005-2006

- Au collège, le nombre d'élèves scolarisés dans un établissement privé a augmenté (+ 743 inscrits entre 2005 et 2009, soit + 3,4 %) alors que la tendance est à la baisse du nombre de collégiens sur la période (– 1 429 élèves dans le secteur public, soit – 2,6 %). La part du secteur privé augmente donc nettement, passant de 28,5 % en 2005 à 29,7 % en 2009.

- Enfin, le nombre de lycéens scolarisés dans un établissement privé a également augmenté entre 2005 et 2009 (+ 622 élèves, soit + 4,4 %) alors que le nombre d'élèves dans les lycées privés observe une tendance à la baisse (– 2 353 élèves, soit – 5,4 %). La part des lycéens scolarisés dans le privé augmente donc fortement passant de 24,5 % en 2005 à 26,4 % en 2009.



Les arrondissements où l'on observe les parts les plus importantes d'élèves scolarisés dans le secteur privé sont les 7^e, 8^e et 16^e arrondissements (plus de 40 % des élèves de niveau élémentaire). Ces différences renvoient à l'inégale répartition des établissements privés sur le territoire. L'enseignement privé est plus présent dans les arrondissements les plus aisés tels que les 6^e, 7^e, 8^e et 16^e où plus de la moitié des établissements (quels que soient les niveaux) relève du secteur privé (sous contrat).



Élèves scolarisés dans le privé (collège et lycée)

Part des élèves scolarisés dans le privé dans l'ensemble des élèves en 1^{er} et 2^e cycle

- moins de 20 %
 - de 20 à 30 %
 - de 30 à 40 %
 - plus de 40 %
- Moyenne Paris = 28 %

Source :
Rectorat de Paris;
année scolaire 2009-2010



3 300 enfants scolarisés en enseignement spécialisé

L'enseignement spécialisé concerne 3 300 élèves scolarisés à Paris. Des classes d'enseignement spécialisé sont proposées en premier et en second degré.

L'enseignement spécialisé en premier degré (CLIS, classe d'adaptation)

L'enseignement spécialisé au premier degré regroupe deux types de classes : les classes d'intégration scolaire (CLIS) et les classes d'adaptation.

Les élèves orientés et inscrits en **Classes d'intégration scolaire (CLIS)** présentent un handicap mental, auditif, visuel ou moteur. L'effectif de chaque classe est limité à 12 élèves. À la rentrée 2009, 576 enfants étaient accueillis en CLIS, soit un effectif en légère baisse par rapport à la rentrée 2006 (610 élèves, - 6 %). La répartition des établissements proposant des CLIS est inégale sur le territoire parisien, d'où une proportion plus importante d'enfants scolarisés en CLIS dans les 11^e, 13^e, 18^e, 19^e et 20^e (représentant au total 58 % de l'effectif scolarisé en CLIS à Paris). À la rentrée 2009, la part des enfants scolarisés à Paris inscrits en CLIS représente 0,3 % des élèves du premier degré.

À noter que l'accueil des enfants handicapés n'est pas exclusif aux classes spécialisées, bien au contraire : en 2005, près de 3 enfants handicapés⁵⁵ sur 4 (73 %) étaient scolarisés dans une classe ordinaire. Pour faciliter son intégration dans un cycle scolaire normal, l'enfant peut alors bénéficier d'une aide spécifique adaptée à ses besoins et/ou d'une aide pédagogique par un enseignant spécialisé⁵⁶.

L'enseignement spécialisé au second degré (SEGPA, EREA, UPI)

L'enseignement spécialisé au second cycle s'organise autour de trois structures : les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et les unités pédagogiques d'intégration (UPI).

Cet enseignement spécialisé concerne à Paris à la rentrée 2009, 5 822 élèves soit 3,7 % de l'effectif du second degré. L'effectif des jeunes scolarisés en enseignement spécialisé est relativement stable (2 730 élèves en 2001-2002) en raison de l'offre proposée. Tous les établissements ne proposent pas un enseignement adapté aux handicaps ou aux difficultés d'apprentissage.

55 – Il s'agit ici d'enfants pour lesquels un médecin du service des actions médico-sociales de la DASES a été informé ou saisi.

56 – DREES, op. cit.

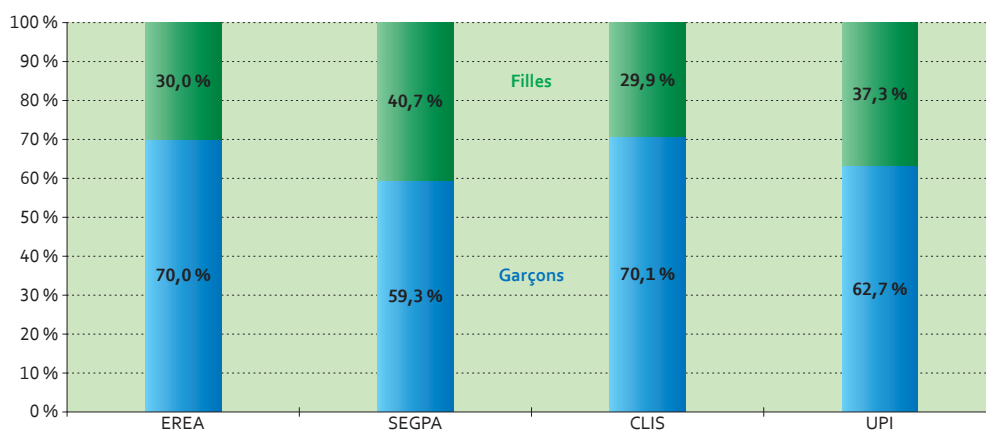
Les unités pédagogiques d'intégration (UPI)⁵⁷ accueillent les préadolescents ou adolescents (de 11 à 16 ans) qui présentent un handicap mental afin de leur proposer un enseignement adapté à leur âge et à leurs capacités tout en les maintenant dans un environnement scolaire ordinaire. Les élèves scolarisés en UPI sont comptés parmi les effectifs de collège. Ces UPI se sont progressivement étendues aux élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices. Depuis 2001, les dispositifs collectifs d'intégration scolaire dans le second degré ont été étendus aux lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel. À la rentrée 2009, 2 800 élèves étaient scolarisés en UPI à Paris, soit 3,4 % de l'effectif de 1er cycle.

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) diffèrent des UPI dans la mesure où elles n'accueillent pas uniquement des enfants présentant un handicap. Les SEGPA s'adressent à un public plus large, principalement concerné par des difficultés scolaires graves et persistantes. Elles accueillent 2 110 élèves (soit 1,3 % de l'effectif du second degré).

Les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) ont été créés en 1954 pour accueillir les élèves ne pouvant fréquenter utilement les classes d'enseignement général ou professionnel. Depuis 1985, ces établissements relèvent du second degré et proposent un enseignement essentiellement professionnel. Contrairement aux UPI et aux SEGPA, ces établissements sont autonomes. Ils accueillent 912 élèves à la rentrée 2009 (soit 0,6 % de l'effectif du second degré).

Les garçons surreprésentés en enseignement spécialisé

Paris. Répartition des élèves scolarisés en CLIN, CLIS, Classe d'adaptation, UPI, SEGPA et EREA par sexe (au lieu de scolarisation) en 2009-2010
Rectorat de Paris, 2009-2010



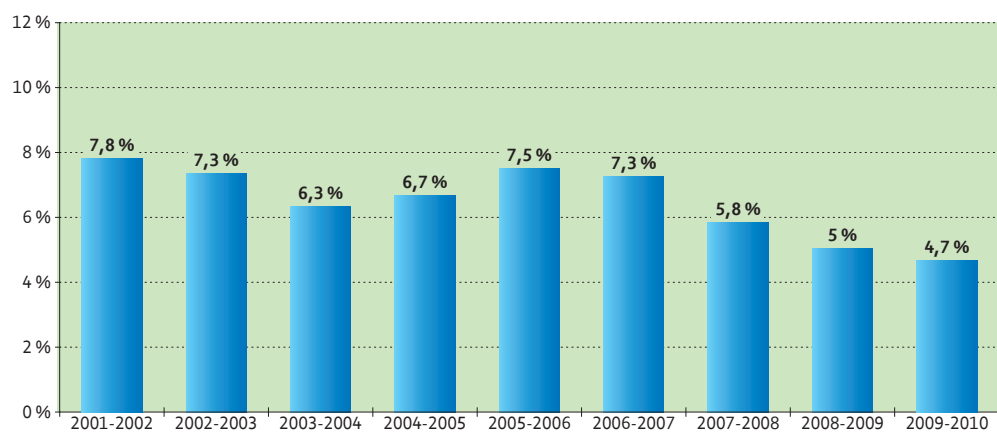
Quels que soient les types de classes d'enseignement spécialisé, la répartition des effectifs par sexe met en évidence une surreprésentation masculine. Près de deux élèves en enseignement spécialisé sur trois sont des garçons. La proportion filles/garçons diffère selon la classe. Dans les CLIS (1^{er} degré) et les EREA, les garçons sont très nettement surreprésentés (plus de 70 % des élèves). Les classes UPI et SEGPA accueillent également plus de garçons que de filles mais dans des proportions moindres (respectivement 62,9 % et 59,5 %).

Le retard scolaire en recul

Le retard en fin de collège a nettement reculé entre 2005 et 2009, résultant moins d'une diminution des élèves en grande difficulté scolaire que d'une politique volontariste : globalement, 4,7 % des collégiens résidant à Paris ont au moins deux ans de retard en 3^e en 2009 (contre 7,5 % en 2005 et 7,8 % en 2001).

Paris. Évolution de la part d'élèves en retard de 2 ans ou plus en 3^e *

Rectorat de Paris



* hors enseignement spécialisé

Autour de l'école

Le temps scolaire ne représente qu'une partie du temps des enfants. Des activités leur sont proposées autour de l'école. Elles s'articulent entre le temps périscolaire avant, après ou entre les cours (restaurant scolaire ou études du soir) et le temps extrascolaire (le mercredi, les petites et les grandes vacances).

Une fréquentation en hausse des restaurants scolaires et des activités périscolaires

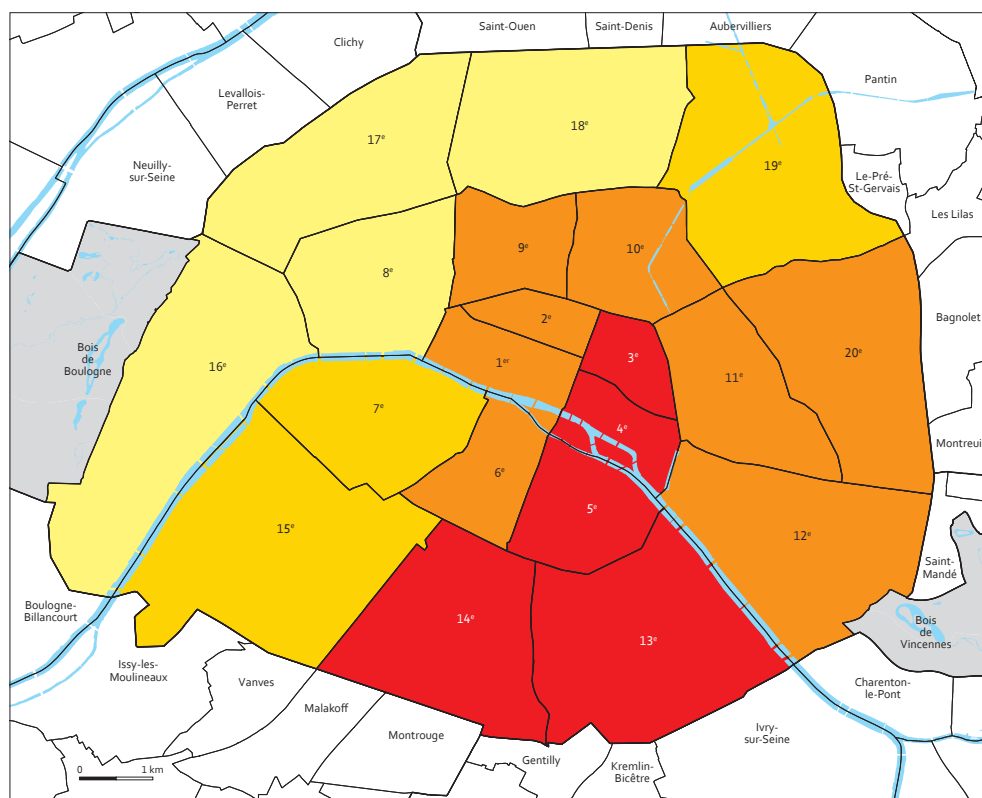
À Paris, en 2008-2009, quatre enfants sur cinq (en niveaux pré-élémentaire et élémentaire) des écoles publiques parisiennes sont demi-pensionnaires. Plus de 109 000 enfants parisiens déjeunent ainsi quotidiennement dans un des restaurants scolaires de la capitale. La proportion d'élèves demi-pensionnaires a augmenté passant de 72,5 % en 2001-2002 à 80 % en 2009-2010.

Fréquentation des restaurants scolaires
Part des élèves fréquentant les restaurants scolaires dans l'ensemble des élèves en pré-élémentaire et élémentaire

- moins de 75 %
- de 75 à 80 %
- de 80 à 85 %
- plus de 85 %

Moyenne Paris : 80 %

Sources :
Ville de Paris; DASCO,
année scolaire 2008/2009



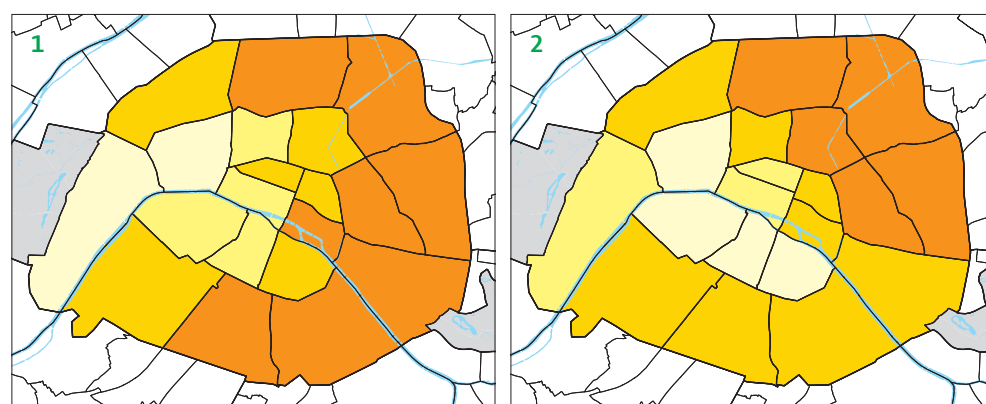
Les plus fortes proportions d'élèves déjeunant au restaurant scolaire sont observées dans les 3^e, 4^e, 5^e, 13^e, 14^e arrondissements (supérieures à 85 %).

Les 8^e, 16^e, 17^e et 18^e arrondissements enregistrent les valeurs minimales, qui restent malgré tout relativement élevées (entre 72 % et 74 % d'élèves). Plusieurs facteurs peuvent expliquer les disparités de fréquentation observées entre les arrondissements parisiens. L'activité des parents est certainement un premier facteur : les quatre arrondissements dans lesquels les enfants sont relativement moins nombreux à être demi-pensionnaires sont parmi ceux où les parts des parents « au foyer » sont les plus fortes (7^e, 8^e, 16^e, 18^e).

Après l'école, la fréquentation des études surveillées et goûters en maternelle

Des activités périscolaires sont proposées à l'interclasse mais aussi après la classe. En pré-élémentaire, ces activités sont appelées « goûters en maternelle ». Chaque enfant inscrit bénéficie d'un goûter préparé par la caisse des écoles. Des activités ludiques peuvent également y être proposées (contes, chants, etc.). À l'école élémentaire, les études surveillées remplacent le goûter. Ce service offre la possibilité aux parents de laisser leurs enfants à l'école de 16h30 à 18h. Après une récréation, les enfants sont rassemblés en classe pour faire leurs devoirs.

La fréquentation de ces activités est en hausse sur la période récente. Entre 2001 et 2009, les taux de fréquentation des études surveillées (en élémentaire) et des goûters en maternelle sont respectivement passés de 22 % à 24 % et de 30 % à 31 % à l'échelle parisienne. Les différences de fréquentation de ces activités entre arrondissements ne sont pas les mêmes que celles observées pour les restaurants scolaires.



1 – Fréquentation des goûters récréatifs

Part des élèves fréquentant les goûters récréatifs ou les garderies dans le total des élèves en pré-élémentaire

- moins de 20 %
- de 20 à 25 %
- de 25 à 30 %
- plus de 30 %

Moyenne Paris : 31 %

Sources :
Ville de Paris; DASCO;
année scolaire 2008/2009



2 – Fréquentation des études surveillées

Part des élèves fréquentant les études surveillées dans le total des élèves de niveau élémentaire

- moins de 15 %
- de 15 à 20 %
- de 20 à 35 %
- plus de 25 %

Moyenne Paris : 24 %

Sources :
Ville de Paris; DASCO;
année scolaire 2008/2009



Contrairement à ce que l'on observe pour les cantines, les plus fortes fréquentations sont enregistrées dans les arrondissements du nord-est (10^e, 11^e, 18^e, 19^e et 20^e) pour les études surveillées et dans les arrondissements de l'est parisien de manière générale pour les goûters en maternelle. Les fréquentations les plus faibles sont enregistrées dans les 5^e, 6^e, 7^e et 8^e pour les études surveillées et dans les 8^e et 16^e pour les goûters en maternelle.

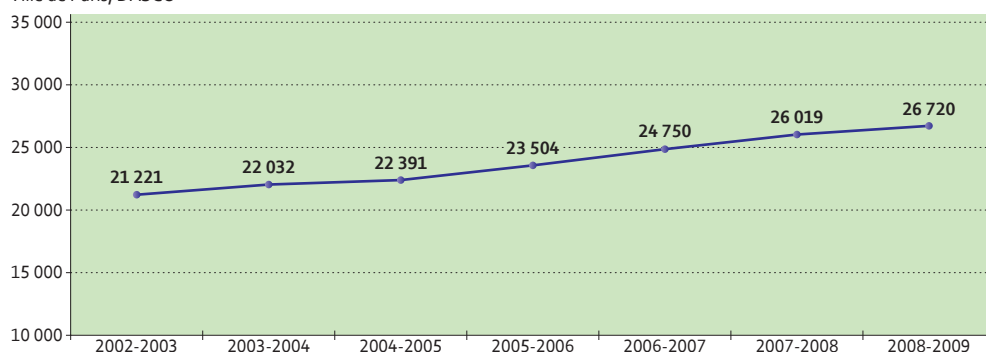
Ces disparités de fréquentation se relient sans doute à des réalités économiques : les parents dont les ressources sont suffisantes ont recours à des emplois de services (baby-sitter, « nounous ») pour aller chercher leurs enfants et les garder à domicile jusqu'à leur retour. Enfin les différences de fréquentation peuvent provenir de sensibilisations à l'accompagnement scolaire variables selon les écoles et les enseignants.

La fréquentation des activités de loisirs

On observe depuis 2001 une légère augmentation de la fréquentation des activités de loisirs proposés par la Ville de Paris.

Paris. Evolution du nombre d'enfants (moyenne journalière) fréquentant les centres de loisir le mercredi

Ville de Paris, DASCO



Les ateliers bleus proposent aux enfants des activités sportives ou culturelles le soir après la classe. L'objectif de ces ateliers est de permettre aux enfants de découvrir des disciplines qu'ils n'ont pas l'occasion de pratiquer régulièrement dans le cadre scolaire ou familial. En 2008-2009, 10 907 enfants, soit près de 13,6 % des enfants scolarisés en niveau élémentaire participent à ces activités (12 % en 2002-2003). On observe quelques disparités au sein de la capitale. Dans le 11^e et le 2^e arrondissement, plus de 17 % des enfants scolarisés fréquentent les ateliers bleus tandis que dans les 9^e et 16^e arrondissements seulement 6-7 % des enfants scolarisés sont concernés.

Les centres de loisirs existent dans la plupart des écoles parisiennes. Ils sont ouverts le mercredi et durant les vacances scolaires aux enfants de 3 à 13 ans révolus, scolarisés ou domiciliés à Paris.

L'accueil en centres de loisirs le mercredi concerne en 2008-2009 plus de 26 700 enfants en moyenne par jour soit 17 % des enfants scolarisés à Paris. Leur nombre est en nette augmentation depuis 2002 : on recense 5 500 enfants de plus sur la période, soit une augmentation de + 26 %.

Les 3^e, 11^e et 14^e arrondissements enregistrent les taux de fréquentation les plus élevés (supérieurs à 22 % de fréquentation). À contrario, moins de 15 % des enfants scolarisés fréquentent les centres de loisirs le mercredi dans les 6^e, 7^e, 8^e et 16^e arrondissements.

Pendant les petites vacances, le nombre d'enfants fréquentant les centres de loisirs a également fortement augmenté : en 2008-2009, environ 20 000 enfants en moyenne, soit 14,7 % des enfants scolarisés, ont été accueillis pendant les vacances de la Toussaint, d'Hiver et du Printemps, contre 16 500 en 2005-2006. Pendant, les vacances de Noël, les effectifs sont un peu plus faibles (13 000 enfants environ, soit 9,6 % des enfants scolarisés). Les arrondissements dans lesquels les taux de fréquentation sont les plus élevés sont les 19^e, 20^e et 14^e arrondissements (+ de 15 %) tandis que les taux les plus faibles apparaissent dans les 7^e et 8^e arrondissements.

Enfin, pendant les grandes vacances d'été 2009, les centres de loisirs ont accueilli chaque jour en moyenne 12 700 enfants.

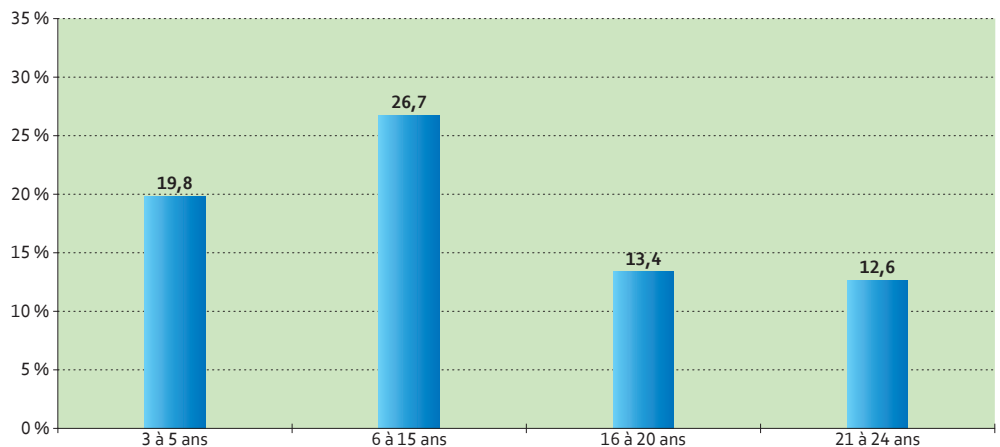
Près d'un enfant sur cinq (19 %) fréquente les bibliothèques parisiennes

En 2007, 277 550 parisiens sont usagers actifs⁵⁸ des bibliothèques municipales dont 106 500 sont des enfants ou jeunes parisiens de moins de 25 ans (plus d'un usager sur trois a moins de 25 ans soit 38 %). Leur nombre est resté stable entre 2005 et 2007.

La proportion d'inscrits en bibliothèques par tranches d'âges permet d'analyser les différences de fréquentation selon l'âge des enfants. Le taux d'inscrits le plus élevé concerne la tranche d'âge 6-10 ans (31 %) et la tranche des 11-14 ans (27 % d'usagers actifs). Puis la proportion d'inscrits « tombe » à 19 % environ pour les 3-5 ans, 15 % pour les 15-17 ans et 13 % pour les 21-24 ans.

Paris. Proportion d'usagers actifs des bibliothèques

Ville de Paris, Direction des affaires culturelles, 2007



En termes de disparités géographiques, il apparaît que les 5^e, 9^e et 14^e arrondissements ont des taux bien supérieurs au taux parisien (18,7 %) toutes classes d'âges confondues (supérieurs à 20 %) alors que les 1^{er}, 8^e, 3^e et 16^e ont des taux inférieurs à 15 %. Ces différences se relient en partie à la répartition des bibliothèques au sein du territoire parisien, ainsi qu'à leur spécialisation partielle (espaces jeunesse) ou totale (bibliothèques jeunesse).

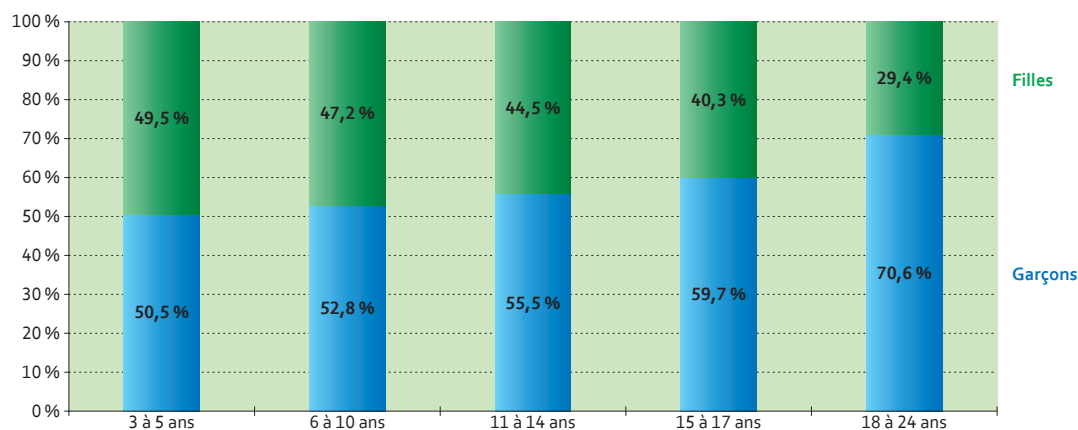
58 – Les usagers « actifs » sont les inscrits ayant emprunté au moins une fois dans l'année d'inscription.

La répartition par sexe des usagers actifs parisiens de moins de 25 ans montre que les filles fréquentent nettement plus les bibliothèques que les garçons. Plus l'âge augmente, plus l'écart de fréquentation se creuse. À part quasi égale chez les 3-5 ans, la fréquentation des filles devient bien supérieure à celle des garçons chez les enfants de 6 à 10 ans (53 %). À partir de 15 ans, environ trois usagers actifs sur cinq sont de sexe féminin (60 % pour les 15 à 17 ans et 71 % pour les 18 à 24 ans).

Ces différences sont à mettre en relation avec le cadre de fréquentation des bibliothèques. Pour les moins de 15 ans, les pratiques des bibliothèques se font principalement dans le cadre scolaire, la part des garçons ou filles est sensiblement équivalente; pour les plus de 16 ans, la fréquentation est plus libre, les filles sont plus nombreuses.

Paris. Répartition des usagers actifs par sexe

Ville de Paris, Direction des affaires culturelles, 2007



Des aides à la scolarité et aux loisirs soutiennent un grand nombre de familles

Le soutien aux familles en matière d'activités scolaires et périscolaires des enfants est complété par des dispositifs d'accompagnement scolaire, de bourses, d'allocations de rentrée et de tarifs préférentiels pour les loisirs en famille.

Les dispositifs de l'accompagnement scolaire à Paris

L'accompagnement à la scolarité s'organise à Paris autour de quatre dispositifs : le programme municipal de soutien en milieu scolaire, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), et le programme départemental de lutte contre l'échec scolaire, et le GIP de la réussite éducative.

Le programme municipal d'accompagnement à la scolarité se compose de quatre opérations : « Coup de Pouce », « Ateliers Lecture Expression et Mathématiques » (ALEM), « Ateliers Français/Math. en 6^e » (AFM6) et « Action collégiens ». Au cours de l'année scolaire 2009-2010, près de 2 200 enfants parisiens de CP et de CM2 ont bénéficié de l'aide au devoir des clubs « Coup de Pouce » et des ateliers ALEM. Leur nombre est en nette augmentation depuis 2005 (+ 59 % en 4 ans). Le dispositif « Action collégiens » a, quant à lui, concerné environ 2 100 élèves en 2009-2010 et les AFM6 près de 370 collégiens.

Le CLAS est un deuxième dispositif d'accompagnement à la scolarité. D'abord réservé aux élèves des niveaux élémentaires et secondaires des Zones d'Éducation Prioritaire (ZEP) et des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) il a ensuite été étendu à l'ensemble du territoire parisien.

Un troisième programme de lutte contre l'échec scolaire est mis en œuvre par le Département de Paris. Il s'organise autour du financement d'associations de proximité qui mènent des actions d'accompagnement scolaire des jeunes mais aussi de sensibilisation plus globale en direction des parents. Initialement mis en œuvre dans les quartiers prioritaires, le programme s'est par la suite étendu à l'ensemble des arrondissements. Il concerne 4 200 jeunes en 2008-2009.

Depuis deux ans, la Mairie de Paris participe avec l'État et la Caisse d'allocations familiales de Paris au quatrième dispositif qu'est le groupement d'intérêt public pour la réussite éducative.

Ce dispositif national, qui s'inscrit dans le volet « égalité des chances » de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, s'adresse prioritairement aux enfants et aux adolescents de 2 à 16 ans scolarisés dans des établissements des premier et second degrés relevant des zones d'éducation prioritaire et/ou habitant dans des quartiers inscrits dans la géographie de la politique de la ville. Depuis la rentrée 2007, ce sont 419 enfants qui ont été pris en charge par les équipes pluridisciplinaires parisiennes, sous la forme d'un parcours individualisé (pour 3 situations sur 4) ou d'un parcours relais vers des services de droit commun. Si ces interventions, qui vont de la prévention précoce à la prévention du décrochage scolaire, concernent des jeunes de tout âge, les plus grands besoins se retrouvent aux classes d'entrée à l'école élémentaire et au collège. Parallèlement une centaine de projets collectifs ont vu le jour, permettant à près de 9 000 enfants et à leurs familles de bénéficier du soutien d'acteurs locaux dans les domaines éducatif, culturel, sanitaire ou social et plus particulièrement d'action de soutien psychologique et de soutien à la parentalité. C'est de cette volonté qu'un troisième centre d'accueil pour les collégiens exclus verra le jour en septembre 2010 pour les jeunes de l'est parisien, venant renforcer les accueils Torcy et Patay qui reçoivent déjà plus de 300 jeunes chaque année.

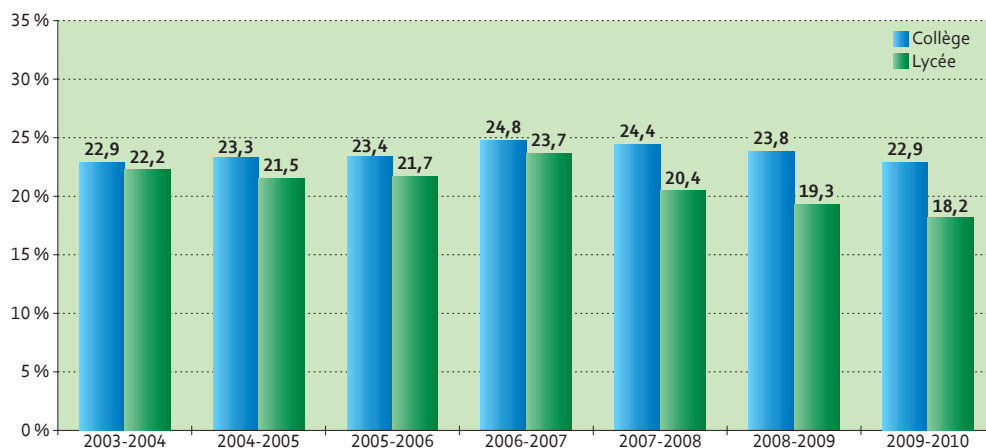
Le nombre et la part des élèves collégiens et lycéens boursiers est en baisse

Les bourses sont attribuées aux parents de collégiens et de lycéens pour une année scolaire sous conditions de ressources et en fonction de la taille de la famille, afin de favoriser la scolarisation de ceux-ci. Le montant de la bourse varie entre 60 et 300 € par année scolaire.

Les élèves scolarisés dans les établissements parisiens pour l'année scolaire 2008-2009 sont dans l'ensemble 21 230 (soit 21 % des effectifs) à être boursiers en premier et second cycle. Les collégiens le sont à 23 % tandis que les lycéens le sont à 18 %. Par ailleurs, le taux de boursiers atteint 26 % en 2009 pour les élèves en lycées professionnels. Ces taux ont connu une baisse relativement marquée entre 2006 et 2009 passant de 25 % à 23 % pour les collégiens et de 24 % à 18 % pour les lycéens.

Paris. Evolution de la proportion d'élèves boursiers

Rectorat de Paris



Les arrondissements populaires (10^e, 18^e, 19^e et 20^e) accueillent de fortes proportions de boursiers (entre 30 % et 40 % des effectifs du collège en 2005) tandis que les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 16^e arrondissements enregistrent les taux les plus faibles (moins de 10 % des effectifs du collège en 2005).

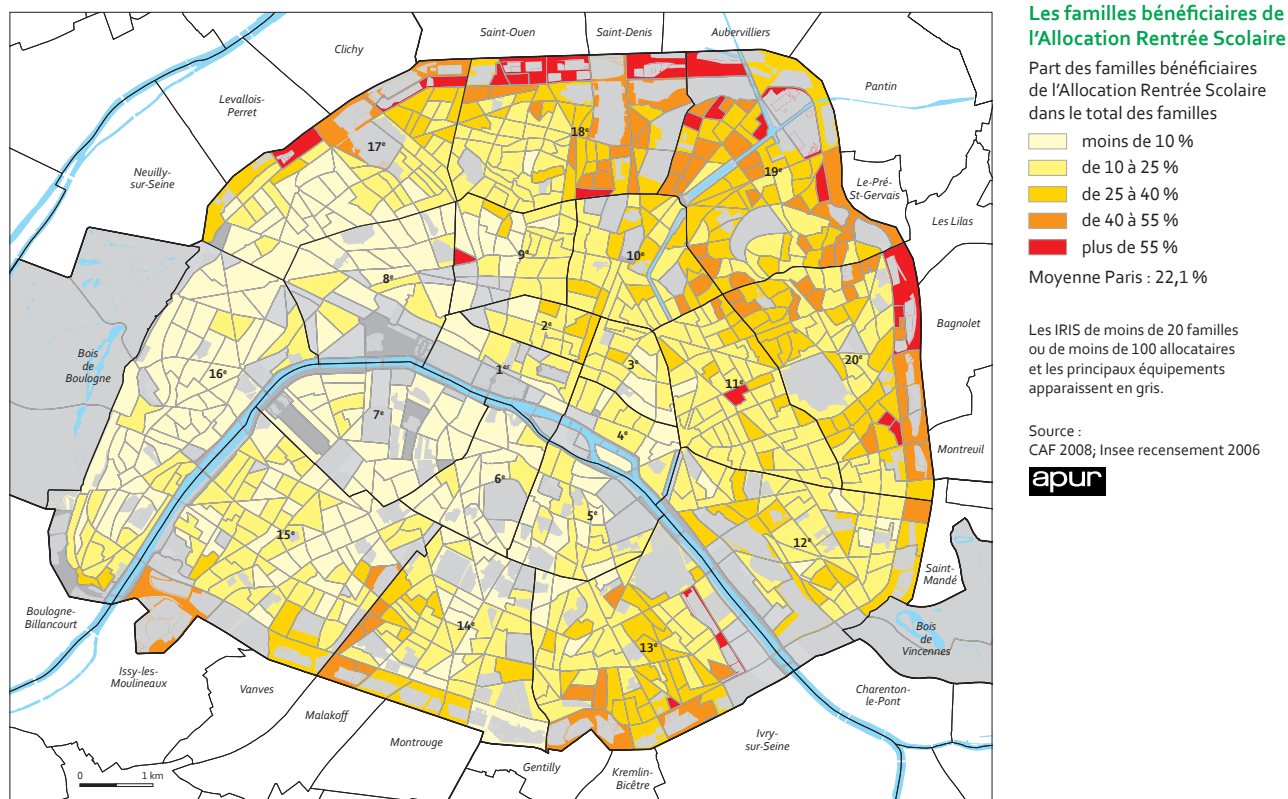
En ce qui concerne les lycées professionnels, les arrondissements qui accueillent les plus fortes proportions de boursiers diffèrent légèrement : les 1^{er}, 7^e, 11^e et 20^e ont les taux les plus importants, tandis que les 13^e et 16^e ont les parts les plus faibles. Ces différences s'expliquent en partie par l'inégale répartition de l'offre de formation sur le territoire parisien : les lycées professionnels ne sont pas présents dans tous les arrondissements et ne proposent pas tous les mêmes formations⁵⁹.

59 – Les données sont au lieu de scolarisation.

22 % de familles parisiennes perçoivent l'ARS

En 2008, 56 262 familles (soit 22 % des familles parisiennes) bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire (ARS). Leur nombre a légèrement augmenté ces dernières années (1 820 familles bénéficiaires de plus entre 2002 et 2008, soit + 3 % sur la période)

L'ARS est versée par la CAF, sous condition de ressources, pour chaque enfant scolarisé à charge, âgé de 6 ans minimum et 18 ans maximum. Son objet est d'aider les familles à couvrir les dépenses occasionnés par la rentrée scolaire (achat de matériel scolaire et vêtements). Les foyers monoparentaux et les familles nombreuses sont surreprésentés parmi les bénéficiaires de cette allocation : 27 340 foyers monoparentaux, soit 39 % des foyers monoparentaux parisiens, en bénéficient en 2006 et 18 506 familles de 3 enfants et plus, soit 42 % des familles nombreuses parisiennes.



Si la proportion de familles percevant l'ARS est forte à Paris (22 %), elle reste nettement inférieure à celle observée au niveau national où 29 % des familles sont concernées en 2008⁶⁰.

Et cette moyenne globale de 22 % masque des différences importantes entre arrondissements. Dans les 6^e, 7^e, 8^e et 16^e arrondissements, moins de 10 % des familles bénéficient de cette allocation, alors que plus de 30 % des familles sont concernées dans les 18^e, 19^e et 20^e.

Un accès familial facilité pour les équipements et services municipaux

Le « Paris Pass Familles », mis en place en octobre 2005, s'adresse aux familles ayant au moins 3 enfants ou un enfant handicapé à charge. Il permet à ces familles d'obtenir des tarifs préférentiels pour certains équipements ou services municipaux culturels ou de loisirs.

Depuis 2006, ce sont plus de 28 000 familles qui bénéficient du Paris Pass Familles. En 2009, leur nombre est de 28 200, soit 63 % des familles parisiennes ayant trois enfants et plus. Plus de la moitié des familles concernées (50,6 %) réside dans les 13^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

60 – Le taux est obtenu en rapport le nombre de familles percevant l'ARS en 2008 (source : CAF) au nombre de familles recensées en 2006 (source : Insee).

Familles et aides sociales

Les actions en direction des familles mobilisent, pour certaines d'entre elles, différents champs de l'action sociale. S'ajoutent, aux dispositifs d'aide socio-éducative aux familles et de protection de l'enfance, des aides financières de la collectivité.

La protection de l'enfance en danger

L'aide sociale à l'enfance (ASE) a pour objectif premier de protéger les enfants tout en préservant la cohésion familiale. Pour cela, l'ASE apporte, d'une part un soutien financier et matériel et propose, d'autre part, des mesures éducatives. Parfois, le placement d'un enfant peut s'avérer nécessaire. Il est réalisé, quand cela est possible, avec l'accord ou à la demande des parents mais il peut aussi intervenir à la suite d'une décision judiciaire.

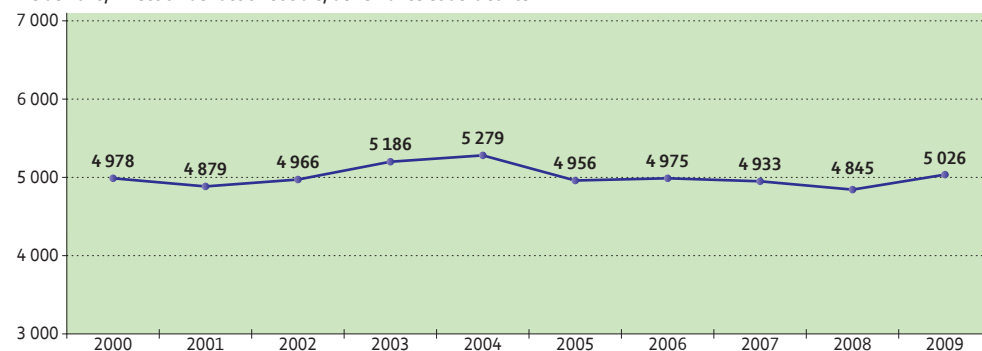
En 2009, l'aide sociale à l'enfance et la prévention ont ainsi concerné :

- 5 026 jeunes placés en établissements ou en famille d'accueil ;
- 4 190 jeunes suivis à domicile par une aide éducative ;
- 305 mères et 330 enfants accueillis ;
- 15 750 jeunes suivis par les équipes de prévention spécialisée ;
- 12 000 familles ayant participé aux activités des centres sociaux.

L'effectif des jeunes placés en établissement ou en famille d'accueil est resté globalement stable depuis 2000.

Paris. Évolution du nombre de jeunes suivis par l'ASE

Ville de Paris, Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé



Familles et aide sociale municipale

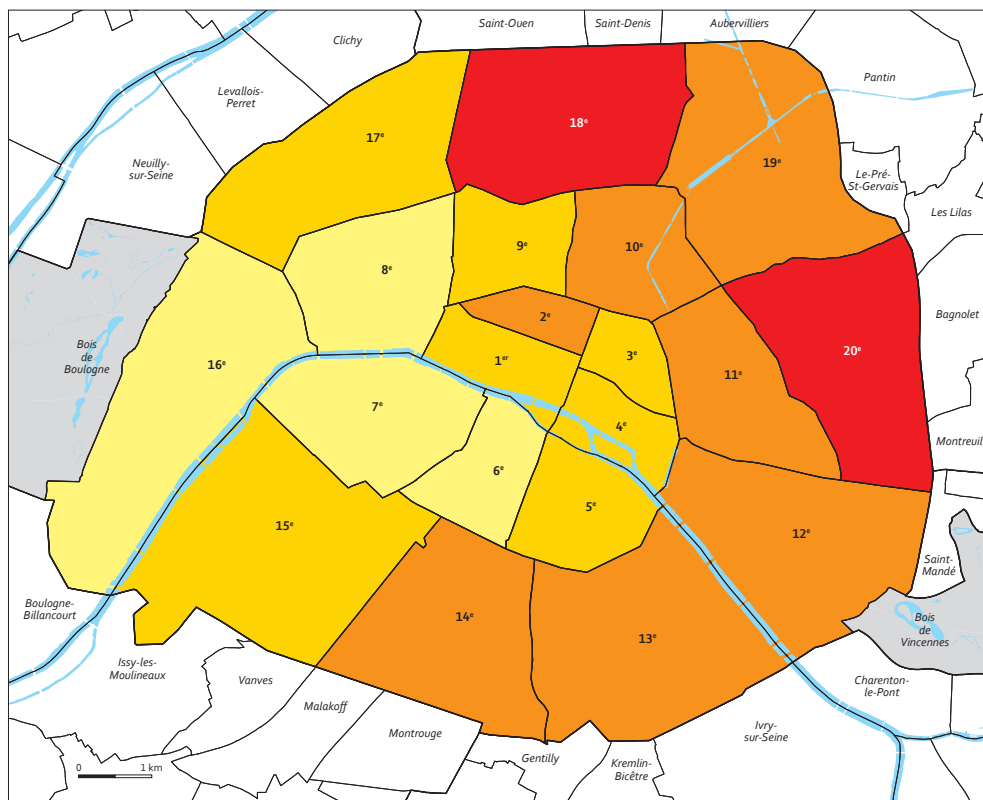
L'action sociale envers les familles mobilise différents acteurs : Ville, Département, État. Ainsi, les collectivités locales ont les compétences pour ajuster, adapter, compléter les politiques mises en place par l'État. Afin de répondre à leurs besoins, la Ville de Paris apporte un soutien financier aux familles parisiennes. « Paris Forfait Familles », les Avantages EDF offerts aux familles (dénommés depuis le 1^{er} janvier 2007 « Paris Énergie Familles »), l'Allocation Soutien Parents Enfant(s) Handicapé(s) sont quelques-unes des aides mises en place par la collectivité⁶¹. Ces différentes aides financières sont gérées par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

« Paris Forfait Familles »

« Paris Forfait Familles » est une aide accordée aux familles ayant au moins 3 enfants à charge, afin de les aider à faire face aux dépenses liées aux enfants. Son montant est fonction du revenu mensuel déclaré des familles. Mise en place en octobre 2005, cette allocation concerne en 2009 près de 20 300 familles (45 % des familles de 3 enfants et plus).

Les plus fortes proportions de familles bénéficiant de cette aide sont observées dans les 18^e et 20^e arrondissements où plus de 60 % des familles nombreuses sont concernées.

61 – D'autres aides en direction des familles sont « Paris Pass Famille », « Paris Petit à Domicile », « Paris Logement Familles », l'Aide au Logement des Familles Monoparentales, l'Allocation familiale Maintien à Domicile Parent Agé, l'Allocation d'Accompagnement, l'Aide aux familles amélioration de l'habitat et l'aide aux familles chute brutale de ressources, l'Allocation pour Naissance ou adoption multiple, l'AVP aux veuves et veufs et Complément Santé.



Les familles de 3 enfants et plus bénéficiaires de «Paris Forfait Familiales»

Part des familles bénéficiaires de «Paris Forfait Familiales» dans le total des familles de 3 enfants et plus

- moins de 20 %
- de 20 à 40 %
- de 40 à 60 %
- plus de 60 %

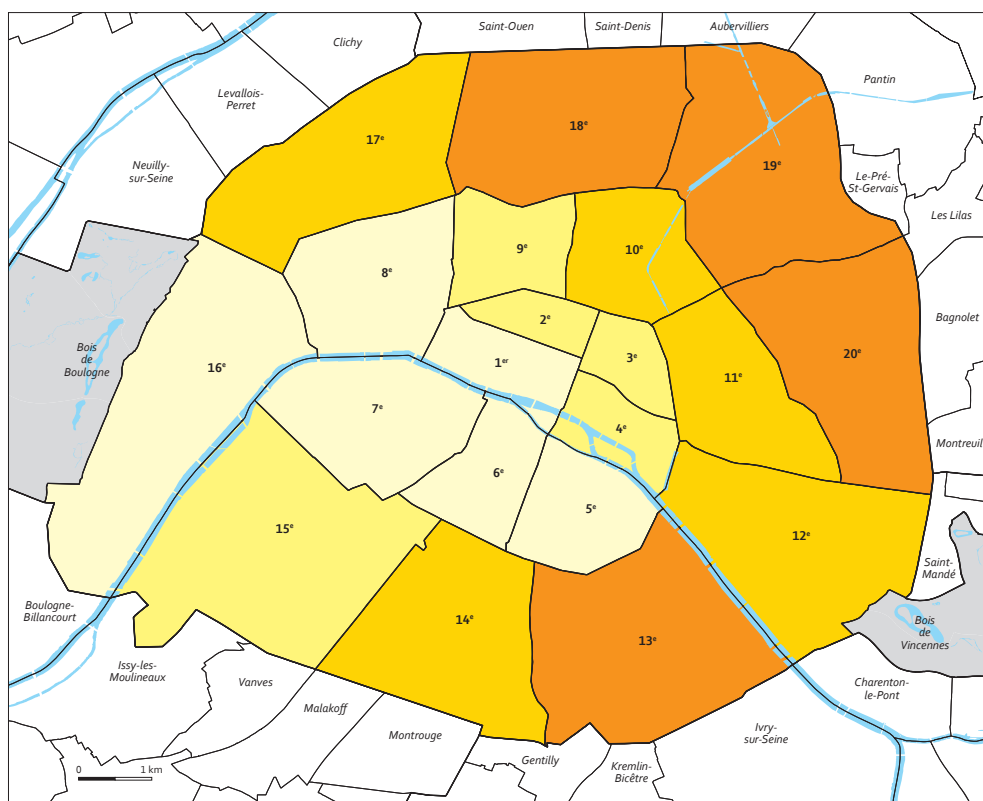
Moyenne Paris : 45,7 %

Sources :
Ville de Paris, CASVP 2009;
Insee recensement 2006



« Paris Énergie Familiales »

La Ville de Paris apporte une aide financière aux familles non imposables et aux familles de trois enfants ou plus également à travers les « avantages EDF offerts aux familles ». Cette prestation vise à aider les familles en difficulté dans leur vie quotidienne à Paris en finançant une partie de leurs dépenses d'électricité.



Les familles bénéficiaires de l'aide «Paris Énergie Familiales»

Part des familles bénéficiaires de l'aide «Paris Énergie Familiales» dans le total des familles

- moins de 5 %
- de 5 à 10 %
- de 10 à 15 %
- plus de 15 %

Moyenne Paris : 13 %

Sources :
Ville de Paris, CASVP 2009;
Insee recensement 2006

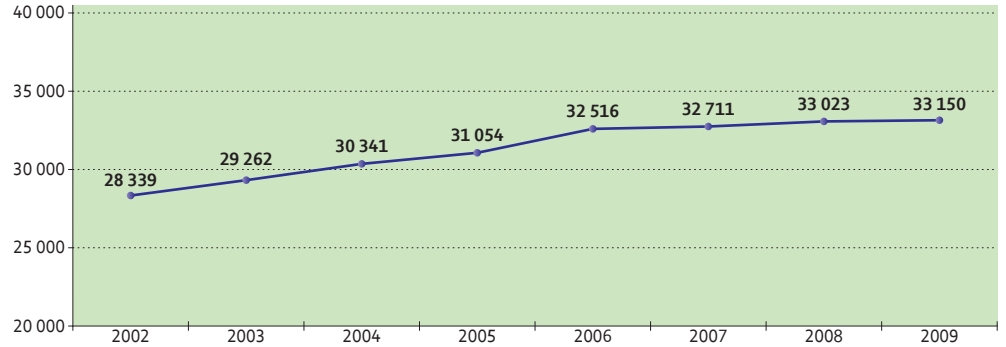


Le nombre de familles parisiennes bénéficiant de cette aide est en constante augmentation depuis 2002. Il est passé de 28 340 en 2002 à 33 150 familles en 2009 (+ 17 %). 89 % des familles concernées sont des familles non imposées.

Cette aide touche principalement les arrondissements populaires (13^e, 18^e, 19^e, 20^e). Dans ces arrondissements, entre 17 % à 23 % des familles sont concernées.

Paris. Évolution du nombre de familles bénéficiaires de Paris Énergie Famille

Ville de Paris, CASVP



Les familles bénéficiaires de l'allocation de soutien aux parents d'enfants handicapés

La Ville de Paris propose enfin, en complément de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) versée par la CAF, l'Allocation de soutien aux parents d'enfant(s) handicapé(s) (ASPEH). Elle est versée aux familles pour chaque enfant en situation de handicap à charge afin de soutenir financièrement son éducation à Paris.

Cette allocation permet également un soutien financier aux familles dont l'enfant est placé dans un établissement spécialisé (la famille perçoit alors une allocation annuelle calculée au prorata du nombre de jours que l'enfant a passés au domicile).

En 2009, 4 898 familles parisiennes sont bénéficiaires de l'ASPEH.

Analyse des données statistiques sur les familles parisiennes

L'Observatoire des familles s'est doté d'une base de données pour observer les familles et leur évolution. Un premier rapport a été réalisé en 2007. Il a mis en évidence des évolutions importantes pour Paris telles que la forte natalité, l'augmentation de l'âge des mères à la naissance, ou encore la surreprésentation des foyers monoparentaux. Une actualisation s'imposait pour présenter et interpréter les données collectées de 2006 à 2009.

Le rapport 2010 présente un portrait actualisé des familles à Paris. Outre les aspects démographiques, sont traités l'évolution des revenus, le logement, la scolarité des enfants, les loisirs et les difficultés sociales.

Les données récentes montrent la poursuite de certaines évolutions relatives aux familles parisiennes mais aussi l'apparition de tendances nouvelles. La principale évolution concerne la hausse du nombre de familles. En 2006, 254 000 familles avec au moins un enfant de moins de 25 ans vivent à Paris. Elles sont 10 000 de plus qu'en 1999, soit une augmentation de 4,1 %. Cette légère hausse profite particulièrement aux familles de deux enfants ou plus (+ 9 300 familles sur la période). La croissance du nombre de familles concerne tout le centre de l'agglomération parisienne : ce sont les départements des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis qui en gagnent le plus. Sur le plan social, dans un contexte d'aggravation de la crise économique et de renchérissement des loyers, les aides aux familles ont été de plus en plus sollicitées.